

Histoire de Chailloué

Je vous invite à découvrir les documents collectés pour la plupart à la bibliothèque Nationale de France « Gallica », pour d'autres sur le site de Google livres. Des éléments de cette histoire proviennent de Personnes de Chailloué issus de la Commune. Quelques documents sur des évènements plus récents sont prélevés sur des sites nommés ou blogs également révélés et aussi l'encyclopédie communautaire « Wikipédia »

L'ensemble de ce document est donc libre de tout droits. Il est bien sur gratuit, et il est souhaitable qu'il soit diffusé largement à toute personne souhaitant s'intéresser à l'histoire de Chailloué. L'histoire est un bien commun que nos ancêtres ont construit, elle est donc notre histoire à tous.

Il est souhaitable que le présent document soit complété, amandé, il suffit de me contacter « robi61@wanadoo.fr »

Roger Bignon

Chailloué

En vert ajout Rbn

Chailloué est une [commune française](#), située dans le [département](#) de l'[Orne](#) en [région Normandie](#), peuplée de 623 habitants

Le 1^{er} janvier 2016, elle devient une [commune déléguée](#) au sein d'une [commune nouvelle](#) à la suite de sa fusion avec ses voisins [Neuville-près-Sées](#) et [Marmouillé](#)

Géographie

Le [Don](#) traverse la commune.

Chailloué est située à 5 km de [Sées](#), à 9 km du [Merlerault](#), à 11 km de [Mortrée](#) et à 18 km de [Gacé](#).

Le bourg est situé à 6 km de la [gare de Nonant-le-Pin](#) (en direction de [Dreux](#)) et à 7 km de la [gare de Surdon](#) (en direction d'[Argentan](#) et d'[Alençon](#)).

L'échangeur n° 17 de l'[A 88](#) est situé sur la commune. Il donne accès à [Caen](#) et, par l'[A 28](#), à [Rouen](#) et au [Mans](#).

Toponymie

Le nom de la localité signifie « lieu pierreux », ce qu'illustre la présence d'une carrière de grès près du bourg. De même que [Chaillot](#), ce toponyme est dérivé de *chail* ou *chailou*, qui signifiait « pierre » en ancien français (mais en français moderne c'est la forme picarde « caillou » qui a finalement prévalu).

Le [gentilé](#) est *Cailloutin*.

Histoire

C'est à Chailloué qu'eut lieu en 1103 une bataille opposant [Robert de Bellême](#), [comte d'Alençon](#) et son suzerain, [Robert Courteheuse](#), [duc de Normandie](#). Le duc de Normandie fut vaincu.

En 1821, Chailloué a absorbé la commune de [Surdon](#) située à l'ouest de son territoire (alentour du lieu-dit actuel *Vieux Surdon*). C'est à la proximité de cette commune que la [gare de Surdon](#), située sur le territoire du [Château-d'Almenêches](#), doit son nom. La *cité de Surdon*, quant à elle, construite à proximité de la gare, est sur le territoire de [Macé](#).

Politique et administration

Liste des maires

Période		Identité	Étiquette	Qualité
juin 1995	mars 2008	Jean Geslin	SE	Agriculteur
mars 2008 ³	en cours	Marcel Riant ⁴	SE	Technicien
Les données manquantes sont à compléter.				

Démographie

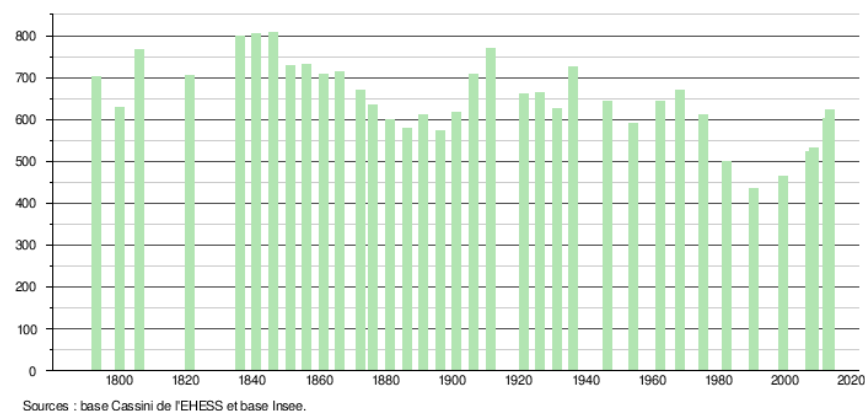
En 2013, la commune comptait 623 habitants. Depuis 2004, les enquêtes de [recensement dans les communes](#) de moins de 10 000 habitants ont lieu tous les cinq ans et les chiffres de [population municipale légale](#) des autres années sont des estimation

Évolution de la population [\[modifier\]](#)

1793	1800	1806	1821	1836	1841	1846	1851	1856
703	628	767	706	800	804	808	727	730
1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901
708	715	669	634	598	578	612	574	618
1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962
708	768	661	664	626	724	644	591	644
1968	1975	1982	1990	1999	2007	2008	2012	2013
669	610	501	436	464	522	531	603	623

De 1962 à 1999 : population sans doubles comptes ; pour les dates suivantes : population municipale.
(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999² puis Insee à partir de 2004⁶.)

Histogramme de l'évolution démographique



Économie

Exploitation de grès [quartzite](#) armoricain d'une capacité d'environ 2 millions de t/an pour la fabrication de [macadam](#), appartenant à l'entreprise [Eurovia](#) (groupe Vinci).

L'exploitation du gré est très ancienne, l'exploitation industrielle à commencé vers 1860 avec la société des chemins de fer de l'Ouest afin de subvenir aux besoins de la construction des voies nouvelles.

Cette activité industrielle génère toujours une certaine prospérité à la fois pour la commune et aussi pour la population de Chailloué et de la contrée. (Sous-traitance relativement importante)

Lieux et monuments

Le château de Chailloué est attesté depuis le Moyen Âge, mais les parties visibles et les plus significatives du bâti remontent au XVII^e siècle. Celles-ci, ainsi que les douves aux rives maçonnées qui entourent le bâtiment, ont été inscrites en novembre 2010 aux Monuments historiques.



CHÂTEAU DE CHAILLOUE

Découvrons ou redécouvrons notre château

On sait qu'il existe, qu'il est toujours là, il n'y a en effet aujourd'hui que très peu d'agitation, mais cela n'a pas toujours été le cas. En effet, autrefois, il y eut une vie mouvementée dans ce château:

Ce fut une vraie saga, pour ne pas dire une véritable épopée familiale de plus de trois siècles avec les seigneurs De-Vieux Pont se succédant de génération en génération. Ce château est estimé du 13^{ème} siècle, aussi au regard de l'époque et de l'histoire écrite, on peut penser qu'il existait auparavant un ancien château fortifié plus sommaire détruit par des guerres de pouvoirs entre seigneurs.

Dans cette longue période, les seigneurs de cette lignée ont participé à une croisade.

Dans le cadre de la succession de Guillaume le Conquérant, en 1102, une bataille s'est déroulée à Chailloué entre le puissant seigneur de Bellême et les guerriers de Robert II nouveau duc Normandie, cette bataille fut une victoire pour le comte de Bellême. La contrée aurait subi pillages et incendies, aggravant ainsi les conditions de vie déjà bien difficiles de la population.

Lors de la guerre de 100 ans, un seigneur dénommé « De Vieux-Pont » alors guerrier, fut tué à la célèbre bataille d'Azincourt où les Français ont subi une grave défaite devant les Anglais. En fin de cette période, une bataille a eu lieu à Chailloué entre les Français et les Anglais. Cette bataille était conduite par le duc d'Alençon et ses vassaux (y compris les seigneurs de Chailloué), leur épopée se termina par la prise de la place de Verneuil. Célèbre château fort où il subsiste aujourd'hui la tour grise, l'ancien donjon.

Plus tard Gabriel De Vieux-Pont s'est illustré à Argentan (probablement en 1589) accompagnant le roi Henri IV dans le cadre de la guerre des religions (opposant les protestants et catholiques) pour la prise de la ville, tenue alors par les catholiques.

Un seigneur De Vieux-Pont a eu des démêlés avec le conseil d'état du Roi, en effet, celui-ci prenait un droit de péage de façon abusive pour le passage d'un pont,

Probablement, ce pont était celui de l'ancienne route Romaine sur le don. (Rte du vieux Bourg) Il a dû se soumettre et prêter allégeance au Roi à la suite de la décision du conseil d'état qui lui retirait ce droit de péage que le dit seigneur s'était attribué. La route départementale 438 a été route Nationale 138 après avoir été route Impériale n'existait pas, il existait deux ponts de pierre antiques sur le don, (En fait il s'agissait de deux ponts successifs ou pont à quatre arches pour franchir à la fois le Don (la rivière) et aussi les marécages, ce pont était bien d'origine Romaine (d'après l'Abbé Barré). Au lieu-dit le gué de Chailloué, le passage du bief du moulin de Coardon était un passage à gué d'où le nom du lieu.

Yves De Vieux-Pont a acquis la terre de Chailloué en 1392 de Jean De Vieux-Pont, chevalier, seigneur de Sologne, Après la longue saga de la famille De-Vieux Pont, le successeur de cette famille fut, Mr Sabrevois dont on ne sait rien, puis en 1748, Mr Pierre Louis Le Carpentier, vicomte alors conseiller au parlement de Normandie, puis à partir de la révolution, député d'Alençon, représentant la noblesse à l'assemblée constituante.

Ce dernier démissionna de son mandat environ un an après. Au regard de ses arguments, il semblait « plutôt gêné » peut-être ne partageait-il pas la remise en cause des privilèges. C'est probablement, son frère Pierre, alors chapelain, qui résidait à St Honorine. Dans cette période troublée de l'histoire de France, le domaine fut vendu.

Le château fut acquis par Mr Grimoult, ensuite par Mr Huet puis par Mr Billaudot.

La transmission orale et la mémoire de Anne Marie Cercueil permet de savoir que le Maréchal Lyautey est venu au château dans la période autour de 1914-1918. Pendant la guerre 39-45, le château fut réquisitionné et occupé par les troupes Allemandes, puis en 1944 occupé par des troupes Afro-Américaines. Outre Leur rôle d'occupant, ces troupes avaient en charge le désarmement, le dégagement des voies de circulation, le maintien de l'ordre, mais surtout l'intendance générale destinée à venir en appui logistique, au profit des troupes avancées. Il est possible que ces mêmes troupes aient été utilisées pour la gestion et la garde du camp de prisonniers de Nonant le Pin, devenu terrain de l'entreprise GDE. (prisonniers provenant essentiellement de la poche de Chambois)

Après la guerre 39-45 la propriété fut acquise (peut-être par donation ?) par l'association des prisonniers de guerre de l'Orne. Le témoignage de Monique et Anne Marie, alors demoiselles Pichonnier précisent que le domaine fut utilisé en colonie de vacances.

le Président de l'association des prisonniers de guerre était Mr Tasse, MR Loing, était responsable, le directeur de la colonie était Mr René Hamel (29 ans). La colonie était d'environ 100 enfants en 1955.

Parmi le Personnel d'intendance, (en plus d'Anne Marie et Monique) il y avait Raymonde et Andrée Boutteville (leurs parents étaient fermiers au rida tout près du vieux Bourg)

Par la suite, la grande salle et les cuisines étaient louées pour des banquets et noces. Il avait peut-être été envisagé de réaliser une maison de retraite et de repos; ce projet n'ayant abouti, le château fut revendu autour des années 1970. Ce château est aujourd'hui dans le domaine privé.

A Rideray, ces seigneurs étaient de second rang; Dans la période d'avant la révolution Française, Chailloué était un vicomté, leur seigneur suzerain était le duc d'Alençon, puis plus tard, le duché devenu baillage, le seigneur été nommé par l'administration royale. Les seigneurs locaux étaient les vassaux du seigneur dirigeant et prêtaient allégeance au seigneur du duché.

La possession d'un vicomté

Administrativement le Vicomté de Chailloué avec ses prérogatives rendait compte à son suzerain, le duc d'Alençon devenu intendant du baillage par la suite, qui lui-même rendait compte à l'administration Royale. Le vicomté avait le droit de police, de justice de base, ainsi que les attributions administratives et fiscales. Le domaine d'un vicomté consistait donc à percevoir rentes et droits seigneuriaux; Ils se percevaient au nom du souverain, sur les fiefs et les paroisses dépendant de son ressort. En plus des impôts et rentes diverses, il existait de nombreux autres péages ou taxes: les halles et marchés, le produits des amendes, des greffes, des notariats, le droit de nommer aux offices, droit de moudre au moulin etc... Certains des péages et taxes perçus étaient dévolus au seigneur; elles s'ajoutaient aux différentes rentes. La noblesse (privilegiée) ne payait pas d'impôts; Le clergé payait une contribution depuis 1551, mais c'était l'église qui décidait du montant à verser. La perception des impôts, par les services du seigneur, se réalisait à domicile, avec perquisition ci-nécessaire (il y avait l'impôt en nature sur les récoltes).

De plus, le seigneur de Chailloué possédait au titre de vassal auprès du puissant marquis (1) de Nonant un quart de fief de la paroisse de Marmouillé; Cette paroisse était attachée au baillage d'Exmes. La paroisse de Marmouillé était divisée en sept seigneureries, « Bonnevent » relevant de la baronnerie des Harcourt, la « Mauvaisinière » et son moulin relevait du seigneur d'Exmes, « le Hamel », « la Courbe » et le moulin probablement fiefs du marquis de Nonant étaient baillés à différents seigneurs de 3^e rang. Le seigneur de Chailloué avait probablement trois seigneurs subalternes (ses vasseaux) l'un situé manoir de la « gauchetière », l'autre manoir de « Villepelée » et probablement aussi, dans le fief de Marmouillé appartenant au Marquis de Nonant « Bonnevent ».

Notes:

1) les barons et marquis officiers du roi étaient installés dans un fief et étaient indépendants des autres seigneurs, même plus puissants; ils rendaient compte directement à l'administration royale. Le titre de Marquis était attribué par l'administration Royale à un baron s'étant illustré sur le champ de bataille. (en règle générale)

Le rôle de l'église sous l'ancien régime

Le clergé avait en charge l'état civil de la population, mais surtout un rôle très important à tenir auprès du peuple par «le jeu» de la foi chrétienne (alors très ancrée) pour prévenir, canaliser et annihiler toute contestation ou jacquerie, afin de maintenir la paix au profit du régime. A Chailloué, existait une confrérie de charité Chrétienne alimentée financièrement par les gens les plus riches; seigneurs, bourgeois. L'activité première de la charité était d'organiser et de financer les funérailles des gens sans ressources. Le drapeau de la charité est toujours exposé aujourd'hui dans l'église de la commune. Il date de 1457. L'organisation pouvait, si ses ressources le permettaient, financer des ornements pour l'église ou d'autres services afférents à la religion.

Les seigneurs, (ne sachant pas toujours lire) en dehors des périodes troublées, désirant jouir de leurs privilèges, adoraient les loisirs de chasse, de jeux et de bien se nourrir, ils déléguaient donc leurs fonctions à leurs vassaux: Chevallier, écuyers, sénéchal et Prévost, véritables hommes de confiance, ces derniers disposaient aussi de personnel qualifié et de quelques soldats pour l'exécution de toutes ces obligations définies.

Sous l'ancien régime les seigneurs pouvaient être nommés dans un fief ou défaits par le roi et son administration, (ainsi que leur titre de noblesse) suivant des événements divers, ils étaient soit bannis ou récompensés. Il n'était pas rare que des seigneurs aient plusieurs fiefs et terres; ainsi une génération de Vieux pont fut seigneur du Neubourg et de Chailloué, un autre, était seigneur de Courville et de Chailloué, les différentes chapelleres étant acquises par mariage (Les nobles ne se mariaient qu'entre eux, voire entre cousins, par honneur, (Dans certains cas plus rares, entre frère et sœur) mais surtout, pour unir les différentes propriétés afin d'acquérir notoriété et puissance)

En Normandie, une particularité est à souligner: Subsistait le fonctionnement du parlement de Normandie situé à Rouen mis en place par les puissants ducs de Normandie et rois d'Angleterre. (composé de seigneurs désignés) Le parlement soumettait des propositions à l'administration Royale et entérinait les décisions prises par le Roi ou son administration.

Je vous laisse découvrir quelques traces de la vie de ces seigneurs, qui avant la révolution, étaient souvent redoutés par la population, mais ceci est une autre histoire.

Rbn

*Les renseignements recueillis l'ont été à la bibliothèque de France (BNF) site gallica.
Ces recherches peuvent être poursuivies afin d'améliorer le contenu du présent document.*

FAMILLE DE VIEUX PONT NOBLESSE DE NORMANDIE ET SEIGNEURS DE CHAILLOUÉ

Yves DE VIEUX PONT
Vivant en 880

En 1285 Robert DE VIEUX PONT
Seigneur de Chailloué

— Le 20 avril 1317 Philippe V, par lettres datées de Fontaines-la-Sorel, fait une donation pour récompense de services au chevalier Robert de Vieuxpont, seigneur de Chailloué.

Robert et Robinet DE VIEUX PONT
Faisant partie de la 1ère croisade
(1096 à 1145)

Commentaires: Les seigneurs « De Vieux Pont » arrivés à Chailloué sont originaire du pays Chartrain, Pendant une longue période, ils furent attaché au lieu de « Courville » situé aujourd'hui dans l'Eure et Loir. Il y aurait une ancienne branche dans le Calvados, mais il manque des éléments.
Un seigneur « De Vieux Pont » a donné son nom à une commune de l'Orne près d'Ecouché « **Vieux Pont** »



Jean DE VIEUX PONT
rendant aveu de la terre de Courville (Eure) En
1308)
Jeanne DE VENDOME

4. **BLANCHE** de Harcourt, née le 3. Février 1370. fut mariée par traité du 14. Mars 1400. avec Yves de Vieuxpont, chevalier, baron de Neutbourg, sire de Courville, de Villepreux & de Chailloué, tué à la bataille d'Azincourt l'an 1415. fils de Jean sire de Vieuxpont, & de Jeanne de Vendôme, dame de Villepreux.



Yves DE VIEUX PONT
tué à la bataille d'AZINCOURT en 1415
(guerre de 100 ans)
Blanche d'HARCOURT née 3 Fév. 1370 issue de
Philippe d'Harcourt né 6 fév. 1355 à Harcourt et de
Jeanne de Tilly

Lorsqu'il n'y a pas d'indication pour relier les individus c'est qu'il n'y a pas les renseignements suffisants dans les archives

Famille DE VIEUX PONT

Enfants

Louis De Vieux Pont
Guillaume De Vieux Pont (Seigneur de Chailloué)
Laurent de Vieux Pont (Seigneur du Neufbourg)
Jean De Vieux Pont (Seigneur de Chailloué,
Chatelain de Courville)

1ères noces



Guillaume DE VIEUX PONT
(Sa 1ère femme)
Jeanne DE BOUVILLE
Dame de Moustier en auge

FILS DE GUILLAUME



Guillaume DE VIEUX PONT Fils de guillaume
Seigneur de Chailloué
Françoise d'ESTOUTEVILLE veuve en 1525
Sœur de Margueritte

2èmes noces

Guillaume DE VIEUX PONT
Seigneur de Chailloué et châtelain de Courville



Margueritte d'ESTOUTEVILLE
(ensemble en 1459)

1ères noces



Jean DE VIEUX PONT
Seigneur de Chailloué et châtelain de
Courville
Françoise DE COLLOS

Gilles DE VIEUX PONT
Fils de guillaume
Commandeur de la croix en brie
Grand hospitalier de Malte
(Templier pour les croisades)

2èmes noces



Jean de VIEUX PONT
Seigneur de chailloué, châtelain de Courville
Margueritte d'ESTOUTEVILLE (en 2e-
me noce, sœur de Françoise)

Enfant et mariage



Jean de VIEUX PONT seigneur de Chailloué
Anne d'ANNEBAULT
Sœur de Jean, cardinal et évêque de Lisieux et de
Claude, Maréchal et Amiral de France



Guillaume de Vieux Pont, seigneur de Chailloué

Madeleine de la Bertherie

Enfants

Pierre
Louise
Gabriel
Charlotte
Jean
Auffray
Catherine

Union 15/5/1600



Charlotte De Vieux Pont 1591-1645
Dame d'Annebault par héritage (près Pont-Audemer)

Bernard Potier de Gesvres

Seigneur de Blérancourt et de Jaulzy, gouverneur de Fougères, Langres, Pont Audemer, Folembray, Péronne, Mont Didier, Roye, bailli de Coucy puis Marquis d'Annebault (par lettre de 1643), Lieutenant général de la cavalerie légère de France, Maréchal de camp. Décède en 1662 Lègue tous ses biens à sa nièce Anne-Madeleine de potier de Tresmes

Union en 1580

Gabriel de Vieux Pont, seigneur de Chailloué et de St Pierre en Caux, Chevalier de l'Ordre du Roi, 1er gentilhomme de la fauconnerie de France



Françoise de Boves fille de Charles « Le jeune »
Et de Charlotte de Guiry

Gabriel DE VIEUX PONT
S'est illustré sur la place d'argentan dans la reconquête de la place (guerre de religion)
(était à Chailloué en 1584)

Enfant



Pierre de Vieuxpont, écuyer,
seigneur de Fatouville
(Beauvais, Picardie, ~1600),
Escorpin, Champaubert et Poisle,
capitaine de 50 Chevaux-Légers
ép. 1) **Catherine de Dampierre**
ép. 2) 30/06/1606 **Esther de Poix
de Séchelles**, dame de Berneuil-
en-Soissonnais (veuve de François
Le Borgne, seigneur de Villette
- ép. en 1594)



1) Catherine de Vieuxpont
ép. 1613 **Jean de Sabrevois**,
seigneur des Mousseaux et Ecluzelles
(cité 1626), Bailli, Capitaine & Gouverneur
de Dreux (~1635) (fils de Jacques
et de Françoise de Mauterne ou Mainterne)
postérité Sabrevois

C'est probablement dans le cheminement de ces successions que le château de Chailloué est passé aux mains de la famille « De Sabrevois »
Au travers tous ces mariages, l'on perçoit l'enrichissement progressif des familles. (Surtout les rentes associées Aux fiefs et métairies)
En 1748, le château est occupé par Pierre Louis Le Carpentier qui siégea à l'assemblée constituante
En 1801 ou 1861, la propriété était au nom de Degri-moult jusqu'à peut-être 1945. Cette dernière personne fut nommée maire de Chailloué (période de restauration)

VIEUX-PONT, Maison dont le nom a été illustre en Normandie, & dans le pays Chartrain. Le premier que l'on connoisse, nommé **Yves**, seigneur de Vieux-Pont en Normandie, & de Courville au pays Chartrain, vivoit en 881. depuis on les voit toujours paroître sans interruption.

Robert de Vieux-Pont eut de sa femme, **Jeanne de Tilli**, **Jean de Vieux-Pont**, chevalier, seigneur de Courville, qui rendit aveu au roi de la terre de Cour-

442

V I

ville en 1308 (a). Il épousa **Jeanne de Vendôme**, fille d'**Amauri de Vendôme**, seigneur de la Châtre-sur-Loir, & de **Marie de Dreux** (b).

Leurs enfants furent, **Jacqueline de Vieux-Pont**, mariée à **Hutin le Baveux**, seigneur de Maillebois; **Jeanne de Vieux-Pont**, mariée à **Pierre Mauvoisin**, seigneur de Serquigni; & **Yves de Vieux-Pont**, seigneur de Courville & de **Chailloué**, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. qui avoit épousé le 14 Mars 1400. **Blanche de Harcourt**, fille de **Philippe de Harcourt**, seigneur de Bonnetable, & de **Jeanne de Tilli**.

Leurs enfants furent (c), **Laurent de Vieux-Pont** qui suit: **Guillaume**, dont il sera parlé ci-après: & **Louis de Vieux-Pont**, qui de son mariage avec **Jacqueline de Brouillard**, fille de **Guillaume**, seigneur de Badouville, & de **Marguerite d'Orgemont**, n'eut qu'une fille, nommée **Louise**, mariée à **Perceval de Billy**.

Laurent de Vieux-Pont leur aîné, seigneur de Neuf-bourg, épousa le 19 Avril 1455. **Marie de Hussion**, fille d'**Olivier de Hussion**, & de **Marguerite de Châlon**, comtesse de Tonnerre, dont **Marie**, qui épousa **Guillaume Paynel**, seigneur de Briqueville; **Jeanne**, ma-

riée à **Jean de la Haye**, seigneur le Hotot, & **Jean de Vieux-Pont**, marié le 15 Janvier 1479. à **Françoise de Roncherolles**, fille de **Pierre**, baron de Haqueville & de Pont Saint Pierre, & de **Marguerite de Châtillon**, dont **Laurent II. de Vieux-Pont**, qui suit; **Jean III. de Vieux-Pont**, dont il sera parlé ci-après, & **Marguerite**, mariée en 1501. à **François Sauvé**, seigneur du Feuillet. **Laurent II. du Vieux-Pont**, baron de Neuf-Bourg, épousa le 18. Février 1507. **Jacqueline de Clerembault**, fille aînée de **Gilles le Clerembault**, vicomte du Grand-Montreveau, & de **Jeanne Chaperon**, dont,

Marguerite, mariée le 11 Septembre 1536. à **Adrien de Melun**, baron de Landes; & **Louis de Vieux-Pont**, chevalier de l'ordre du roi, baron de Neuf-Bourg, marié 1^o. le 15 Août 1543. à **Hardouine de Champagne**, fille de **Baudouin de Champagne**, baron de la Suze, dont il n'eut point d'enfants. 2^o. en Mai 1559. à **Catherine d'Aubrai**, fille de **François**, baron de l'Aigle, & de **Catherine de Prestereille**, dont il eut **Jeanne-Catherine**, mariée à **Antoine de Boulainvilliers**, comte de Courtenai, & **Alexandre de Vieux-Pont**, baron de Neuf-

V I

Bourg, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en ses conseils d'Etat & privé, vice-amiral de Bretagne, marié le dernier Février 1593. à **Renée de Tournemine**, veuve de **Jean de l'Isle**, seigneur de Marivault, fille de **Jacques de Tournemine**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Cremeur, & de **Lucrece de Rohan**: ils eurent pour enfants,

1. **Louise de Vieux Pont**, mariée le 11 Juin 1617. à **Gui de Rieux** marquis d'Ouessant.

2. **Renée de Vieux Pont**, mariée à **Jean-Baptiste de Crequi**, comte de Cleri, baron de Bernicule.

3. **Catherine**, mariée à **Henri**, baron de Vieux-Pont, son cousin.

Jean III. de Vieux Pont, second fils de **Jean de Vieux Pont**, & de **Françoise de Roncherolles**, épousa **Françoise de Villette**, fille de **Jean de Villette**, seigneur des Moulins, & d'Auzonville, dont **Nicole**, mariée à **Guillaume le Roux** seigneur Doinville, &

Jean IV. baron de Vieux Pont, marié à **Françoise de Vaux**, fille de **Hugues de Vaux**, seigneur de Saint Isnes, dont **André** marié à **N..... de Saveuse**, &

Jean V. baron de Vieux Pont, mariée 1. à **Marie de Billi**, fille de **Claude** seigneur de Prunai le Gilion, & de **Louise de Ligni**, 2. le 25 Avril 1597. à **Catherine de Beaufremont**, fille de **Claude de Beaufremont**, baron de Seneccei, & de **Marie de Brichanteau**.

Il eut du second lit, **Louise**, mariée le 17 Novembre 1624. à **Philippe de Crequi**, seigneur d'Auffeu; **Françoise**, mariée à **Thomas**

de Morand, seigneur de Courcéulles, & Henri de Vieux Pont, mort le 27 Juillet 1670. qui de son mariage avec Catherine de Vieux Pont, sa cousine, eut Catherine de Vieux Pont, mariée à N... de la Noue, comte de Vair, dont postérité : & Alexandre de Vieux-Pont, mort le 1. Avril 1688. avoit épousé le 29 Décembre 1656. Henriette Auberi, fille de Robert Auberi, marquis de Vatan, & de Claude de Presteval, dont deux filles, & un fils, nommé Guillaume-Alexandre de Vieux Pont, lieutenant-général des armées du roi, & de la province de Beauvoisis, gouverneur des ville & citadelle de Charlemont, & des deux Givet, commandant pour le roi à Douai, marié 1. en Novembre 1704. à Françoise-Chrestienne Dauvet, morte le 24 Novembre 1707. 2. à Charlotte d'Argouges de Rafnes. 3. le 12 Mars 1713. à Marie-Louise de Beringhen, morte le 23 Juillet 1746.

Le marquis de Vieux Pont, mourut le 13 Février 1728. sans enfants de ses trois femmes ayant legué par son testament du 11 Février 1727. au comte d'Ailli, son cousin paternel, le marquisat de Senecei en Bourgogne, que lui avoit legué Henri-François, duc de Foix, son cousin, par son testament des 14 & 15 Février 1713. le comte d'Ailli, étoit issu de Guillaume de Vieux-Pont, qui suit.

Guillaume de Vieux-Pont, seigneur de Chailloué, second fils de Yves de Vieux Pont, & de Blanche de Harcourt, épousa 1. Marguerite d'Estouteville. 2. Jeanne de Beufville, dame de Montiers, en Auge, fille de Hue de Beufville, & de Jeanne de Harcourt, dont vint Jean de Vieux

Pont, seigneur de Chailloué, marié à Anne d'Annebault, sœur aînée, du maréchal & amiral, & fille de Jean d'Annebault, & de Marguerite Blosset, dont il eut Marguerite, mariée à Auffroi le Voyer, seigneur de la Haie, plusieurs autres enfants, & Guillaume de Vieux Pont, seigneur de Chailloué, Morteaux & Mesei, qui de son mariage avec Magdelene de la Bertherie, fille de Guillaume, seigneur du Hamel, & de Jacqueline Mallart, eut pour enfants, Charlotte mariée à Geoffroi seigneur de Belleau en Auge; Catherine mariée en 1580. à Jean de Mauger, seigneur du Faï, & de la Forets; Louise, mariée 1. à Jacques de Liée, seigneur de Belleau. 2. à N... de S. Marc, près Mortagne. 3. à Louis de Lombelon, seigneur des Effarts; Jean de Vieux Pont, aumônier ordinaire du roi, & évêque de Meaux; Gilles, chevalier de Malte; Gabriel de Vieux Pont, qui de son mariage avec Françoise de Boves, n'a eu qu'une fille morte en 1645. sans enfants, de Bernard Potier, marquis de Blerancourt; Auffroi de Vieux Pont, pere de Françoise, morte fille, & Pierre de Vieux Pont, seigneur de Fatouville, capitaine de 50 chevaux-légers qui épousa 1. Catherine de Dampierre, fille de René de Dampierre, seigneur de la Cheneliere, & de Jacqueline de Bellai: 2. le... Juin 1606. Esther de Poix, veuve de François de Borgne, vicomte de Berneuil dernier, fille de Jean de Poix, seigneur de Sechelles, & de Jacqueline de Proifi.

Du premier lit, il eut Jean de Vieux Pont, pere de Bernard, tué en duel en 1660. &

Catherine de Vieux Pont, fille d'honneur de madame la comtesse

de Soissons; mariée le 14 Février 1613. à Jean de Sabrevois, seigneur d'Escluselles, bifayeul du marquis de Sabrevois, marié à Louise de Guiri. Du second lit il eut, Louise de Vieux Pont, mariée 1. à Louis Doinville, baron d'Houetteville. 2. à Louis-Henri, marquis de Besançon, &

Renée de Vieux Pont, fille d'honneur de la reine, mariée le 27 Janvier 1639. à Charles d'Ailli, seigneur d'Anneri & de Louville, bifayeul du comte d'Ailli, marquis de Senecei.

Vieux Pont porte : d'argent à 10. annelets de gueule 3. 3. 3. & 1.

Pierres tombales anciennes au cimetière de Chailloué.

Avec l'aide de Jean Geslain, il apparaît qu'au moins l'une de ces pierre est la pierre tombale d'un membre de la Famille « De Vieux Pont ».

Ces pierres étaient disposées depuis bien longtemps de part et d'autre de l'entrée principale de l'église. Depuis les travaux de restauration de l'édifice, elles sont exposées après du mur nord du cimetière

Pierre disposée gauche

Pierre disposée au centre

Pierre disposée à droite

Marais Nicolas Hyacinthe
Pharmacien
Décédé le 7 septembre 1887
Dans sa 79^{ème} année

(Information complémentaire issue de l'état civil: Né à Omméel
Rentier au vieux bourg)

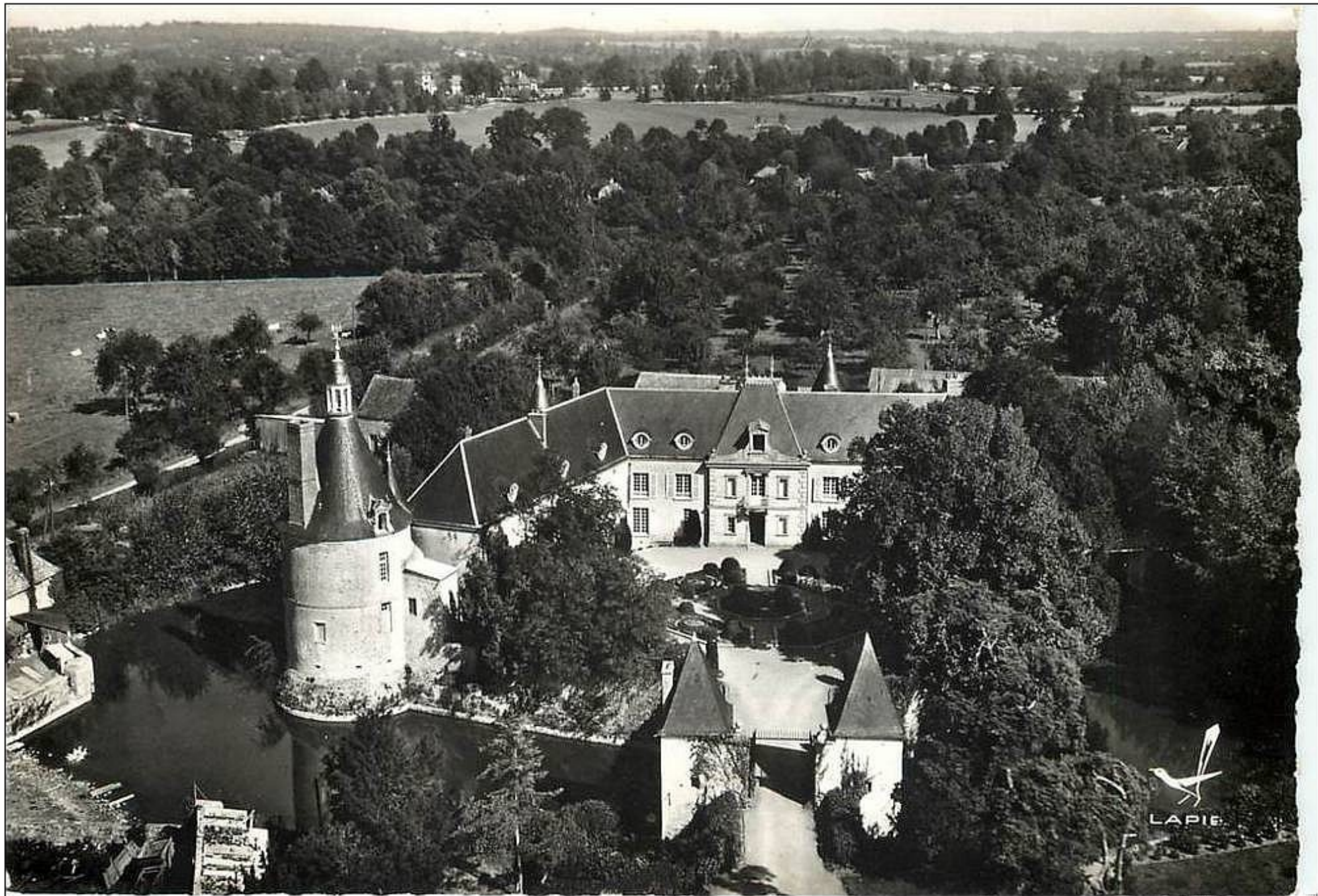
Au dessus: CY GIT- ---- repose SE
Sur le coté gauche: LSO HOIS. DARMES. DE-
SES. ORDEM. LEO
DECEDA. LE 29. D ----- ?

Sur le coté droit:
(Pierre abimée) PONT. SEIG. DE CHAILLOUE
ST PIERREOVESNAYDOVBLET.
ICLONETBOIS

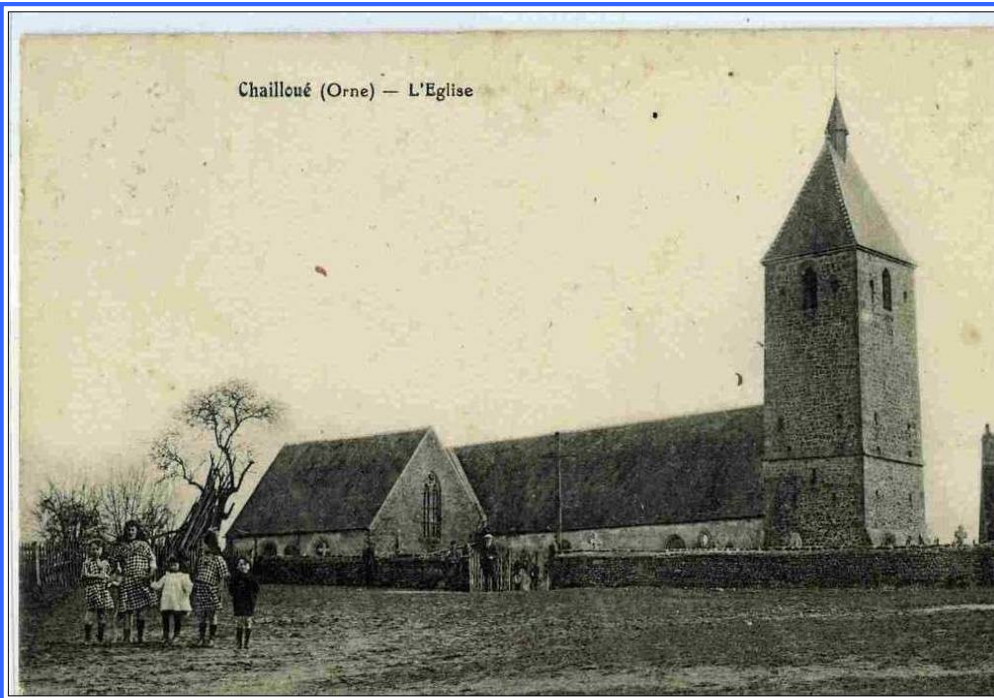
A l'évidence, il s'agit d'un seigneur « DE VIEUX PONT »

CI GIT LE CORPS DE GOI----- ?



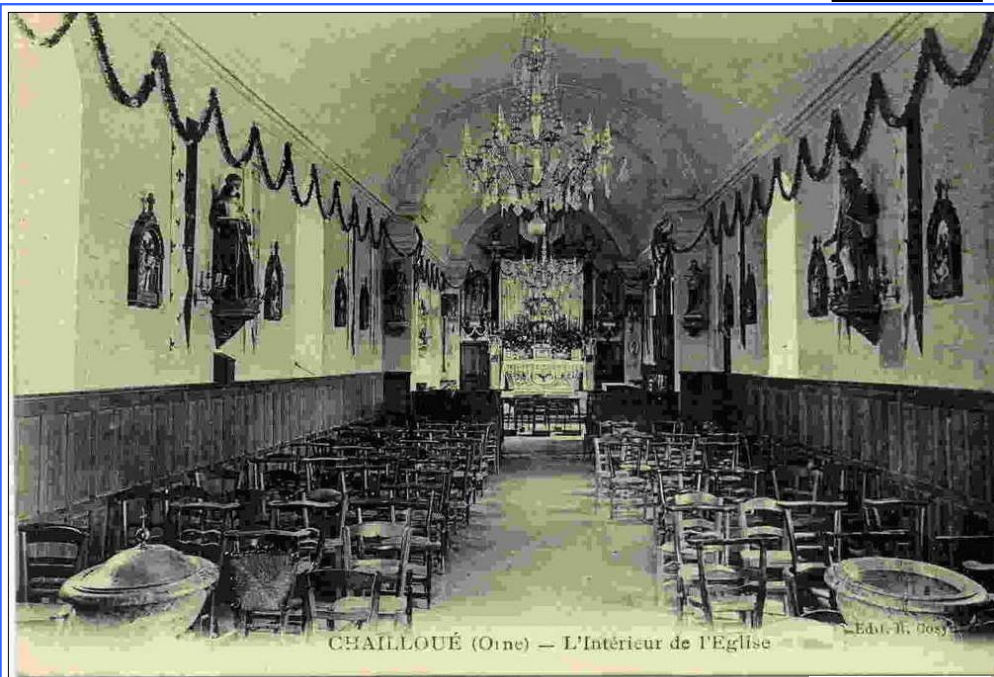


LAPIE



Chailloué (Orne) — L'Eglise

Cart. e. tressor



CHAILLOUÉ (Orne) — L'Intérieur de l'Eglise

Edm. H. Ross

Cart. e. tressor

INTRODUCTION.

De nombreux inventaires de mobiliers de l'époque féodale ont été publiés dans ces derniers temps par MM. Leroux de Lincy, Douët d'Arceq et de Laborde (1). Bien que la lecture de ces documents soit, en général, fort aride, on ne saurait nier pourtant qu'elle ne présente une utilité réelle et qu'un continuateur de l'œuvre de Legrand d'Aussy ne pût trouver à cette source des renseignements précieux pour l'Histoire de la vie privée des Français, en ce qui con-

(1) V. *Inventaires des biens meubles et immeubles de la comtesse Mahaut d'Artois pillés par l'armée de son neveu, en 1313*, publication de M. Leroux de Lincy, Bib. de l'École des Chartes, t. III, 3^e série, p. 52 et suiv. — *Comptes de l'Argenterie des Rois de France au XIV^e siècle*, par M. L. Douët-d'Arceq. — *Comptes de l'hôtel des Rois de France aux XIV^e et XV^e siècles*, par le même. — *Les Ducs de Bourgogne et la Renaissance des Arts à la cour de France*. — *Notice des Emaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Louvre*, par M. de Laborde, t. II.

cerne l'industrie, le commerce et les arts (1). Cette considération et l'exemple des savants dont nous venons de citer les noms, ont engagé la *Société des Bibliophiles normands* à comprendre parmi ses publications l'*Inventaire du mobilier du château de Chailloué, de l'année 1416*, inventaire manuscrit et inédit provenant des archives de la maison de Harcourt et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Gustave Grandin. Ce n'est pas, assurément, que ce château puisse entrer en comparaison avec les maisons royales et princières dont l'intérieur nous est à présent connu. Mais comme on peut le prendre pour un type de ces demeures féodales, plus fortes qu'élégantes, qui viennent immédiatement avant les manoirs des simples fiefs, il y a lieu d'espérer de la description de son mobilier, quelques révélations curieuses sur le genre de luxe et sur les habitudes de vie d'une partie notable de la noblesse vers la fin du règne de Charles VI. Ainsi pour nous en tenir à quelques points, on prendra intérêt, nous l'espérons, aux souvenirs de pèlerinage, aux mentions d'objets d'art, de la licorne et de certaines pierres auxquelles on attribuait des propriétés médicales, à la liste des livres qui formaient la bibliothèque de sire Yves de Vieupont. Ces livres auxquels il toucha, sans doute, moins souvent qu'à son épée,

(1) Les trois volumes de *l'Histoire privée des Français*, de Legrand d'Aussy, n'ont trait qu'à la nourriture.

n'étaient point, il faut en convenir, bien nombreux. Il n'y en avait, en effet, que seize, et pas un (il n'est pas question des livres saints) n'appartenait à la belle époque de la littérature.

C'étaient le *Psautier*, — l'*Apocalypse* de Saint Jean en français, — le livre de la *Consolation* de Bédé (vraisemblablement la traduction de Jean de Meung), — l'*Itinéraire* du médecin anglais Jean de Mandeville qui parcourut l'Égypte, l'Arabie, la Perse et la Chine, — l'*Arbre des Batailles* d'Honoré Bonnet (Brunet, I, 378), — les *Dits des Philosophes* de Guillaume de Tignonville (Brunet, II, 765), — l'*Histoire de Mélibée et de Prudence sa femme* de Christine de Pisan (Brunet, III, 1589), — le *Codicille et Testament de maître Jean de Meung* (Brunet, III, 1679), — le *Jeu des Echecs moralisé*, traduction d'un traité de *Jacobus de Cessolis* (Brunet, III, 480), — la *Somme des Vices et des Vertus* de frère Laurent (Brunet, V, 436), — le *Roman des trois pèlerinages* de Guillaume Deguilleville (Brunet, II, 1822), — le *Livre de la Passion* (peut-être un des traités indiqués par Brunet, IV, 433), — un petit livre de sermons, — la *Philippine* (1);

(1) M. Léopold Delisle qui a bien voulu nous aider dans la détermination du titre et des auteurs de ces ouvrages, nous signale dans un inventaire, du mois de janvier 1468, conservé à la Bibliothèque impériale, papiers de Lancelot, portefeuille intitulé *Longueville* : « Ung grant livre appelé le Phelipine autrement l'Appocalice avecques l'ologe de sapience. »

le livre de *Dame Pensée* ou *Parensée*, deux œuvres littéraires qui nous sont complètement inconnues. Le moindre écolier de nos jours se procurerait à peu de frais une collection d'ouvrages plus complète et d'un meilleur choix.

Yves de Vieupont avait acquis, en 1392, la terre de Chailloué de Jean de Vieupont, chevalier, seigneur de Thoury en Sologne, auquel il céda en échange la seigneurie de la Motte, sise en la paroisse de Frousse, tenue de l'évêque de Chartres. En concluant cet accord, Jean de Vieupont se réserva l'usufruit de Chailloué et le droit de nommer à la chapelle qui en dépendait. Mais il autorisa dès lors Yves de Vieupont à placer à Chailloué des officiers de guerre et de justice, un capitaine et un sénéchal et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la garde du château. (Contrat passé à Beaugency, sous le grand sceau de la prévôté, le 8 mars 1393) (1). Dès le 13 avril suivant, Yves de Vieupont prit possession de Chailloué, et peu de temps après Jean de Vieupont mourut. Marie de la Ferrière, femme de Louis Dupont, écuyer, sieur de Hauterive, prétendit alors à la terre de Chailloué, en qualité de plus prochaine héritière de Jean de Vieupont. S'étant rendue sur les lieux

(1) En 1379, ce même Jean de Vieupont, seigneur de Chailloué et de Thory, en Sologne, avait vendu au roi Charles V, six-vingts quinze livres à prendre sur les festages de la ville de Beaugency-sur-Loire pour la somme de 700 francs d'or. De la Roque, *Histoire de la maison de Harcourt*, t. II, p. 1,587.

afin de prendre possession, elle trouva le château occupé par les gens d'Yves de Vieupont, qui refusèrent de lui ouvrir les portes et lui opposèrent l'acte d'échange du 8 mars. Il s'en suivit un procès qui fut porté aux assises d'Essay, en 1394, et terminé par un arrêt de l'échiquier d'Alençon qui donna gain de cause à Yves de Vieupont le 17 septembre 1397. Il est à remarquer qu'aucune des pièces auxquelles nous empruntons ces renseignements ne fait connaître le degré de parenté qui existait entre Yves de Vieupont et Jean de Vieupont, et entre ce dernier et Marie de la Ferrière (1).

D'après l'histoire de la maison de Harcourt, Yves de Vieupont était fils de Jean, sire de Vieupont et de Courville, et de Jeanne de Vendôme, veuve de Charles, baron d'Ivry et seigneur de Bruselon. Il épousa Blanche de Harcourt, fille de Philippe de Harcourt, baron de Bonnestable et d'Arscot, et de Jeanne, dame de Tilly, baronne de Beaufou et de Beuvron.

Il possédait au moment de son mariage les seigneuries de Vieupont, de Courville, de la Motte, de la Forest, de Trocy, de Bussy, de Villepreux, de Basemont, de Besanville, de la Ringergerie. Il était chambellan du Roi et du duc d'Orléans. Par contrat de mariage daté du 14 mars 1400, le baron de Bonnestable s'engagea à bailler aux futurs

(1) Documents originaux communiqués par M. Gustave Grandin.

mariés et à leurs hoirs une rente de 300 livres par an, au capital de 3,000 fr., dont 1,000 seraient payés le jour des épousailles et les autres 2,000 fr. seraient convertis et employés en héritage par le sire de Vieupont, au nom et ligne de Blanche de Harcourt. Ce fut là toute la dot : le capital ne put être fourni et la rente fut mal payée. Après la mort d'Yves de Vieupont et de sa femme, cette rente donna lieu à des contestations entre les deux familles alliées. Les héritiers de Blanche de Harcourt réclamèrent les arrérages dont le paiement avait été interrompu pendant le temps de l'occupation anglaise. Croira-t-on que le procès commencé sous Charles VII ne se termina qu'en 1575 ? C'est ce que nous apprend l'historien de la maison de Harcourt. « Les différens, dit cet auteur, qui ont été meus tant pour le paiement des arrérages de cette rente dotale que pour la contribution entre les cohéritiers de cette famille et afin de régler les compensations qui se devoient faire desdits arrérages contre d'autres dettes des maisons de Vieupont et de la Ferté, font remarquer sept degrez de génération depuis Philippe de Harcourt, père de notre Blanche de Harcourt, jusques à Pierre de Harcourt, fils de Guy, qui avoit pour père François, pour aïeul Charles, pour bisaïeul Jacques, pour trisaïeul Girard, frère de Blanche et fils de Philippe de Harcourt qui avoit créé cette rente (1). » C'est

(1) De la Roque, *Histoire de la maison de Harcourt*, t. II, p. 1581, 1582 et suiv.

envisager l'affaire en généalogiste. Pour nous, nous en tirerons cette conclusion, que la justice autrefois n'était guère expéditive et qu'on ne doit pas plus la regretter pour les causes civiles que pour les causes criminelles.

Yves de Vieupont fut tué à la bataille d'Azincourt, où mourut aussi son beau-frère Girard de Harcourt (1). Blanche, sa femme, ne lui survécut que peu de temps.

La baronnie du Neufbourg était passée de la maison de la Ferté en leurs mains par le décès de Jean, baron de la Ferté et du Neufbourg, qui n'eut point d'enfants de son mariage avec Jeanne de Garencières.

L'aînée des sœurs d'Yves de Vieupont avait épousé Pierre de Mauvoisin et fut dame de Serquigny et de La Forêt. Elle mourut peu de temps après son frère, probablement au château de Courville qu'elle habitait certainement dans les derniers temps de sa vie. L'inventaire du mobilier qu'elle possédait au château de Courville fut dressé en présence de messire Andigier, Colin Deleau, Perrinet de Grounyneaux, écuyers du prévôt de Courville, par Jean Grandin, tabellion du lieu (2). Nous croyons devoir donner ici quelques extraits de cet inventaire ; il présente le même genre d'intérêt que le document qui fait l'objet de cette petite publication.

(1) De la Roque, *Histoire de la maison de Harcourt*, t. II, p. 1587. — Le P. Anselme, t. V, p. 139. D.

(2) Cet inventaire nous a été communiqué par M. Gustave Grandin.

« En la salle haute où couchoit ma damoysele ung lit tendu d'une chambre blanche à plain ciel couvert d'une couverture blanche. — VI quarieaux avec ung banquier pers. — En la grant huche d'icelle chambre une sarge blanche aux armes feu Pierres de Mauvoysin et de madicte damoiselle et troys autres sarges blanches. — Un doussier, deux custodes de toille bleue. — *Item*, vi chaperons l'un de gris fourré de sendal vermeil, l'autre d'esquallatte vermeille sengle; la pate fourrée de lestisses, le tiers sanz pate fourré de menu ver et la pate de lestisses par dehors, ung de vert gay doublé de sendal blanc, un de drap d'argent vermeil pourfillé de lestisses. — Un surcot long fourré de poullaines, manches plates fourrées de lestisses, de drap de brunete; 1. surcot court d'esquallatte brune fourré de groingnez et de menu ver et une manche soulle de lestisses. — Une hopellande à femme de vert brun, partie fourrée de gris rouge et de aingneaux, partie à une costehardie de vert brun doublé de sendal bleu. — Unes petites cuvetes d'argent à deux orailles et à trois blanches. — Un queuvrechief dedans un petit coffret et deux vollez de lin de Vallance, 1. paine d'iviere. — Auprès de la couche en la petite huche fermant à clef. un tableau à mettre sur l'autel. — En un coffret à sommier, deux anneaux d'or sans pierreries et IV verges autres dont l'une est brisée, deux petites buretes de cristal, deux petiz bastonnez de boys d'outremer, un petit relique d'argent ouquel a deux

petitz cussemens, unes paternoustres de courail, une crois noire, 1. petite pièce de licorne, 1 petit autel benoist, une lange de serpent garnie d'argent par les deux bous, une verge d'argent, et 1. maille tout mis en une bourse de chevrotin vermeille. — Un tableau à mettre sur l'autel devant le presbtre quant il chante messe. — Une burette de verre plains de violette d'Arménie. — une sainture et un colet de fil de Vallance »

Une huche fermant à clef renfermait quelques objets qui avaient appartenu à Yves de Vieupont, à savoir : « une hopelande noyre fourrée de matres, une houpelande de velloux fourrée de satin noir; 1. mantel noir doublé; un pourpoint de futaine noire doublé d'esquallates et ung galice d'argent fermant à vix; — un estandart vert orné de moutons et plusieurs pennonseaux; — un chandelier d'ivere à mouchete d'argent doré en un estui de cuir; — deux roumans; — une paire de moufflez de loutres fourrées de martres; — un orillier de nuit pour Monsieur; — un estuy à mettre tasses d'argent; — une coste d'armes; — quatre paires de robes d'inges pour Monsieur; — de la chandelle de Bourgize en ung pouchon; — deux paires de chausses noires pour Monsieur; — unes galloiches; — deux paires de chansons blans et un dressouer gros; — deux aulnes et demie de camelin. »

Les livres, épars çà et là, étaient pour la plupart confondus avec les objets de toilette : « En la grant huche de

la chambre où couchoit Mademoiselle, trois livres que on dit estre de Chailloué, sans autre désignation; en un cofret de sommier, xxii quaiers d'eures de Notre Dame escripts et iii à escrire; — auprès de la couche, en une petite huche fermant à clef quatre livres, manières de rommans, ung beuviere, i unes heures de Notre Dame et de mois notées, un psautier, vi autres livres en papier touchans de logique; — dans une autre huche un petit livret de médecine. »

Les papiers n'étaient pas dans un meilleur ordre et étaient en général conservés dans des boîtes. On distinguait dans le nombre « le contrat de mariage de Pierres de Mauvoysin et de feue ma damoyselle; — l'inventaire des biens de Chailloué; — l'aveu de Courville, baillé au Roi; vérifié par la Chambre des Comptes; — une copie de l'aveu de la Forest; — une lettre pour la foy et hommage que fit de la terre de la Forest Pierre de Mauvoysin à M. de Vieuxpont; — des lettres touchant le patronage de Cabourg; — l'acte de partage de la terre de la Forest entre M. de Vieuxpont et Madamoiselle; — une cédulle que Madamoiselle avoit faite d'argent emprunté par elle des gens du Neufbourg; — un mémoire des choses que Colin Berte, changeur à Paris, avoit de Madamoyselle; — un roule de papiers où sont les engagements de M. de Vieuxpont; — une lettre de 300 livres de rente que prenet M. le Sénéscal sur la terre de Courville; — ung roule de papier où sont en

escript les doibtes deues par Madamoiselle aux gens de Courville; — deux lettres de congié à M. de Vieuxpont de soy demourer en laquelle qu'il voudra de ses chastellenies et forteresses sans soy remuer; — ung roule de papier que fist Monsieur de Bourgoine et de Nevers au Roy; — plusieurs lettres de la cappitainerie de Beux (Bayeux) (1) et une lettre du connestable pour mettre une garnison à Chailloué » (2).

Yves de Vieupont laissa en mourant plusieurs enfants, Laurent I, du nom, sire de Vieupont et de Courville, baron du Neufbourg, chambellan du Roi, Louis, Guillaume, et Marie (3). Ils se retirèrent à Blois, fuyant les Anglais et les Bourguignons contre lesquels leur père avait pris parti. Ce fut là qu'un de leurs serviteurs Jean Salerne, leur porta, en 1418, *la table du surparler de Saint-Augustin*, l'étendard vert orné de moutons et les panonceaux de leur famille avec *deux roumans* qui devaient servir à leur instruction (4).

La terre de Neufbourg fut confisquée par Henri V, et

(1) De la Roque, *Histoire de la maison de Harcourt*, t. II, p. 1585: « Gauvain de Dreux, valet tranchant du Roy fut estably capitaine du chasteau de Baux au lieu de M^r Yves de Vieupont, chevalier (marry de notre Blanche), par lettres du dernier aoust 1410. »

(2) Documents communiqués par M. Gustave Grandin.

(3) De la Roque, *Histoire de la maison de Harcourt*, t. II.

(4) Documents communiqués par M. Grandin.

donnée, le 1^{er} juin 1418, à Thomas comte de Salisbury (1). Cette confiscation et la mort d'Yves à Azincourt sont des faits qui honorent la mémoire des Vieupont.

Quelques mots maintenant sur Chailloué. C'est aujourd'hui une commune de l'arrondissement d'Alençon, du canton de Séz, qui compte 730 habitants. Odolant Desnos l'indique comme le théâtre de la bataille que le comte de Bellême y livra, en 1102, à Robert Courte-Heuse (2). Mais M. Auguste Le Prevost croit préférable de le placer entre le Vieil Urou et la Briquetière.

Au fort de la domination anglaise, le château de Chailloué fut occupé par les Français. Au mois d'octobre 1431, les Etats de Normandie votèrent, sur la demande de Henri VI, une aide de 20,000 livres pour continuer le paiement de 300 lances et de 900 archers à cheval « ordonnez soubz Monseigneur de Willuby (Willoughby) pour recouvrer Bons-Moulins, Chailloué, S. Céneri, l'abbaye de S. Evroul et autres places situées sur la frontière de Normandie » (3).

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 23^e vol. de la collection, première partie, n° 483. — Charles Vautier (pseudonyme de M. Gupton de la Villeberge), *Extrait du registre des dons, etc.*, 1828, p. 36.

(2) Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*, etc. (Ed. de M. Léon de la Sicotière), p. 339. — Orderic Vital, éd. de M. A. Le Prevost, t. IV, p. 181.

(3) V. ma notice intitulée : *Les Etats de Normandie sous la domina-*

« Le chastel, ville, bourç, terre et juridicion de Chaillouay, avec droicture de patronage et donnaison de chapelle » était tenu en fief du comté d'Alençon (1). En 1639, cette seigneurie appartenait à Françoise de Vieupont; elle fut depuis successivement possédée par Catherine de Gromorc., 1665, 1669; par Jean-Baptiste Le Roux, écuyer, 1676, 1681; par François de Chailloué, baron de Critot, 1691, 1695 (2); par Pierre-Louis Le Carpentier de Chailloué, conseiller au Parlement de Rouen, plus tard député à la Constituante (3).

« Le chateau de Chailloué est dans un fond, accompagné de tourelles et entouré d'eau. Une très jolie porte en bois

tion anglaise, p. 43. — Mandement de Henri VI pour la levée d'une aide votée par les Etats de Normandie, du 27 mai 1432. The Rev. Joseph Stevenson, *Letters and Papers illustrative of the wars of the English in France during the reign of Henry the sixth*, London, 1864, vol. II, p. 206, 208. — Mandement du Roi d'Angleterre daté de Rouen, 13 novembre 1431 pour le paiement de 400 lances et de 1,200 archers conduits par Willoughby. Montre de 1,501 hommes d'armes, archers, 20 chevaliers bannerets conduits par le même. Archives de l'Orne. (Renseignement fourni par M. Léon De la Sicotière.)

(1) Echange entre Jean de Vieupont et Yves de Vieupont, 1393. (Document communiqué par M. Gustave Grandin.)

(2) Bibliothèque de Rouen, 71, 47, Y.

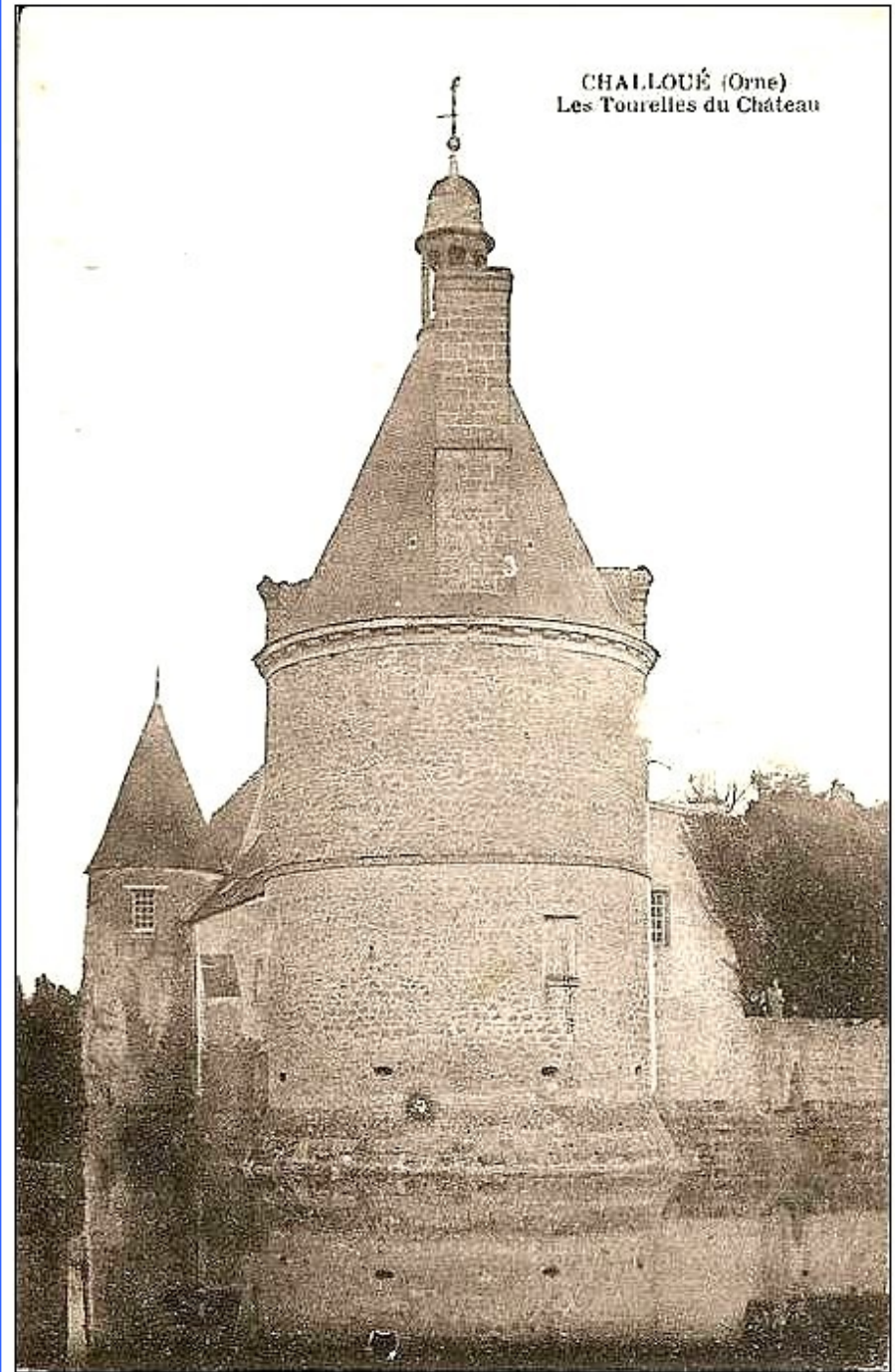
(3) Chailloué vendu le 3^e jour complémentaire an X de la République, par M. Le Carpentier à Henri-Jacques-Louis-François Grimault, le 20 août 1836; par M^{me} veuve César de Grimault à M. Huet (Renseignement fourni par M. Léon de la Sicotière.)

Après guerre (39,45) le château fut acquis par l'association des anciens prisonniers de guerre pour en faire un lieu de retraite ou de repos, en fait il ne fut pas utilisé à cet effet. Il fut revendu autour de 1970.

XIV

INTRODUCTION.

sculpté, du style ogival flamboyant, décorait autrefois la chapelle. Cette porte fait aujourd'hui partie de la collection du docteur Léger, à Alençon. » M. Léon De la Sicoitière qui nous fournit ce renseignement, nous a appris également que, dans un pré voisin du château, on avait découvert des tronçons d'armes et un grand nombre d'ossements. Cette découverte peut s'expliquer par le siège que les Anglais ont dû faire du château de Chailloué, en l'année 1432.



**INVENTAIRE
DU MOBILIER**

DU CHATEAU DE CHAILLOUEY,

EN 1416.

INVENTOIRE faicte au chasteil de
Chailloney par moy Jehan Dammou,
inbellion du Roy nostre sire a Sene, des
biens meubles appartenant a noble et
puissant seigneur messire Yves seigneur
de Vieupont, Baron de Neufbourg et
seigneur dault lieux de Chailloney et a
deffuncte dame ma femme Blanche de Harecourt, sa
femme, a la requeste de Robin de Louvigny, procureur
de noble homme Jehan de Coutes de Maignat, escuyer,
seigneur de Fresnay, tuteur et curateur commis par la
court de Parlement au gouvernement des terres, posses-
sions, seignories et biens meubles d'icelle monseigneur et
seu ma dite femme et de leurs enfans, comme par

A

procuracion sur ce faicte il m'est deument apparu, en la
presence de noble demme ma femme Marguerite Martel,
senescalle d'Eu, mademoiselle Jehanne de Vieupont
(demme de Forest) et de Serquiny, maistre Richart du
Tertre et Guillaume Lelievre, icelle inventoire faicte
le xiiii jour de (Juing) mil quatre cens et saize.

- Premierement, dix patrenostres d'or.
- Item, un bouton de menues perles.
- Item, deux petites croix d'argent dorées.
- Item, un anel où S. Lorens est eumailé.
- Item, une verge d'argent de quoy Madame de Vieupont,
derraine trespassee, fut époufée, avec une verge eumailée
de vert, avec une autre verge de geel et un anel d'argent où
il a de la liquorne.
- Item, deux piéces de monnoye d'or qui sont bien espees
lesquelles ont touché aux saintes reliquez, comme l'en difoit.
- Item, troys piesses de monnoye d'argent.
- Item, la bonne pierre de mondit seigneur de Vieupont
et deux petitez piesses de liquorne et une pierre rouse à guérir
du fleu de ventre, comme l'en difoit, lesquelles choses sont
en une bource de drap d'or de Luquez.
- Item, une bourcete faicte de point où il a dedens des bur-
letes qui ne font point eschaffées.
- Item, deux fillez de patrenostres de coural de quoy il a
l'une d'icelles le nombre de cent foixante et deux et en l'autre
le nombre de cent foixante et une patrenostres.

Item, une petite bourcete de blanc à quatre perles, et a dedens une des flouretz du colier de mondit seigneur de Vieupont.

Item, une petitez patrenostrez de coral à signeaux vers de geel.

Item, un monselet de besans d'argent dorez.

Item, monseu de sainturez d'Outremer, de Romme et de Saint Jacques lesquelles sont greles.

Item, deux paires de longes à boutons de perles, l'une et l'autre à boutons et besans d'or et un tournet d'or à une perle.

Item, un onclez de boutor enchassez en argent doré dont l'un d'iceux est depecié.

Item, un deel d'argent et un de cuivre.

Item, un crochet d'argent où il a B. ou millieu.

Item, une pipe de saye pour mestre en un livre.

Item, un petit de semence de perles enveloppez en un drapel.

Item, un petit ymage d'yviere estant en un estieu semblablement d'yviere.

Item, une sainture de cuir de serf garnye d'argent dorée.

Item, une sainture en une tasse semez de boillons d'argent dorez à treseaux.

Item, un demy-saint d'argent doré.

Item, deux paires de eurez une grande et l'autre petite lesquelles ont chascune deux paires de chemise de toile, lesquelles petitez heurez ont une chemise de veloux noir

doublée de cendal vermeil.

Item, un pou de drap damas de meismez la houpelande de mondit seigneur de Vieupont.

Item, une pièce de cendal vermeil contenant troys quartiers ou environ et un peu de veluel vueil et de drap d'or.

Item, troys paires de gans fourrés.

Item, deux paires de gans senglez.

Item, un peloton de veloux noir pour mestre espinguez.

Item, v martres d'yviere.

Item, plusieurs *agnus Dei* qui ne font point enchassés.

Item, une bource faicte aux mestiez que mademoyselle de Serquigny donna à feue madiète dame, comme l'en disoit.

Item, un petit coffret blanc.

Item, deux escherpez de drap vert doublées de blanchet decourpées et font semées de petitez platainez d'argent dorées, et en chascune escherpe a deux grans rofez d'argent dorées, et tient chascune rose à une esguillete de saye noire emboutée d'argent doré.

Item, deux sainturez pareilles aux deux escherpes dessufdictes, et en chascune sainture a une grant rose semblable des autres.

Item, une vez à caillez avec les alliers et deux carcaillez et cinq paires de sonnetez à faucon qui font de Millan.

Item, une gibefière de toile pour le gibier.

Item, troys coiffrez de saye de quoy l'une d'icelles a fervy et les autres non.

Item, cinq cens d'espingues.

Item, un orfrays de fil d'or de Chippre en façon d'une sainture.

Item, un mirouer marqueté à merches vers et blancs que donna Madame de Ferrières à feu madicte dame de Vieupont, comme l'en disoit.

Item, un petit mirouer d'ombre qui pent à chaine d'argent lequel est cassé.

Item, deux seurgetez à seurgier dens et orailles dont l'une d'icelles est d'or et l'autre d'argent.

Item, deux esguilletez de faye ferrés d'argent pour foy lacer.

Item, une petite cuilleer d'argent à manche ront.

Item, un tucl d'argent.

Item, deux paires de couteaux dont l'une d'icelles paires sont noirs, garniz de forcetez.

Item, une pièce de fil ombre et une pièce de faye avec un petit queuvrich : es broudé de fil d'or.

Item, deux saintures ferrées d'argent dorées, et n'y fault rien, à saindre sur houpelande, lesquelles sont de tessus noirs, dont l'une d'icelles est presque usée.

Item, un pou de muguelias envelopé en un drapel que mondit seigneur de Vieupont aporta de S. Jaques, comme l'en disoit.

Item, une gravoure et un crefmel et mireur sans lunetez.

Item, une vereulle et une des greves du manche des couteaux à tranchier.

Item, le feel de madicte dame de Vieupont lequel est d'argent sans chainete.

Item, un frontolet noir.

Item, deux paires de petiz cousteaux à vereulles d'argent dorez avec deux oriellers d'espabre (?) vert doublé de sendal vermeil.

Item, deux oreillers, l'un de drap d'or vert et l'autre de drap d'or vermeil.

Item, deux autres petiz oreillers semblables dudit drap d'or vert.

Item, un petit escrin rouge ferré ouquel l'en mettoit les gallons de madicte dame de Vieupont.

Item, deux petiz escrins ferrés, et sont de cuir boilly, et à l'un d'iceux a plusieurs esguilletez ferrés d'argent.

Item, un hennap de madre couvert à un pié d'argent doré avec l'estieu ouquel il est.

Item, un galice qui defferme à viz et se met en troys pieffes pour porter hors avec l'autel benoist et corporeaux.

Item, dix petites tasses d'argent dont les unes d'icelles sont martelées et les autres non, lesquelles tasses demeurent en la garde de madame la seneschalle d'Eu.

Item, un tablier de cyprès fermant à couplez et garny de tables et d'eschez.

Signé : Daunou

Cy après ensuit la declaration et inventoire des robes et vestemens de mondit seigneur de Vieupont en la manière

qui ensuit :

Et premièrement, une robe de fatin vert figuré de noir de rouge et de blanc, et n'est point fourrée.

Item, une aultre robe fengle de veloux vermoil cramoisy.

Item, une hucque de drap noir decouppée, toute fengle.

Item, une robe dont le corps est de drap noir et les manchez, en manière d'eliez, de drap de damas de troys couleurs c'est assavoir rouge, noir et vert.

Item, une robe fengle d'ecarllate vermoille, laquelle est bien dommagée et est broudée de fil d'or au collet.

Item, une fourreure de martres pour le corps d'une robe, sans manchez.

Item, une robe de drap gris fourrée de martres.

Item, une robe de noir doublé de drap et fourrée d'aigneaulx noirs.

Item, une aumusse double, toute neufve.

Item, ung chapperon d'escarlate descouppé.

Item, ung pourpoint de veloux noir, bien esporté.

Item, un aultre pourpoint de camelot noir semblablement bien esporté.

Item, un aultre pourpoint de veloux noir, semblablement bien esporté.

Item, deux pourpains de fustaine à manchez estroitez pour armer.

Item, une hucque fengle de drap vert, decouppée.

Item, unes moufflez fourrés de gris.

Item, deux estendars aux armes de Monfr. de Vieupont.

Item, une banière semblable des diz estendars.

Item, un chapperon noir à basinet.

Item, une chemise de Chartres.

Item, unez paternostrez d'os toutes noires.

Item, une dague garnie d'argent doré.

Item, un grant paygne d'iviere sans estuy.

Item, uns esperons blans dont les boucles, moulettez et membrez sont dourez.

Item, une aultre paire d'esperons dorez lesquelles font à despareil.

Item, deux perez de manches de martres dont l'une d'icelles peres font à coudieres et les aultres à rebrassier, avecquez quatre pièces de vieullez martres.

Item, cinq perez de chauffeuses noires telles que celles.

Item, huit perez de foulers touz neufs à l'usage de mondit sieur de Vieupont.

Cy après ensuit la declaration et inventoire des ornemens qui sont en la chappelle dudit lieu de Chaillouey :

Premièrement, une chasuble de drap d'or vermoil et les paremens d'une aubbe, l'estolle, le fanon, et n'y a point d'aubbe tunique et damatique pareulx; et avec ce deux aubbes, deux estolles, deux fanons, et le parèment de l'autel (et y a encor assez d'icelluy drap d'or pour faire un dossier audit autel), lesquelles tunique et damatique

ne sont pas accompliz parceque il n'y avoit nulz orfrays, en laquelle nappe d'autel il n'a point de frenge.

Item, une chasuble de drap de damas noir garnie de fanon et d'aubbe, d'amit et de parement, un frontel, un dossier pareil à mestre sur ledit autel avecquez trois nappes d'autel et troys touailles à mains et un aultre esmit.

Item, un parement de drap de soye noir.

Item, trois petites touailles de ling à l'ouvrage de Paris, à servir en ladicte chappelle, toutes lesquelles choses demeurent et sont mises en estuy.

Item, ensuit ce qui demeure pour servir la dicte chappelle, c'est assavoir : une chasuble de veluau violet barré de drap d'or; *Item*, une aultre chasuble de soye jeaune avec une aube, deux esliours à main, troys nappes à mestre sur l'autel, un parement de nappe d'autel, deux touailles; *Item*, une petite sonnette; *Item*, deux messeaulx; *Item*, quatre benefiers et cinq poire de chieuz avec une autre poire et ung grant chandellier de fer, toutes lesquelles choses demeurent pour servir en la dicte chappelle, par le consentement de madicte demmoiselle,

Cy après ensuit l'inventoire et desclARATION des livres de mondit seigneur de Vieupont :

Premièrement, le livre de Boueffe, de Consolacion.

Item, le livre de l'Arbre de bataille.

Item, le livre des Firoloffez.

B

Item, l'Apocalice saint Jehan en françoys à deux fermaus d'argent dorez.

Item, le livre de la Filipine.

Item, le livre du Gieu des eschaiz moralisé.

Item, le livre de Melibée.

Item, le livre du Testament maistre Jehan de Meun.

Item, le livre du Codicille en parchemin.

Item, le livre de Dème Parenée.

Item, un aultre livre qui parle des Vertuz.

Item, un livre en papier nommé Mandeville.

Item, le livres des Troys pèlerinaiges, tout en un livre.

Item, un Sautier qui sert à Jehan de Vieupont, filz de mondit sieur de Vieupont.

Item, un petit livre contenant plusieurs Commandemens en manière de preschement, lequel demoura vers madicte dame la sénéchalle d'Eu.

Item, un livre en françoys de la Passion;

Cy après ensuit le nombre des robes et habillemens qui estoient à feu madicte dame de Vieupont jadis fame de mondit sieur de Vieupont.

Premièrement :

Une robe d'écarllate vermoille de troys garnemens, c'est assavoir d'un scot ouvert, uné cote simple et un mantel à parer.

Item, une aultre robe vermoille de drap des Broueffellez

qui fouloit estre de cinq garnemens, c'est assaver : la chappe, le secot long, le mantel apparer lequel est deffourré.

Item, une houppe de drap de damas noir, fourrée de gris.

Item, une houppe de écarlate vermeille, fourrée de gris.

Item, un corcet vermeil à platez manchez, fourré de menu ver.

Item, un aultre corcet noir à semblables manchez, fourré de menu ver.

Item, un corcet vert, fourré de cendal vermeil.

Item, une houppe noire, fourré de menu ver.

Item, une houppe de drap gris, fourrée de croupez de gris et les manchez d'icelle fourrées de gris.

Item, une cote hardie noire, fourrée de menu ver.

Item, une aultre cote de draps gris, fourrée de croupez de gris.

Item, une cote simple vermeille qui n'a nullez manchez et est bien esportée.

Item, une cote simple noire et une futaine.

Item, une robe longue noire, toute neufve.

Item, unx brasseroles de drap blanc, fourrées de gris.

Item, un chapperon d'écarlate vermeil, fourré de menu ver.

Item, un chapperon doublé d'écarlate vermeille.

Item, un chapperon noir doublé.

Item, deux chapperons fans pate, fourrez de menu ver

dont l'un d'iceux est d'écarlate vermeille et l'autre de noir.

Item, un aultre chapperon fans pate, d'écarlate, doublé de cendal vermeil.

Item, un aultre chapperon noir fans pate, fourré de menu ver, lequel a esté defourré par madicte dame la feneschalle pour fourrer une robe pour la fille de mondit sieur, comme elle disoit.

Item, un aultre chapperon noir à pate, et est doublé.

Item, deux paires de manches, unes grises, unes noires semblables des deux costez hardies dessus nommés.

Item, le demourant de une aulne d'écarlate sur laquelle hom print un chapperon fans pate.

Item, demie aulne de brun vert ou environ du drap que l'en eut de Ranart surquoy hon a prins un chapperon pour Marie de Vieupont, comme l'en disoit.

Item, trois aulnes de vert.

Item, un couvertouer de vert lequel estoit fourré de menu voir où il avoit deux cents soixante dix sept ventres de menu voir.

Item, unes manchez de menu ver qui fouloient estre en une robe de drap d'or.

Item, deux vieulles pennés, l'une de gris et l'autre de menu ver, laquelle penne de menu ver a esté prise par madicte dame la feneschalle à faire la fourreure d'une houppe de Marie, fille de mondit sieur de Vieupont, comme elle disoit.

Item, quatre cornetez à chapperons.

Item, une piece de futaine contenant environ cinq ou six aulnez.

Item, vingt-huit pieces de dos de gris.

Item, vingtquatre leticez du demourant de pourfil.

Item, la pourfilleure d'un secot ou il (a) environ deux douzaines de leticez.

Item, huit aultres leticez qui font en une manche.

Item, deux vieux tours qui furent ostez de la robe de feu madiète dame.

Item, cinquante quatre ventres de menu ver à pilliers.

Item, un petit mantel doublé qui est noir.

Item, unes manches de letices qui furent faiz d'un pourfil.

Item, un mantel à parer et la cote simple qui est de meismes ledit corcet, du dit drap d'or, furent despecés pour faire tunique et damatique à la dicte chappelle, comme l'en disoit; et y a encore d'icellui drap assez pour faire un parement d'autel, et du menu ver de quoy ledit mantel estoit fourré l'en en fist fourrer une houpellande noire, comme ma dicte dame la sénéschalle disoit.

Item, la couverture du cher et demie douzaine de careaulx de drap de faye dont il y a deux grans et quatre petiz.

Item, quatre houpellandes de quoy l'en se queuvre, dont l'une d'icelle est fourrée de connins et deux aultres sont fourrées de vieullez crouspez de gris, et l'autre qui reste des

dictes quatre houpellandes est verte et fourrée d'aigieux noirs.

Item, une aultre petite houpellande fourrée de connins.

Item, unes manches d'escarlante qui font bien errezez.

Cy après ensuit la déclaration et inventoire du linge délyé dudit lieu de Chailloué. Premièrement

Quatre peres de draps de lin, chacun de quatre toilles.

Item, unx semblables peres de draps neufs que a de nous vel fait faire madiète dame la sénéschalle, comme elle disoit.

Item, une paire de draps de trois telles et demie, ainiffy déliez comme les dessus diz.

Item, une paire de draps de lin de deux toilles et demie.

Item, unes aultres peres de draps de lin de trois telles, lesquelles l'en met sur les liz pour yceulx parer.

Item, sept peres de draps de lin de trois telles.

Item, vingt cinq livres de fil délié.

Item, quatre peres de draps de trois toilles, lesquels ma dame la sénéschalle disoit avoir fait faire à fainte Vaubourc, sur lequel linge il demeure à madiète dame, c'est assavoir: une pere de draps bien depportez; *Item*, iii. peres de draps neufs avec x peres de draps gros de ii leiz, huit orillers entaiez avec huit taiez; *Item*, iii. peres de draps de ii teillez; *Item*, neuf cueuyrechiefs gros; *Item*, six autres déliez.

Item, ensuit le linge de table délyé, c'est assavoir: quatorze servietez à l'ouvrage de Rains.

Item, demie douzaine de servietez à l'ouvrage de Damas.

Item, six aultres servietes assez grosses à l'ouvrage de Paris.

Item, un grant doublier à l'ouvrage de Damas avec une grant touaille pareille.

Item, troys aultres touailles longues à l'ouvrage de Damas avec quatre autres de deux aulnes ou environ.

Item, un autre doublier bien délyé à l'ouvrage de Paris avec deux touailles pareilles dudit doublier.

Item, neuf doubliers de lin à l'ouvrage de Paris et quatre dressours.

Item, demie douzaine de doubliers à l'ouvrage double, telx quelx.

Item, un autre petit doublier à l'ouvrage dessus dicte.

Item, un autre doublier à grans litheaux à l'ouvrage de Rains avec une touaille pareille, fors que elle est plus délyée.

Item, un autre doublier à l'ouvrage double, bien délyé, avec deux touailles pareilles dont l'une d'icelle est plus longue que l'autre.

Item, un autre grant doublier à l'ouvrage double ouquel a plusieurs figurez de gens à cheval et de oiseaux.

Item, enfuit la déclaration des touailles, c'est assavoir :

Sept grandes à l'ouvrage de Paris contenant environ cinq aulnes avec six aultres pareilles contenant chacune d'icelles deux aulnes ou environ.

Item, six aultres longues touailles à l'ouvrage de Paris lesquelles n'ont nulz litheaux.

Item, six aultres thouailles pareilles des dessusdictes contenant chacune d'icelles deux aulnes ou environ.

Item, demie douzaine de grans touailles à la grant ouvrage de Paris et font bien usées avec cinq petitez touailles.

Item, six aultres touailles dessus dicte et font bien usées.

Item, sept petites touailles pareilles à l'œuvre dessus dicte.

Item, une petite touaille à l'œuvre de Damas.

Item, quatre petitez touailles de plusieurs ouvrages.

Item, demie douzaine de longues touailles à l'ouvrage de Paris avec sept petites pareilles, tout lequel linge dessus dit est en un grant coffre de noier fermant à la clef sur lequel linge ma dicte dame la sénéchalle a prins et retenu à elle pour le gouvernement des enfans et de l'ostel dudit lieu de Chailouey, c'est assavoir : cinq nappez.

Item, deux touailles de lin de cinq aulnes la piece ou environ.

Item, douze touailles petites à l'ouvrage de Paris avecques six grandes touailles pareilles pour l'escuirie.

Item, sept aulnes de toile à l'aune de Paris.

Item, enfuit la déclaration du gros linge, c'est assavoir : six peres de draps de deux toilles et demie qui ne vallent que peu.

Item, xiii peres de draps de deux toilles.

Item, quatre peres de draps de deux toilles qui font presque uséz.

Item, deux aultres pere de draps de deux toilles.

Item, quatre pere de draps de toille et demie.

Item, dix-huit oreilliers.

Item, une grant chemise de lin laquelle mondit seigneur apporta de S. Jacques, comme l'en dit.

Item, vingt taies à oreillers telles quelles et les oreillers fourniz de chascun sa taye.

Item, troys pere de draps neufs de deux lis pour valez.

Item, une pere de draps de deux toilles et demie.

Item, ensuit la déclaration du gros linge de table, c'est affavoir : quatre nappes.

Item, six doubliers chascun marché de fil noir desquels d'iceulx il en y a un qui ne vault que pou.

Item, quatre dresseurs de meismes lesdiz doubliers.

Item, deux aultres doubliers de chanvre.

Item, six aultres doubliers qui ne font point merchez et six dresseurs de meismes.

Item, quatorze nappes pour les tablez des valez dudit lieu de Chaillouey quine font point ouvrés et sont assez suffisantes.

Item, dix-sept aultres nappes bien usées dont il en y a une d'icelles à chief levé et est plus longue que les aultres.

Item, six doubliers pour la table de mondit s^r de Vieupont avecquez cinq aultres doubliers pour la table d'escurie lesquels sont presque usés et six dresseurs de meismes, compris celui en quoy ledit linge est enveloppé, sur lequel gros linge il a esté baillé à madicte demme, c'est affavoir :

C



11. nappes pour valez, une petite pareille, deux à la boulengerie, troys doubliers, quatre touailles pour escurie avec deux touailles à couteaulx pareilles.

Item, ensuit la déclaration des touailles dudit gros linge de table, c'est affavoir : six longues touailles pour la table du seigneur.

Item, cinq aultres touailles longues avecques quatre petitez touailles de meismes.

Item, six aultres touailles longues bien usées avecques cinq petites de meismes.

Item, huit touailles grossez ouvrées pour la table du seigneur dudit lieu de Chaillouey.

Item, six touailles à couteaulx.

Item, huit autres touailles à couteaux qui font bien usées.

Item, trois touailles pour la table d'escurie, lesquelles font plus délyés que les aultres.

Item, sept touailles longues presque usées.

Item, une grosse nappe pour valez.

Item, six petites touailles presque usées.

Item, quatre nappes grosses.

Item, deux petitez nappes pareilles.

Item, ensuit la déclaration des queuvrechiefs gros :

c'est affavoir : dix neuf queuvrechiefs de chanvre.

Item, deux autres queuvrechiefs longs à servir les enfans de mondit seigneur de Vieupont avec six vieux queuvrechiefs,

Item, ensuit la desclaracion des choses qui sont es coffins de cuir de l'hostel dudit lieu de Chaillouey : c'est assavoir : trois queuvrechiefs de taille de Rains dont l'un d'iceulx contient deulx aulnes ou environ.

Item, un autre queuvrechief pareil.

Item, demie dousaine de grans queuvrechiefs.

Item, vingt cinq queuvrechiefs.

Item, trois autres queuvrechiefs bien usés.

Item, demie dousaine de mouchouers.

Item, quatre paire de bendez et quatre coiffes.

Item, unes bendez grossez avec une enveloppe.

Item, un petit rafeur et unx petiz sifellez.

Item, une cuiller de boys ouvré fermant à couplez.

Item, un estuy de cuir ouquel a deux paignes d'yviere unez pere de sifeaux, un gravouer avec un mirouer d'yviere.

Item, ensuit la desclaracion des coffres et huches, c'est assavoir : un petit coffre ouquel mondit seigneur de Vieupont mectoit partie de ses choses.

Item, un autre petit coffre à deux couvercles, et à deux ferreures ouquel feu madicte dame de Vieupont mectoit ses joiaux.

Item, un petit esclin ferré bien menu.

Item, un petit esclin ferré ouquel feu madicte dame mectoit son astour, ouquel est son mirouer et son peloton.

Item, une huche où l'on met les vestemens de la chapelle et les oreilliers.

Item, une petite huche où l'en met les frommages avec

une autre huche où l'en met des papiers.

Item, ensuit la desclaracion de plusieurs choses, c'est assavoir : deux couches d'arain à mettre eaue.

Item, un grant bassin plat.

Item, deux petiz bassins à laver mains sur table avec deux chauffetez à la nouvelle façon.

Item, un veul bassin et une veulle chauffete qui ne servent point avec deux petiz pallons à queue et un petit bassin à teste, lesquelles choses sont en la chambre de mondit seigneur de Vieupont.

Item, un bers à bercer enfans.

Item, une orloge sonnante toute fournie.

Item, trois peignes à sereucer.

Item, deux chappelles à faire l'eaue rose.

Item, quatre pairez de chiennez de fer.

Item, quatre coffrez ferrez à porter à cheval en manière de bouges.

Item, un petit coffret ferré.

Item, un petit coffret de cuir boilly.

Item, ensuit le nombre des chambres, sargez, carreaulx et tapiz estans ou dit hostel de Chaillouay, c'est assavoir : une chambre noire contenant neuf pièces laquelle a esté tainte de blanc en noir.

Item, trois carreaulx de meismes la dicte chambre.

Item, une autre chambre blanche avec quatre carreaux semblablez.

Item, une chambre vermeille contenant huit pièces.

d'icelles est plus grande que l'autre.

Item, une autre touffe pareille.

Item, deux touffes de mantelez et sont toutes ensemble.

Item, une autre petite touffe à mettre en estuy.

Item, deux esfetez où il a des touffes de fil simple et des queuvrechiefs de faye.

Item, deux autres gorgeretez à mettre souz houppelandes.

Item, cinq gorgeretez à mettre autour du cou à vestir robes estroites.

Item, quatre tourez.

Item, dix coiffes de toille blanche à mettre sur bourrelez.

Item, deux aulnez de mantelez.

Item, deux aulnez de toille de Traye.

Item ensuit les choses trouvées en la despence dudit lieu de Chailloy, c'est assavoir : sept pos d'estain ronds et trois carrez avec sept pintez ronds et huit carrées et une sans couvercle.

Item, trois choppinez ronds avec cinq sallières d'estain.

Item, cinq chandeliers à double mechez et sept sans mechez avec sept autres petits.

Item, deux broz de bois à traire sidre.

Item, une grant huche en laquelle l'en met le pain de ladite despence.

Item, un poinçon fermant à clef et ferreure auquel l'en met la chandelle.

Item, deux corbeilles à lance avec un panier à porter pain

sur table.

Item, un perfoeur et une veillé à percer vin laquelle despence avec les dictez ustensilles contenus en cest chapitre demeurent en garde à madicte demme par la tradicion de ma dicte damoiselle.

Item, ensuit les choses trouvées en la cuifine, c'est assavoir : huit poz de cuivre, neuf paellez d'arain dont l'une d'icelles est à queue.

Item, une paelle percée à couler pois avec un petit pillon.

Item, deux paellez de fer avec une vueille paelle qui guaires ne vaut.

Item, deux landiers despeciez, deux graiz, un havet, une laichefrite de fer, un coutel de cuifine, deux couverclez de fer à couvrir poz avec un moulin à moutarde.

Item, quinze grans plaz d'estain, vingt-quatre petiz avec huit douzaines d'escuelles d'estain et un pot d'estain à moutarde.

Item, semblablement la dicte cuifine avec les choses de dedens dessus dictes demeurent en garde à ma dicte demme.

Item, ensuit les choses trouvées en la chambre de la lavanderie, c'est assavoir : deux grans paelles d'erain, une chaudiere, un chauderon, deux trepiez, un chandelier de fer à pié avec une canelle, à couler laiffive, laquelle lavanderie avec les choses dedens icelle demeurent en garde à ma dicte demme pour le gouvernement de l'osteil dudit lieu de Chail-

Item, une autre chambre vermeille contenant sept pièces
lesquelles deux chambres sont bien nées.

Item, la corps d'une chambre blanche contenant cinq
pièces.

Item, un pavillon que l'en tient sur les enfans de messire
seigneur de Vieupont avec une farge blanche bien née.

Item, demie douzaine de farges magnines apportées de
Paris.

Item, demie douzaine de tapis à meçtre sur lie dont qua-
tre d'iceulx sont de drap vermeil et les autres de drap vert.

Item, trois autres tapis à meçtre sur lie lesquels sont de
drap vermeil.

Item, deux banquettes vermeilles et demie douzaine de
carreaux semblables.

Item, un banquet vert oyillé avec un semblable presque
né.

Item, un grant couverture rayé qui est de fil et de
linge.

Item, demie douzaine de couvertures grises et couvrir
vales lesquels sont de linge en linge.

Item, un couetil de lit de trois lie neufs lesquels sont de
fil noir et blanc.

Item, une farge vermeille rayé par quatre lieux, qui guères
ne vault.

Item, une autre farge bleue laquelle est rayé par cinq
lieux.

Item, en suit la desclaracion et inventaire des lix autres

oudit chastel de Chaillouey, c'est assavoir : deux grans lie
contenant environ chacun d'iceulx deux toilles et demie.

Item, quatre autres lie qui ne font pas si grans.

Item, dix huit autres lie moiens.

Item, toutes les couetes dessus dictes sont toutes fournies
de traversiers, excepté deux petites couetes.

Item, deux carreaux à meçtre en cher.

Item, un materaz à gefir quant l'en va en guerre, lequel
lie demeurent en la garde de ma dicte damme pour le gou-
vernement dudit hostel, lequelx lie avec la dicte chambre
noire contenant ix pièces, m. carreaux de meismes, une
chambre blanche, quatre farges avec deux autres tendues,
banchier vert, deux carreaux, un petit pavillon, une farge
blanche pour les enfans, une farge vermoille à quatre royes,
une bleue des rayez, un tapiz vert, n couverturez vermoillez,
une couverture rolée, *item* cinq couverturez de linge et
lange pour varlez.

Item, en suit la desclaracion des actours qui estoient à
feu ma dicte dame de Vieupont, c'est assavoir : une touffe
de coton.

Item, trois grans mantelez bien deportez.

Item, trois autres mantelez mendrez, plus suffisans.

Item, deux petiz mantelez à meçtre par le vifage.

Item, deux petitez touffez de toille de Rains à meçtre sur
un actour.

Item, deux autres touffez de toille de Traye dont l'une

louey avec les couchez, basins, dix tasses d'argent avec sept cuilliers d'argent, troiz piengnez à sereussier, deux chapelles à eau rose, *Item*, cinq poire de chienez de fer.

Toutes lesquelles choses furent présentement baillées par ledit Robin de Louviny, procureur ou nom que dessus, à noble demmoiselle Jehanne de Vieupont, demme de la Forest et de Serquigny, laquelle en print et reçeut de la bonne volleuté la garde et gouvernement, prométant iceulx garder bien et loyaument et iceulx rendre et restituer suffisamment quant et à qui il appartiendra et mestier sera, sur l'obligation de tous ses biens meubles et héritages présens et advenir et de ceux de ses hommes. En tesmoin de ce, je tabellion dessusdit ay mis à ceste presente inventoire mon signe manuel, l'an, jour et moys dessus dit.

Daunou.

Cy ensuit la desclaracion des biens meubles appartenant à noble et puissant seigneur Mon^s Yvez seigneur de Vieupont et baron du Neufbourc et ses enffans baillez par ma demoiselle Jehanne de Vieupont, demme de la Forest et de Serquiny, à ma demme Marguerite Martel, sénéschalle d'Eu, pour le gouvernement des enffans dudit Mon^s de Vieupont que la diète demme a en garde et gouvernement, iceulx biens prins et extraiz de l'inventoire faicte aujourd'huy de tous les biens meubles de mondit seigneur de Vieupont et de ses dix enffans estans au chastelet de Chaillouey par M^r Jehan Daunou, tabellion du

D

roy notre sire à Sées, le xii^e jour de juing l'an mil iiii^e et saiz^e.

Premièrement, une chambre noire contenant neuf pièces avec trois carreaux de mesmes etc.....

Tous lesquelx biens meubles madicte demme la sénéschale promist rendre et bailler à madicte dammoiselle toutes et quantefoiz et quant et qui il appartendra, sur l'obligation de madicte demme et de ses hoirs, de tous ses biens meubles et héritaiges présens, et advenir. Tesmoing le signe manuel de moy tabellion dessusdit cy mis en l'an jour et moys dessus dit.

Daunou.

Pièce annexée audit rôle.

Affises de Faloise tenues par nous Robert Seran, lieutenant commis de noble homme Jacques de Clermont, escuier, seigneur de Crestieu, conseiller du Roy notre sire et son bailli de Caen, le mercredi xiiii^e jour de novembre l'an mil cccc. cinquante et quatre, se presenta noble homme Laurens, sire et baron de Vieupont et du Neufbourg, lequel nous presenta ung roule en parchemin faisant mention de certaine inventoire de biens meubles et utensilles qui furent et appartindrent à noble homme et puissant seigneur messire Yves, seigneur de Vieupont, baron du Neufbourc et seigneur de Chailloué, et à defunte noble dame Blanche de Harecourt sa femme, qui estoient succedez

à leurs enfans, lefdits biens lors trouvés eu chastel de Chaillouey, lequel roule il difoit estre signé du faing manuel de Jehan Daunou, tabellion du Roy notre sire à Séés, icelluy fait et appointié le xiiii^e jour de juing mil cccc et saize, parmy lequel ces présentes sont annexées, en nous réquerant que icellui roule voulussions moustrer à Jehan de Pierres, advocat du Roy nostre sire en la viconté dudit lieu de Faloise, Guillaume Eude, Michel Leverrier et Gerard Tibout, escuiers, Jehan Jehenine et Richard Louvet dudit lieu de Séés et favoir à eulx se ledit roule estoit signé du faing manuel dudit Daunou et se, alors du temps et date d'icellui roule, icellui Daunou estoit tabellion audit lieu de Séés, par tous les quieulx dessus nommés et aultres plusieurs notables personnes, après ce que ilz ourent veu et visité ledit roule à grant loisir, nous fut dit et rapporté accordablement que ledit roule estoit signé du faing manuel dudit Daunou et que de tel et semblable signe ledit Daunou avoit usé en son temps comme tabellion, et par lefdits de Pierres, Eude et Leverrier et aussi par iceux Louvet et Jehennine fut dit et rapporté, oultre ce que dit est, que icellui Daunou estoit tabellion pour le Roy nostre sire oudit temps oudit lieu de Séés, duquel rapport et tesmoignage icellui seigneur de Vieupont nous requist cest présent pour luy valloir approbation et chose convertie en fait, jugée ou ce quil appartient, ce que nous lui octroiasmes. Donnée comme dessus.

Lefevre.

TABLE EXPLICATIVE

DE

QUELQUES TERMES EMPLOYÉS DANS L'INVENTAIRE (1).

Acompli, achevé.

Agnus Dei, « rondelles de cire marquées de l'empreinte de l'agneau pascal faites à Rome du résidu du cierge pascal. » M. de Laborde.

Aigneaux, agneaux, fourrure commune.

Alliers, ou *Halliers* du latin *alligare*. V. Le Grand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des François*. T. 1, p. 444. — Voici la définition du *Dictionnaire de Trévoux* : « Filet tendu sur deux bâtons propre à prendre des caillots et des perdrix qu'on appelle aussi trimulier, parce qu'il est fait de trois doubles de mailles: *rete triplici hamulo conserlum*. Les alliers sont défendus par les ordonnances. »

Amict, *esmift*, *amict* (*amictus*), pièce de toile dont le prêtre se couvre les épaules.

Auloge, horloge.

Aumusse, « vêtement servant à couvrir la tête et les épaules; il était

(1) Nous avons principalement consulté pour ce glossaire, ceux de Ducange, de M. le comte de Laborde, *Notice des Emaux du Louvre* et de M. Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des Rois de France au XIV^e siècle*.

commun aux ecclésiastiques et aux laïcs. Les femmes le portaient aussi. Comme il était destiné à préserver du froid, il était presque toujours doublé de fourrure. » M. Douet d'Arcq.

Autel benoist, autel bénit; il s'agit ici d'un autel portatif (*altare portatile, altare gestatorium*); l'autel portatif était généralement de petite dimension; le minimum de la longueur qu'on pouvait lui donner fut fixé à 20 pouces. V. M. de Laborde, au mot *autel portatif*.

Basinet, ou bassinot (*Bacinetum*), armure de tête qui ne protégeait que le crâne, à la différence du *heaume* qui protégeait toute la tête; ainsi appelé de ce qu'il était en forme de bassine.

Banquiers, Banchiers (*Banchales, banchalia*), coussins qu'on plaçait sur les sièges.

Bastonnets de bois d'Outremer, petits bâtons de bois odoriférants, aloès ou autre. V. M. de Laborde, au mot *Bois d'Aloës*.

Benestiers, ou *Eaubenoistiers*, bénitiers.

Besans, employé ici, je crois, dans le sens de boutons, V. M. Douet d'Arcq, à ce mot.

Blanc, pour drap blanc; on disait de même, un brun, un pers, un vert, etc....

Blanchet (*Blanchetus, Blanchetum*), sorte de drap blanc très commun.

Le *Dictionnaire de Trévoux* définit le blanchet, une sorte de chemise blanche, *lanea vestis alba*.

Boillons, boutons, ou clous saillants; il s'agit ici de boutons.

Bouges, sac ou valise de voyage.

Bougize, Bougie; ville célèbre par la fabrication de la bougie.

Burletes et *Bulletes*: V. M. de Laborde, au mot *bracelet*: « tant de bulletes pendantes à chaîne d'or. » — Ce mot s'entendait aussi de reliques, et de l'étui où on les renfermait. V. M. Douet d'Arcq, *Documents du règne de Charles VI. Inventaire de Charles VI. Art. 2,247.*

Camelin, drap fait de poil de chèvre, qu'il ne faut pas confondre avec le camelot. M. Douet d'Arcq.

Camelot, étoffe faite, d'après M. Douët d'Arcq, de laine très fine approchant de notre cachemire.

Carcailles, querquailles ou courcailles, appeau avec lequel on contrefaisait la voie des cailles femelles pour prendre les cailles. V. Le Grand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*.

Carreaux, coussins.

Ceintures; « il y en avait de cuir, de soie et de laine. On les enrichissait d'or et d'argent, de perles et de pierres précieuses, et l'on disait alors : ceintures ferrées d'or, d'argent, etc.... » M. Douët d'Arcq. — Jean du Mesnil, escuier, dit Le Galloys sieur d'Ounebault, doit à Robert Lointier, bourgeois de Rouen, 22 l. pour argent sec presté et pour une chainture ferrée d'argent que icelui Lointier lui avoit presté à son très grant besoing. » 1401, Tab. de Rouen, Reg. 9 f° 228 v°. — « Petit chainturel à blonge et mordant d'argent de la valeur de 20 s. t. » 1402 *ib.*, f° 313. — « Chainture à femme, semée de menues semences de perles, à bougle et mordant; demi-chaint à femme et une petite chainture d'argent où il a l. gien au bout. » 1414, *ib.* Reg. 17 f° 38 v°.

Cendal, étoffe de soie unie, se rapprochant beaucoup de notre taffetas; il y en avait de toutes les couleurs, mais principalement des nuances éclatantes du rouge. M. Douët d'Arcq.

Chambre, lit et tenture d'une chambre à coucher. id.

Chapelle, vêtements sacerdotaux et ornements nécessaires pour desservir une chapelle. id.

Chappe, vêtement de dessus, ouvert et à longues manches. id.

Chappelle, alambic.

Chaperon, capuchon, qu'on mettait sur la tête ou qu'on rejetait sur l'épaule, à volonté; souvent fourré et orné. « Caperon boutonné d'argent suroré. » 1396, Tab. de Rouen, Reg. 6 f° 245 — « Chapperon de brun vert à usage de femme, boutonné d'argent. » 1406, *ib.* Reg. 12 f° 89 v°. « Chapperon de couleur de violet, à usage de femme boutonné d'argent doré. » 1419, *ib.* Reg. 18 f° 301. —

- « Chaperon boutonné de perles. » 1421, *ib.* Reg. 19^o 268. — « Trois chapperons d'escarlate fourrez de menu voir. » 1401, *ib.* Reg. 9^o 218 v^o.
- Chauffette*, chaufferette, vase de métal pour chauffer les plats sur la table: M. de Laborde.
- Chausses*, vêtement partant de la ceinture et descendant au-dessous du genou.
- Chemise de Chartres*. « On appelle ainsi, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, une petite médaille qu'on rapporte de Notre-Dame de Chartres, qui a deux petits ailerons faits comme les manches d'une chemise »
- Chér*; châr; il était défendu aux bourgeois d'en avoir par ordonnance de 1294. M. Douët d'Arcq.
- Chienés*, chenets; dans un autre endroit, chaines.
- Ciel*, tenture dressée sur le haut d'un lit.
- Coffins*, du latin *cophinus*, venant lui-même du grec, petits coffres ou boîtes. Ce mot est resté en usage à Rouen; on dit encore un *coffin* de papier pour un sac ou cornet de papier.
- Coffret à sommier*, peut-être un coffret de voyage, à mettre sur une somme ou selle.
- Collier*, en grand usage aussi bien pour les hommes que pour les femmes.
- Connins* ou *conils*, lapins, du latin *uniculus*.
- Corcel*, *corsel*, vêtement de dessus, commun aux deux sexes et dont M. Douët d'Arcq croit difficile de se faire une juste idée.
- Cornetes*, pointes en guise d'ornement, appliquées au chaperon et autres habillements de tête.
- Cotte-hardie*, vêtement commode à l'usage des deux sexes, et de toutes les classes de la société. On le portait ordinairement pour sortir, pour aller à la chasse, aux fêtes et aux tournois. — Vêtement d'un ouvrier de fil de fer et de l'atou; à Rouen en 1369: « 1 cote hardie, un caperon, unes cauches, deux paire de linge-robes et 4 paire de souliers. » Tab. de Rouen, Reg. 3, f^o 25. — « Cote-hardie de brunviôlet ou de brunnète à femme fourré. » 1402, *ib.*, Reg. 9, f^o 399.

- Cotte-simple*, vêtement de dessous se mettant, en général, immédiatement sur la chemise.
- Couete*, lit de plume, mot encore en usage en Normandie; en latin *culcitrum*.
- Couvertlout*, couverture de lits ou couvre-pieds.
- Cresnel*, il faut entendre par ce mot un pot de senteurs ou de pommade.
- Crouze* de gris, équivalent, je crois, de dos de gris, fourrure.
- Custodes*, (*Custode*), rideaux servant à protéger le saint ciboire; — rideaux de chambre; — enveloppes ou housses de meubles. M. Douët d'Arcq.
- Cypres*; « le bois de cypres est fort massif et de bonne odeur, quasi comme le santal. Il n'est jamais pourri, ni vermoulu, non plus que celui du cèdre, de l'ébène, de l'if, du hui, de l'olivier, et du lotus sauvage. C'est pour cette raison que les anciens en faisaient des statues, comme celle de Jupiter au Capitole. » M. Douët d'Arcq.
- Decl*, *Dé*, du latin *digale*. L'étymologie est visible dans l'ancien mot, lequel, à ce point de vue, est regrettable.
- Délié*, lin. On disait encore au dernier siècle: « La toile de Hollande est fort déliée. » *Dictionnaire de Trévoux*.
- Demy-saint*, ou demi-ceint; V. plus haut au mot *ceintures*; ainsi défini dans le *Dictionnaire de Trévoux*: « Ceinture d'argent avec pendants que portoient autrefois les femmes des artisans et les paysannes. » Cette définition ne serait pas juste pour le moyen-âge. « Demy-chaint de perles à assiete d'or. » Penultième de janvier 1434, Reg. du Tab. de Rouen.
- Double* par opposition à *single*; on appelait double ou doubles un vêtement plus ample que la chemise.
- Draps de Damas*, de *Duques*, précieux tissus faits de fil de soie tantôt employé seul, tantôt mêlé de fil d'or et d'argent. V. ouvrage de M. Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication*

et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent. Draps de Bruxelles, en grande estime au moyen-âge.

Dressours; ce mot désigne certainement une sorte de linge de table.

Ecarlate. « Les Ecarlates tiennent le premier rang parmi les étoffes de laine. C'étaient les draps les plus riches et les plus estimés. On s'en parait dans les occasions solennelles; c'est ainsi qu'aux réceptions de chevalerie, les nouveaux chevaliers étaient presque toujours revêtus de manteaux d'écarlate. Les Flandres et surtout Bruxelles semblent avoir excellé dans la fabrication des écarlates... Les écarlates étaient fabriquées avec les laines les plus fines, on les teignait avec une matière colorante de prix connue sous le nom de graine d'écarlate et qui est le kermès. » M. Douet d'Arcq. — On fabriquait aussi de l'écarlate à Rouen. Le 19 décembre 1461, les échevins présentèrent au duc de Charolais (Charles le Téméraire) « trois draps entiers, c'est assavoir : une escarlate, ung drap pers et ung drap gris, des draps faits à Rouen. » *V. ma notice sur six voyages de Louis XI à Rouen*, p. 36.

Esguïllette, aiguillette.

Esmil, v. *Amit*.

Essiours; le peuple dit encore des *essuyoux*, pour des torchons.

Fil d'or de Chypre, or filé ou filé d'or.

Forcetes, fourchettes; d'un emploi rare à la table, antérieurement au xvii^e siècle. *V. M. de Laborde*, au mot fourchette.

Fourrures. M. Douet d'Arcq cite une robe de six garnements où l'on n'avait pas employé moins de 2,312 ventres de menu vair. On faisait au moyen-âge un grand usage des fourrures. Notre inventaire suffirait à le prouver.

Frontelet, partie de l'armure de tête; synonyme, je crois, de *Frontel*, mentionné dans un texte de Ducange au mot *Bacinetum*.

Futaine, étoffe de coton qui paraît comme croisée d'un côté; — sorte de vêtement fait de futaine. M. Douet d'Arcq.

Galice, calico.

Galoiches, galoches, chaussures à semelles de bois.

Garnements, parties de robes : « Surcot ouvert, cote simple, mantel à parer »; ailleurs : « chape, secot long, mantel à parer. »

Geel, juis.

Gibecière, employé dans le sens actuel; signifie aussi bourse ou aumônière.

Gravoure ou *Gravouer*, instrument de toilette servant à séparer les cheveux sur la tête. M. Douët d'Arcq.

Gris, écurouil du Nord, dont le poil devient cendré en hiver.

Hanap, vase à boire, monté sur un pied assez élevé, en quoi il différait de la coupe. *V. Legrand d'Aussy*.

Hon, *Hon*, pour on, du latin *homo*.

Houpelande, vêtement de dessous commun aux deux sexes, fort en usage à partir de la seconde moitié du xiv^e siècle. « C'était, dit M. Douët d'Arcq, un vêtement qui avait des manches et un collet et qui se fermait par des boutons ou des lacets. » — Un huchier de Rouen, en prenant un apprenti, retient que le père vêtira l'enfant d'une bonne houpelande neuve. 1398, Tab. de Rouen, R. 7, f^o 95 v^o. — « Houpelande de vermeil velu doublé de sustaine pour 100 s. t. » 1397, *ib.*, Reg. 7, f^o 54. — Une houpelando, 40 s. t., 1395, *ib.*, Reg. 6, f^o 217. — « Houpelando de couleur de brun vert et doublé d'un vert gay. » 1408, *ib.*, Reg. 13, f^o 144, v^o.

Hucque (*huca*), *ricinium quo scilicet mulieres olim caput operiebant*. Ducange. On voit par le même auteur que les chevaliers dans les tournois portaient des *Huques* ou voiles d'orfèverie.

Letices, petites bandes de fourrure employées dans la *pourfisure* des vêtements. M. Douët d'Arcq.

Licorne. Dans toute l'antiquité et jusqu'au xvii^e siècle, on a admis l'existence d'un unicorne distinct du rhinocéros, et on a attribué à sa corne des propriétés merveilleuses, contre certaines maladies, et contre le poison. M. le comte de Laborde croit que la *licorne*

mentionnée si fréquemment dans les inventaires du moyen-âge est la dent du narval plutôt que celle du rhinocéros. Je serais porté à penser que la présence de la corne de licorne dans un anneau de mariage, tient moins aux prétendues propriétés médicales qu'on attribuait à cette matière, qu'à l'idée qu'on avait eue de faire de l'animal qui était censé la fournir un symbole de la virginité et de la religion. V le *Bestiaire divin* de M. Hippeau, le *Physiologus* de S. Epiphane.

Linge fin à l'ouvrage de Damas, de Paris, de Reims. « Cette dernière ville était renommée pour la fabrique du linge de table. Souvent même, tant les ouvrages sortis de cette manufacture avaient de réputation, c'était un des dons que la ville offrait aux souverains. » M. Douët d'Arcq.

Listeaux, peut être pour listeaux, de listel, bande.

Longes, courroies.

Lunette de miroir, plaque de métal poli, placé derrière un verre et reflétant les objets. Ce mot vient de la forme ronde de la plaque.

M. de Laborde.

Madre (*murra*), pierre lucide et jaspée; agathe suivant M. Douët d'Arcq. — Mobilier de la maison des Bourssectes sur le Petit-Ruissel à S. Maclou de Rouen: « douzaine et demie d'escuelles d'estain, autant de saussiers, 6 petits plas et 2 grans pos d'estain, 5 chopines, 2 juistes, 1 galon de mort estain, 6 petits doublers, 6 touailles en deux pièces, douzaine de hanaps de madre. » 14 mars 1400, Tab. de Rouen, Reg. 9, f° 139. — Deux blans hanaps de madre. » 1402, *ib.*, Reg. 9, f° 313.

Maille, peut être pour malle.

Materas, matelas.

Matras d'ynières, peut être des images ou statuettes de saints ou de martyrs.

Menu-ver ou *Menu-vair*, sorte de fourrure, difficile à déterminer; plus recherché et plus cher que le *gros ver*. M. Douët d'Arcq.

Messeaux, missels.

Mirouer d'ombre, miroir d'ambre; V. M. de Laborde au mot *Miroir*.

Mouffles, grands gants sans séparation pour les doigts.

Muglias ou *mugle*, musc; muguet, fleur blanche, poudre ou odeur de muguet (*Muscus*).

On ne sentoit que muglias.

Marjolaines et roumarins (Coquillart).

Ce poète s'est servi du mot *muglias* pour désigner toute espèce de senteurs et d'odeurs. M. Douët d'Arcq, *Documents du règne de Charles VI*. — « Poche de l'animal qui produit le musc; cette poche étoit nécessairement odorante. On comprend que nos ancêtres en aient fait usage pour doublure de bourse et garniture de boutons. » M. Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie*, t. II, p. 473.

Or de Ohypre, soie recouverte d'un fil d'or dont on se servait pour les broderies et dont on faisait un grand commerce, spécialement à Gènes. M. Douët d'Arcq.

Oriellers, oreillers.

Oysellé, représentant des oiseaux.

Paele, ce mot s'appliquait à divers instruments de métal; c'est l'équivalent du mot poêle.

Paigne, *piengne*, peigue.

Pannonceaur, petits drapeaux.

Peloton; « une couraye ferrée d'argent à usage de femme; ung peloton boutonné d'argent. » 1418, Tab. de Rouen, Reg. 18 f° 2.

Penne; ce mot désigne une fourrure en général, et non pas une espèce particulière.

Pers, bleu foncé.

Pipe de soie, bourrelet de soie, auquel étaient attachés les signets d'un livre.

Plates, *plataines*, plaques.

Poullaines, *pellis ex Polonia*, *undè nomen, advecta*. Ducange.

Pourfil, bordure brodée d'un vêtement ou d'une fourrure.

Queuwrechief, couvrechef, coiffes ou bonnets de nuit.

Rayés, raiés, royés, sorte de draps; les rayés opposés souvent aux draps pleins; Gand célèbre au moyen-âge par la fabrication des rayés. V. M. Douet d'Arcq.

Robe, « habillement complet dont chaque pièce s'appelait un garnement. On trouve des robes de 2, de 3, de 4, de 5 et enfin de 6 garnements » M. Douet d'Arcq. — « Robe à 6 pièces, 3 fourrées, les autres non fourrées, 20 l. 2 s.» 1364, Tab. de Rouen, Reg. 2 f° 119. — « Robe fournie dont le surcot sera fourré. » 1362, *ib.* Reg. 1. f° 156. — Le mot robe désignait pourtant aussi à la même époque un simple vêtement. On distinguait les robes closes, les robes ouvertes, les robes longues et les robes courtes. — « Longue robe close fourrée de gros ver. » 21 avril 1391. *ib.* Reg. 5 f° 62 v°. — « Robe ouverte » 1421, *ib.* Reg. 19 f° 268. — « Robe ouverte merveille. » 1422, *ib.* Reg. 19 f° 439 v°. — « Longue robe ouverte fourrée: » 21 avril 1391. *ib.* Reg. 5 f° 62 v°. — « Longue robe fourrée de gros vair. » 1396, *ib.* Reg. 6 f° 245. — « 2 longues robes à usage de femme. » 1419, *ib.* Reg. 18 f° 239. — « 2 courtes robes. » 21 avril 1391. *ib.* Reg. 5 f° 62 v°. — « Courte robe fourrée de grougnes de gros voir. » 1396. *ib.* Reg. 6. f° 245. — « 3 robes à usage de femme, l'une de drap d'escarlante fourrée de gris à manches ouvertes, l'autre de vert perdu fourrée de gris et à manches ouvertes, l'autre de vert gay fourrée de menu vair à manches ouvertes. » 13 Janvier 1424 (v. s.). Reg. 21. f° 213. — En 1362, une personne donne tous ses biens à deux mariés à condition qu'ils lui feront avoir « tous ses nécessaires sa vie durant, chacun jour un pot de vin, une robe fournie dont le surcot sera fourré, et à son décès 30 francs d'or pour faire sa volonté et son testament: » *ib.* Reg. 1. f° 156 v°.

Robbes-linge, chemises

Rose, médaillon.

Scot, secot, seurcot, surcot, espèce de robe longue commune aux

hommes et aux femmes; il y en avait de deux sortes; le surcot clos et le surcot ouvert, le premier à manches et descendant plus bas que le second. C'était la pièce la plus essentielle du costume. M. Douët d'Arcq. — « Petit secot fourré de connins et de drap de mourée. » 1411. Tab. de Rouen, Reg. 18 f° 239.

Seel, sceau; les sceaux se portaient généralement suspendus à des chainettes.

Semences de perles. — Les perles de compte sont les grosses, on désignait les petites par le terme de semence de perle. — M. Douët d'Arcq. *Documents du règne de Charles VI*.

Sengle, (*singulus*), ce qui n'est ni doublé, ni fourré.

Serges, étoffes lisses et grossières, toujours de couleur verte ou rouge. M. Douët d'Arcq. Il se faisait des serges de Caen un grand commerce au moyen-âge,

Seurgetes à Seurgier ou Sereucier, ce qui revient à dire petits instruments de chirurgie pour curer les dents et les oreilles. Les Anglais ont conservé le mot, *surgeon*, pour chirurgien.

Solers, (*sotulares*), souliers.

Tablier de cyprès; petite table pour tous les jeux qui se jouent avec des pièces mobiles sur une surface plane. M. de Laborde.

Tasse, bourse; on appelait *tasseliers*, ceux qui les faisaient; c'est le *tasca* des Italiens.

Touaille, sorte de toile qui se débitait à la pièce, non pas à l'aune.

M. Douët d'Arcq. — Mot conservé dans les campagnes de la Normandie pour désigner la nappe.

Tourel, sorte de coiffure de femme.

Treseaux pour *tressons*, tresses ou galons.

Tuel, chalumeau dont on se servait pour humer les liquides. M. de Laborde.

Velour, veluel, veluau, velours.

Verge, cercle de la bague distinct du chaton. On donnait une verge ou un anneau à la future au moment des fiançailles; les

plus pauvres donnaient une pièce de monnaie ou même un fruit.

Ventres de ver; le menu vair se débitait toujours par ventres.

Ves à cailles, voix à cailles; appeau pour les cailles.

Vireule, virole, « cercle qu'on met au bout d'un manche pour empêcher qu'il ne s'éclate. » *Dictionnaire de Trévoux.*



Rayro89





ARREST
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY,

Qui supprime le droit de peage, passage, ou travers par terre, prétendu par les Sieurs de Sabrevois, dans le village de Chailloüé, Vicomté d'Alençon en Normandie.

Du 24. Fevrier 1733.

Extrait des Registres du Conseil d'Estat.

V^AU par le Roy, estant en son Conseil, les titres & pieces representez en execution de l'arrest du Conseil du 29. Aoust 1724. & autres rendus en consequence, par les Sieurs de Sabrevois, se prétendant en droit de percevoir un droit de peage, passage, ou travers par terre, dans le village de Chailloüé, vicomté d'Alençon en Normandie; sçavoir, Imprimé non signé, d'un tarif sans date, contenant le détail des droits de coûtume & travers du duché & bailliage d'Alençon: Copie collationnée sur autre copie collationnée à l'original,

51

d'un aveu fourni au Duc d'Alençon, par Jean de Vieux-pont seigneur de Chailloüé, le 23. Octobre 1506. de ladite seigneurie de Chailloüé, & droits en dépendans, entre-autres ceux de riviere: Pareille copie d'autre aveu fourni au Duc d'Alençon le 24. Juin 1581. par Gabriel de Vieux-pont, de ladite seigneurie de Chailloüé, & entre-autres choses en dépendant, d'un droit de coûtume, travers & issuë, lequel se percevoit sur toutes choses tirées hors de ladite seigneurie, ou passantes sur son territoire: Copie collationnée d'autre aveu de ladite seigneurie de Chailloüé, fourni au Roy le 24. Juin 1639. par Bernard Potier Marquis d'Annebault, à cause de Dame Charlotte de Vieux-pont son épouse; lequel aveu contient pareille énonciation dudit droit de coûtume, travers & issuë sur toutes choses tirées hors, ou passant sur le territoire de Chailloüé: Deux quittances sous signatures privées, données par l'adjudicataire du doublement des droits de peages, au fermier du pont & passage de Chailloüé; la premiere, du 17. Avril 1711. de la somme de quinze livres pour une année du doublement dudit pont & passage; la seconde, du 5. Octobre 1714. de la somme de sept livres dix sols, pour six mois de produit du doublement dudit droit: Arrest du Conseil du 24. Juin 1727. par lequel, avant faire droit, il a esté ordonné que dans un mois, à compter du jour de la signification dudit Arrest, lesdits sieurs de Sabrevois rapporteroient copie collationnée sur l'original, & légalisée, de la pancarte du droit de coûtume, peage, passage ou travers par eux prétendus dans le village de Chailloüé, & qu'ils justifieroient par titres authentiques, en copies pareillement collationnées & légalisées, la possession, tant par eux que par leurs auteurs depuis 1581. sans interruption dudit droit, & par un certificat du sieur Intendant en la generalité d'Alençon, que ledit pont de Chailloüé estoit en bon estat, & entretenu à leurs frais; sinon, & faute de ce faire dans ledit temps, & iceluy passé, qu'il seroit fait droit par Sa Majesté ainsi qu'il appartiendroit:

Commission du grand Sceau expedée sur ledit arrest ledit jour 24. Juin 1727. Exploit du 8. Octobre suivant, contenant la signification qui a esté faite desdits arrest & commission ausdits sieurs de Sabrevois, en leur domicile au château de Chaillouë, avec sommation d'y satisfaire. Vû aussi les conclusions du Sieur Mailhard de Balosse Maître des Requestes, & Procureur general de Sa Majesté en cette partie, ensemble l'avis des Sieurs Commissaires nommez par ledit arrest du Conseil du 29. Aoust 1724. Oüy le Rapport du Sieur Orry Conseiller d'Etat, & au Conseil Royal, Controlleur general des finances, LE ROY ESTANT EN SON CONSEIL, conformément à l'avis desdits Sieurs Commissaires, a supprimé & supprime le droit de peage, passage, ou travers par terre, prétendu par lesdits sieurs de Sabrevois, dans ledit village Chaillouë: Sa Majesté fait très-expresses inhibitions & deffenses ausdits sieurs de Sabrevois, d'en continuer la perception à l'avenir, à peine contre eux de restitution des droits qui auroient esté exigez, & d'une amende arbitraire au profit de Sa Majesté; & contre leurs fermiers ou receveurs, d'estre pourluisis extraordinairement comme concussionnaires, & punis comme tels suivant la rigueur des ordonnances. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Marly le vingt-quatre Fevrier mil sept cens trente-trois. *Signé* CHAUVELIN.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: Au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis. Nous te mandons & commandons par ces presentes signées de nostre main, que l'arrest cy-attaché sous le contre-seel de nostre Chancellerie, donné cejourdhuy en nostre Conseil d'Etat, Nous y estant, pour les causes y contenuës, tu signifies aux Sieurs de Sabrevois y dénommez, & à tous autres qu'il appartiendra, à ce que personne n'en ignore; & fais en outre pour l'entiere execution d'iceluy, à la requeste de nostre anté & seel le Sieur Mailhard

de Balosse nostre Conseiller en nos Conseils, Maître des Requestes ordinaire de nostre Hostel, & nostre Procureur general en la Commission establie par l'arrest de nostre Conseil du 29. Aoust 1724. pour l'examen & vérification des titres des droits de peages, bacs, & autres droits de cette nature dans l'estendue de nostre Royaume, tous commandemens, sommations & autres actes & exploits requis & necessaires, sans autre permission, nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, ou autres lettres à ce contraires, oppositions ou autres empêchemens quelconques: CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. Donné à Marly, le vingt-quatrieme jour de Fevrier, l'an de grace mil sept cens trente-trois, & de nostre Regne le dix-huitieme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, Par le Roy.

Signé CHAUVELIN.

POUR LE ROY. {

*Collationné aux Originaux par Nous Ecuyer-
Conseiller-Secretaire du Roy, Maison-
Couronne de France & de ses Finances.*



A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE 1734



Restes d'une des tours médiévales traités en machicoulis.

Château de Chailloué XV^e-XIX^e siècles

Chailloué

■ Le contexte

Attesté dès le XIV^e siècle par un acte d'échange qui précise que le fief de Chailloué appartenait à Jean de Vieupont, vassal du compte d'Alençon, le château remonte probablement au XI^e siècle. Pendant la Guerre de Cent Ans, l'édifice est une place-forte disputée entre Français et Anglais, comme le montre le vote en 1431 par les États de Normandie d'une aide de 20 000 livres pour entretenir 300 lances et 900 archers à cheval destinés à reprendre la forteresse.

La famille de Vieupont, dont le membre le plus illustre fut Gabriel de Vieupont, ligueur intrépide qui commanda la place d'Argentan vers 1585, reste en possession du château jusque dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Le fief semble être alors divisé et n'est reconstitué qu'au XVIII^e par Claude-Pierre Sabrevois puis en 1748 par Pierre-Louis Le Carpentier de Chailloué, conseiller au Parlement de Rouen, élu en 1789 à la Constituante. Le domaine est vendu après la Révolution et passe par la suite dans de nombreuses mains.

■ Le château

Malgré la restructuration des lieux au XVII^e siècle et les multiples reprises du XIX^e, l'édifice conserve encore clairement, dans son dessin général, des traces de sa vocation militaire médiévale, avec ses douves, l'emplacement du pont-levis, la silhouette massive de la tour du nord-ouest et l'assiette de l'enceinte qui reste très lisible.

Aujourd'hui, le visiteur qui pénètre par un pont dormant dans la cour d'honneur est accueilli par deux pavillons carrés. Ce dispositif pacifique est dû à des réaménagements tardifs, sans doute contemporains du logis principal.

Affectant un plan en U, le logis central a été recomposé au XVII^e siècle comme en témoigne la façade principale donnant sur la cour d'honneur, avec son avant-corps en légère saillie, son toit en pavillon doté de lucarnes à oculi.

Des quatre tours qui commandaient la défense du château ne subsiste aujourd'hui que la grande tour déjà évoquée qui domine les lieux. Bien qu'elle ait été

fortement recomposée au début du XVII^e siècle, elle possède toujours à sa base des meurtrières ovales médiévales.

La chapelle méridionale, dont l'enplacement était encore visible sur le cadastre napoléonien de 1810, a aujourd'hui disparu comme d'ailleurs le jardin d'agrément dont il ne reste que quelques sujets épars.

Si au premier coup d'oeil, l'absence de cohérence architecturale du château peut sembler dommageable, elle se révèle en fait être la richesse de ce site. En effet, les différents corps de l'édifice, venus s'agréger les uns aux autres au cours des siècles, reflètent fidèlement la longue histoire de cette ancienne maison forte médiévale.

■ Protection

Inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 15 novembre 2010.

A Chailloué d'autres « dénommés » seigneurs ont vécu: Pierre de le Broue De Beaurepaire chevalier

Peut-être s'agissait-il de noblesse de 3ème rang. le lieu d'habitat pouvant être le manoir Situé RD 438 route de Nonant, lieu de la Gauchetière ou du manoir de Villepelée

Document public extrait de la DRAC

Basse Normandie

tions commencent la longue collection de Rymier ¹. An 4401
Robert, ne pensant qu'au rôle de guerrier, et secondé, pour le surplus, par Gaucher, capitaine de Caen et Bayeux ², réunit à Eu une armée, qu'il doit embarquer au Tréport ³, et qui doit aller en Angleterre disputer la couronne à Henri ⁴, en même temps que la duchesse Sybille, son épouse ⁵, donne naissance à un fils qui se nommera Guillaume Cliton ⁶. Il confère la noblesse à plusieurs de ses fidèles compagnons ⁷; il continue l'usage contracté sous les murs de Jérusalem de les remarquer par leurs bannières et leurs armoiries ⁸.

On transige pourtant : Henri I^{er} cède à Robert II An 4402
le duché de Normandie et une rente de 4,000 marcs d'argent ⁹. Il y eut presque regret quand il sut l'insuccès des armes de Robert contre le comte de Bellesme, spécialement à la bataille de Chailloué ¹⁰. Tout ce que Robert fait de mieux est de parcourir son duché et de rallier des partisans parmi lesquels on An 4405
compte le seigneur de Tancarville ¹¹, celui de Bondeville, Gaultier Giffard, comte de Longueville ¹², et quelques autres qui reviennent de la Terre-Sainte. Il

CHAILLOUÉ (PIERRE-LOUIS LECARPENTIER DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, (dates de naissance et de mort inconnues), entra dans la magistrature sous l'ancien régime, et devint conseiller au Parlement de Rouen. Le 29 mars 1789, il fut élu par le bailliage d'Alençon député de la noblesse aux États-Généraux. Avant la réunion de l'Assemblée nationale, son ordre le choisit pour secrétaire (6 mai.) Il se réunit à l'Assemblée; mais quand elle eut décidé de déférer le serment civique à chacun de ses membres, Lecarpentier de Chailloué hésita. Il commença par prêter le serment avec des restrictions, puis il insista à une autre séance sur les réserves dont il croyait devoir accompagner la formule ordinaire; enfin il se décida à quitter l'Assemblée, non sans avoir adressé au président (1790) une

lettre où les motifs de sa conduite étaient exposés : « Si la formule du serment proposé, écrivait-il, n'est bien présente, ce serment renferme deux parties bien distinctes. Il consiste à jurer d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi; à promettre de maintenir, de tout son pouvoir, la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée par le roi. La première partie de ce serment est gravée dans mon cœur, depuis l'instant où j'ai commencé à connaître mes rapports et mes devoirs; et jamais ma bouche ne se refusera à en consacrer, à en renouveler l'engagement. Quant à la Constitution faite et à faire par l'Assemblée, quelle que soit mon opinion particulière sur les principes qu'elle aura consacrés, je lui obéirai, parce qu'il est du devoir de tout citoyen d'être soumis aux lois de son pays : et si c'est là que doit se borner le maintien dont est question, je suis prêt, monsieur le président, de jurer devant la nation, l'obéissance et la soumission à la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, et acceptée par le roi. L'Assemblée a sans doute le droit incontestable d'exiger l'une et l'autre, mais son autorité ne peut s'étendre jusqu'à commander à l'opinion. Elle ne peut pas commander à chacun de trouver ses décrets également bons et justes, également sages; elle ne peut donc pas exiger que chacun s'engage à les maintenir de tout son pouvoir; car enfin un engagement de cette nature ne peut jamais être contracté qu'en faveur de la vérité, de la justice. » Chailloué soutenait ensuite qu'il n'appartenait qu'au peuple seul de décider « si la Constitution est propre à faire son bonheur, » puis il concluait en refusant de « s'engager à maintenir de tout son pouvoir cette Constitution, de la maintenir même dans ce qui reste à faire, » « ce que », disait-il, « je ne connais pas. »

M. l'abbé BARRET offre aussi à la Société la photographie d'un vieux pont établi sur une ancienne voie romaine allant de Sées à Exmes. Il existe ainsi cinq ponts plus ou moins semblables, qui se suivent à peu de distance les uns des autres, sur des marais appelés le Gué de Chailloué.

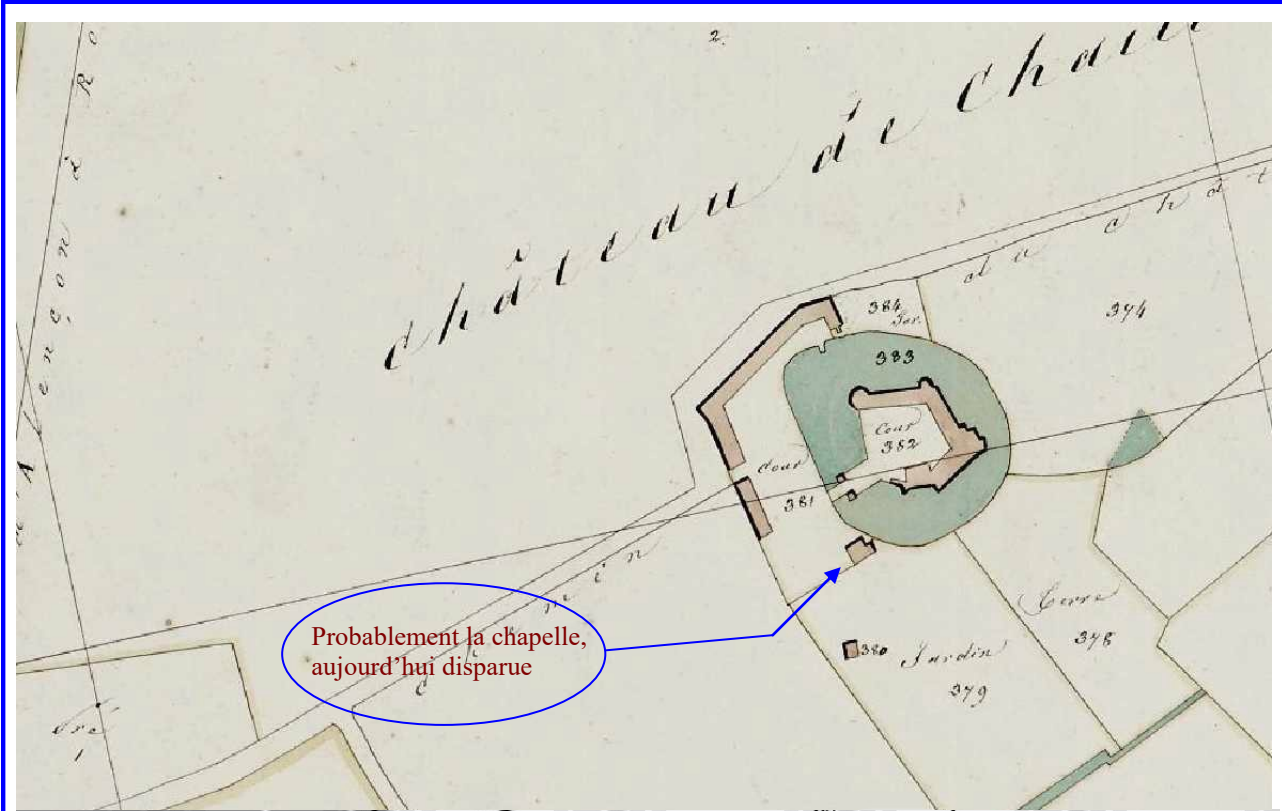
4° Enfin M. Barret signale deux ponts antiques traversant la rivière du Don, entre Marmouillé et Chailloué, sur l'ancienne voie d'Exmes à Sées. Avant que ces ponts ne disparaissent, ce qui doit arriver prochainement, il serait à propos d'en faire la description et d'en prendre la photographie. La Société engage M. Barret à vouloir bien s'occuper lui-même de ce soin.

Article extrait du bulletin Ste archéologique et historique de l'orne 1893

Recensement 1820
Mr Degrimoult, nommé maire de Chailloué
sous le régime royal, après restauration
de la noblesse

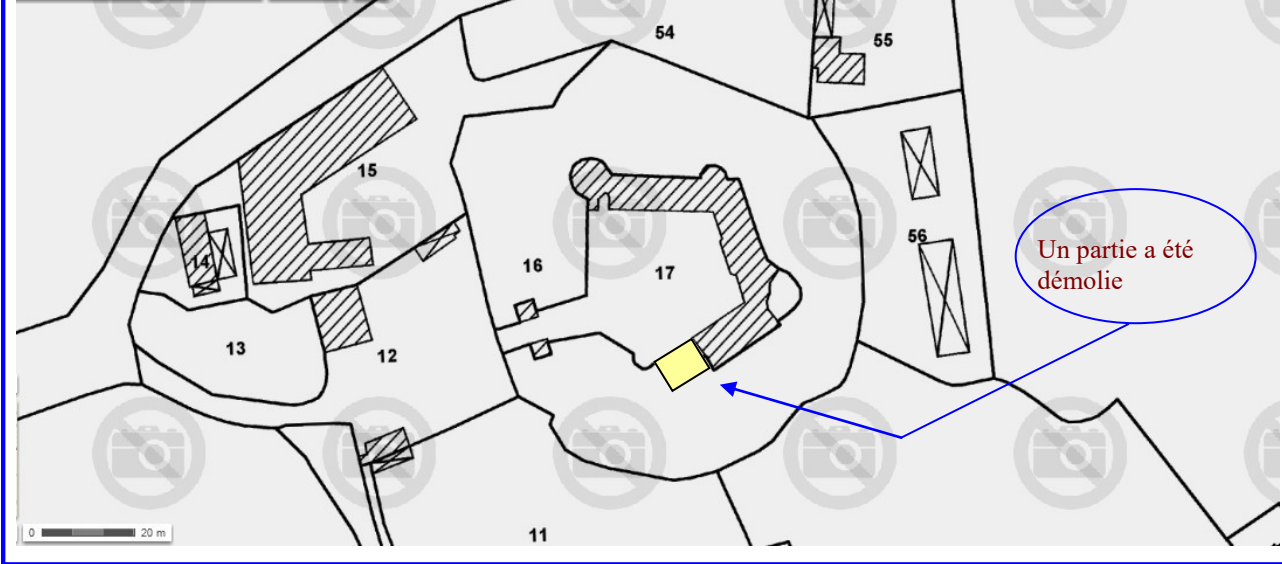
le Château	1.	Degrimoult Henri maire	km 70	propriétaire	Esson (Calvados)	an 1801.	1.	
	2.	Bernard Jenny	km 57	Son épouse	île guadeloupe	idem		
off Jenny	3.	Degrimoult Cesard	km 54	gardaroi	Esson (Calvados)	idem	2.	1.
f. plaine	4.	Degrimoult Henriette	km 28	Son épouse	Daris	idem		
Ville	5.	Degrimoult Marie	f. 67.	La Souche	Esson	Neuf ans		10.
Henry	6.	Hain Jean	km 32	Domestique	Chailloué			
Propriétaire	7.	Blanchet Charlotte	km 27.	gouvernante	idem			
maison de	8.	vasnier Michel	g 01.	Cuisinier	Cauvill (Calvados)	Sept ans		
Bois de	9.	Danet Caroline	f. 31.	Domestique	Seez	quatre ans		

Etat cadastre en 1811 comparé au cadastre 2013



Probablement la chapelle, aujourd'hui disparue

Cadastre de 1810
Le château



Un partie a été démolie

Cadastre de 2012/2013
Le château
La parcelle 15 est séparée
De la propriété

Complément d'information historique (extrait)

Dans l'intimité des cœurs et des corps

C'est à l'inventaire de **Chailloué** que nous devons les plus riches informations, quelques fois confirmées par l'archéologie, sur ces nombreux objets plus ou moins imposants, en matériaux souvent précieux dont s'entourent ou se parent hommes et femmes du Moyen Âge finissant.

Les objets de la piété

La religiosité de feu la dame de **Chailloué** et de son époux éclate dans l'énumération des objets à vocation religieuse et liturgique que

2. Inventaire de Déville, Arch. dép. Seine-Maritime, G 438 ; inventaire de Gaillon, Arch. dép. Seine-Maritime, G 9^{fo} 7^{vo}-8 ; inventaire des Andelys, Arch. dép. Seine-Maritime, G 865 ; inventaire de Paris, Arch. dép. Seine-Maritime, G 9. Charles de Beaurepaire (éd.), *Inventaire du château de Chailloué (Orne) en 1416*, Rouen, Société des bibliophiles normands, 1866 ; « Inventaire des biens de Jeanne comtesse d'Artois en 1335 à Quatremares », dans Léopold Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes sous Philippe de Valois (1328-1350)*, Paris, A. le Brument, 1871.

Des châteaux et des sources, p. 341-351

Éléments sous droits d'auteur

souvent l'on porte sur soi ou que l'on protège dans des coffrets. Il s'agit de deux pièces d'or qui « ont touché aux saintes reliques », d'au moins quatre chapelets (« patenostres », « fillez de patrenostres ») aux perles d'or, de corail ou d'os « toutes noires »³, de deux petites croix d'argent dorées, d'une bague dont le chaton émaillé porte l'image de saint Laurent, de plusieurs *agnus dei* qui n'ont pas été enchâssés dans un médaillon ou une monstrence⁴, et enfin d'un petit sac brodé (« bourcete faicte de point ») contenant des reliques en vrac (« bureletes qui ne sont point eschassees »). Pour le service des offices dans la chapelle, le mobilier liturgique est tout compte fait réduit : un calice démontable en trois parties, une petite sonnette, deux vases liturgiques (« vaisseaulx »), quatre bénitiers et un grand chandelier de fer. Cette religiosité familiale sans véritable ostentation a cependant développé de grands élans de pèlerinage dont il subsiste un bouquet de muguet (« muguelias ») rapporté de Saint-Jacques-de-Compostelle par le seigneur du lieu.

La parure

Le décor du vêtement comme de ses accessoires est sans doute ce sur quoi les données de l'archéologie renseignent le mieux par les nombreux clous, rivets et plaques d'ornement de tôle d'argent, de bronze ou de cuivre, ornés d'incisions et qui peuvent avoir conservé leur placage en or⁵. Dans les inventaires, ces objets sont rarement mis en scène sur les vêtements, mais le plus souvent mentionnés à part, conservés dans des bourses (« bourcetes ») et des écrins de cuir bouilli ou enveloppés dans des tissus précieux. Il s'agit de boutons de perles ou d'argent, de « semence de perles », d'épingles (500 à **Chailloué**) qui sont habituellement gardées dans un petit sac (« peloton ») que la dame de **Chailloué** conserve dans un écrin « ferré » avec son miroir et qui servaient à ajuster les postiches de

3. Certaines perles de corail ou d'os retrouvées en fouille pourraient provenir de chapelets.

4. L'*agnus dei* est un médaillon rond ou ovale fait tous les sept ans à partir de la cire des cierges pascals des basiliques romaines. Sur une face figurent l'année et le nom du pape qui l'a béni et sur l'autre des figures de saints ou les armoiries du pape.

5. Sandrine Berthelot, Jean-Yves Marin et Monique Rey-Delqué (dir.), *Vivre au Moyen Âge. Archéologie du quotidien en Normandie (XIII^e-XV^e siècle)*, catalogue de l'exposition du même nom (musée de Normandie, Caen, 2002), Caen, 2002, p. 206-207, 211-214, 219-220, 223, 288 et 290-293. Anne-Marie Flambard Héricher, « Aspects de la vie quotidienne : les apports de l'archéologie », *La Normandie au XV^e siècle. Art et histoire*, actes du colloque du même nom (Saint-Lô, 1998), Saint-Lô, Archives départementales de la Manche, 1999, p. 105-129.

sa coiffure, ses voiles et coiffes⁶. À **Chailloué** ne sont inventoriés que les accessoires dotés d'une certaine valeur dont plusieurs ceintures garnies de plaques et de « roses » d'argent doré, de nombreux lacets (« esguilettes ») de soie terminés par des ferrets d'argent doré.

La toilette et la beauté

Si la présence d'étuves n'est pas attestée dans les sites que nous considérons, les soins de toilette et de beauté ne sont pas pour autant négligés et se déroulent dans la chambre tiédie par des chaufferettes (« chauffetez »)⁷. Notons l'existence de récipients spécialisés, mentionnés comme tels et qui doivent se distinguer par leur taille et leur forme adaptées à des fonctions précises : bassins de bronze pour apporter l'eau chaude (« couches d'airain a mettre eau »), petit bassin pour se laver le visage (« petit bassin a teste »), plat à barbe (« bassin a barbier » à Quatremares et aux Andelys). Les soins du corps continuent par des opérations de décrassage des dents, des oreilles et du nez et par l'épilation des poils et des cheveux en particulier pour les femmes qui tiennent à suivre la mode des fronts très dégagés et bombés. La dame de **Chailloué** dispose ainsi de deux curettes, l'une en or et l'autre en argent, pour se nettoyer les dents et les oreilles (« feurgetez a feurgier dens et orailles »). L'archéologie fournit de nombreux exemples de cet attirail, dans des matériaux certes moins précieux, le bronze, se présentant sous forme de plusieurs curettes suspendues à un anneau⁸. Les tiges peuvent être torsadées et ornées d'incisions en entrelacs⁹. La toilette se poursuit par la coiffure avec des peignes et, dans les logis nobles, ils sont en ivoire, comme celui mis au jour au château de Saint-Vaast-sur-Seulles¹⁰ et protégés par des étuis de cuir où ils côtoient des miroirs. L'étui de la dame de **Chailloué** contient deux peignes d'ivoire, une paire de ciseaux, un poinçon (« graveur ») et un miroir d'ivoire. Elle porte aussi un autre miroir attaché à la ceinture par une chaîne. La présence chez les dames de Quatremares

6. À Rubericy, les têtes des épingles sont ornées d'incisions : Claude Lorren, « Le château de Rubericy (Calvados) c. 1150-1204 », *Archéologie médiévale*, VII, 1977, p. 109-178 (p. 170).

7. La chaufferette est toujours associée à un bassin et il faut imaginer une espèce de brasero. J'ignore comment se présentent dans les détails les « deux chauffetes à la nouvelle façon ».

8. Sandrine Berthelot, Jean-Yves Marin et Monique Rey-Delqué (dir.), *op. cit.*, p. 217 et 292.

9. Claude Lorren, « Le château de Rubericy... », art. cité, p. 170.

10. Vicomte de Blangy, *Journal des fouilles de Saint-Vaast. Siège de 1356*, Caen, Valin, 1889, pl. 94.

et de **Chailloué** de « chapelles a eau de rose » en plomb indique la fabrication à domicile et la consommation d'eau de rose¹¹, réputée éclaircir le teint, freiner la chute des cheveux et soigner les affections oculaires. Ces alambics ne sont pas rares dans les inventaires¹² et plus souvent en plomb qu'en terre cuite ou en verre, ils sont mieux connus dans la France du Sud où ils sont généralement mis au jour dans des contextes urbains ou monastiques¹³ ; en Normandie, on n'en connaît qu'un exemplaire réduit au chapiteau en terre cuite vernissée daté du XIV^e siècle¹⁴. Tous ces soins du corps ne sont sans doute pas suffisants pour prévenir la maladie et à **Chailloué** on tient à des protections d'un niveau supérieur rassemblées dans une bourse de drap d'or ; les deux pièces d'or qui ont « touché aux saintes reliques » voisinent avec « la bonne pierre », « deux petitez piesses de liquorne », un « anel d'argent ou il y a de la liquorne » et une « pierre rouse a guerir du fleu de ventre ».

Les distractions

Je suis portée à inclure la couture et la broderie dans les distractions de la dame de **Chailloué**. Elle possède deux dés (« deel »), un d'argent et l'autre de cuivre, et un crochet d'argent monogrammé de son initiale, B. Cette caractéristique n'a été que rarement attestée sur les ustensiles de couture mis au jour sur tous les types de sites, à l'exception d'un dé monogrammé d'un H mis au jour sur le site de la maison forte de Rubericy¹⁵. La dame de **Chailloué** ne coud et ne brode pas seulement pour elle et sa maisonnée, ses travaux alimentent les cadeaux entre femmes qu'elle-même reçoit comme cette « bource faite aux mestiers que mademoiselle de Serquigny » lui donna. Les pièces de jeu (échecs, tables) sont souvent retrouvées en fouille en particulier sur les sites d'habitat noble. Ces dés et jetons circulaires en os ou bois de cerf gravés de motifs géométriques ne sont pas mentionnés dans les inventaires à cause sans doute, dans les cas qui nous concernent, de leur faible valeur. En revanche les supports du jeu sont inventoriés avec précision pour leur caractère précieux et leur fabrication exceptionnelle ; à Paris chez l'archevêque de Rouen et à **Chailloué** on joue sur des tables à « esches » en cyprès et à abattants (« a chinieres brisans », « fermant a couplez »).

11. Deux à Quatremares et quatre à **Chailloué**.

12. Élisabeth Sirot, *Noble et forte maison. op. cit.*, p. 100-101.

13. Marie Leenhardt, Danièle Foy et alii, « L'évolution des vaisselles médiévales à Arles : l'exemple du dépotoir des Prêcheurs », *Archéologie du Midi médiéval*, XIV, 1996.

14. Sandrine Berthelot, Jean-Yves Marin et Monique Rey-Delqué (dir.), *Vivre au Moyen Âge. op. cit.*, p. 152 et 272-273.

15. Claude Lorren, « Le château de Rubericy... », art. cité, p. 170.

À table

À **Chailloué**, avant de passer à table, on présente aux convives deux petits bassins « a laver mains sur table » et sur la nappe sont disposées des tasses en argent (10), deux paires de petits couteaux pliants (« a vereuelles d'argent ») que l'on peut rapprocher de ceux de Saint-Vaast-sur-Seulles dont un possédait un manche d'ivoire¹⁹. Le service est fait dans des plats (15 grands, 24 petits) et des écuelles en étain (8 douzaines). Si les verres à boire sont exceptionnellement mis au jour, les inventaires ne les mentionnent pas plus et à **Chailloué** on ne signale qu'un hanap « de madre » à « pié d'argent dore », suffisamment précieux pour être conservé dans un étui. Il faut sans doute ajouter à ce service de table une petite cuillère en argent, deux paires de couteaux et cinq salières en étain.

À la cuisine

C'est le lieu de toutes les opérations qu'énumèrent les recueils de recettes (bouillir, rôtir, tremper, étuver, braiser) qui précisent quelque fois comment certaines cuissons en deux étapes doivent alterner un récipient métallique puis un pot de terre²⁰. Ces pots de terre (oules, coquemars, marmites, lèche-frites, plats, jattes), leurs formes, leur décor, leur contenance et les modalités d'utilisation sont bien connus et analysés alors que les récipients métalliques ont pratiquement disparu du paysage archéologique où les écuelles et pichets en étain ou chaudrons et brocs de bronze se comptent sur les doigts de la main. Les inventaires en revanche, les révèlent nombreux et divers par la taille et le degré d'usure qui sont généralement précisés, par la présence ou non de pieds, d'une queue, d'anneaux de préhension ou d'anses et de couvercles. Il s'agit de « paelles » de bronze ou de fer²¹, de « paelle perchee a couller poix », de pots de cuivre, d'étain et de bronze²², de marmites (6 « chaudières » à Quatremares), de fers à gaufres (Quatremares), de lèche-frites de fer ou de bronze qui ne doivent pas être très différentes de leurs sœurs en terre cuite vernissée bien connues par les fouilles, de chopines et pintes rondes et carrées le plus souvent en étain. À **Chailloué**, on confectionne

19. Vicomte de Blangy, *Journal des fouilles de Saint-Vaast, op. cit.*, pl. 31-fig. 2.

20. Danièle Alexandre-Bidon, *Une archéologie du goût. Céramique et consommation*, Paris, Picard, 2005, p. 48-51.

21. 9 « paelles » de bronze et 3 « paelles » de fer à **Chailloué** ; 5 grandes « paelles », 6 petites « paelles » de bronze et 1 « paelle » de fer à Quatremares.

22. 4 pots de cuivre à Paris ; 8 pots de cuivre à **Chailloué** ; 8 pots de cuivre et 5 pots de bronze à Quatremares.

qui unit le bâtiment du « tinel » à la cuisine élevée un peu à l'écart. La vraisemblance de cette restitution est fondée sur des dispositifs identiques attestés dans certaines résidences de grands laïcs ou ecclésiastiques en particulier en Angleterre, où l'on a observé, à partir de la fin du XI^e siècle, l'installation à une extrémité de la grande salle (*lower end*) de petites pièces de service plus ou moins isolées de la salle et communiquant avec les bâtiments du pôle domestique²⁵.

D'autres espaces annexes émergent des inventaires, les garde-robes. Ces pièces sont mentionnées immédiatement après la chambre la plus privée (« chambre ou gesoit led. archevesque » à Paris, « chambre ou couchait mond. Sr. de Rouen » aux Andelys). On y dispose la chaise percée (« chaire perchee » à Gaillon) et elles sont meublées de coffres et d'armoires (« huche » et « aumaire » à Paris) où l'on conserve la literie.

L'apparat des salles seigneuriales

La solennité des salles seigneuriales n'est pas à rechercher seulement dans leurs dimensions en longueur et en élévation ou leurs fenêtres à vitraux, mais aussi dans les meubles, en particulier les meubles d'apparat qu'on y dispose. Il ne faudra retenir ici que les plus remarquables et les inventaires archiepiscopaux en fournissent de bons exemples à Déville, Gaillon, Paris et aux Andelys. Les contenants sont nombreux, peu variés et signalés sans grandes précisions à l'exception de leur taille. Alors que les coffres et les huches sont d'un usage universel, la présence d'un type de meuble à la mode signale un niveau certain d'aisance et de volonté d'ostentation, l'armoire (« aumaire ») de la chambre à coucher parisienne qui ferme à clé.

Deux salles se distinguent nettement par la présence d'un mobilier quasiment identique et d'un grand prestige : la grande salle (« tinel ») et la chambre de parement. Outre une ou plusieurs tables et leurs tréteaux et des bancs dont certains sont sur une estrade (« marchepied »), on y dispose des chaises à dossier ouvragé (« a dos ouvre »), des dressoirs (« drecheur ») sculptés où l'on expose la vaisselle précieuse. C'est dans la relative intimité de la chambre de parement parisienne que se trouvent des petits meubles précieux (« table a chinieres brisans ») et que l'on joue aux échecs sur la « table de cypres à esches ». Enfin c'est dans le calme de sa chambre de retrait que l'archevêque lisait, le livre déposé sur un « lutring ».

25. John Blair, « Hall and chamber : English Domestic Planning (1000-1250) », dans Gwen Meirion-Jones et Mikael Jones (dir.), *Manorial and Domestic Buildings in England and Northern France*, Londres, The Society of Antiquaries of London, « 15 of Occasional Papers », 1993, p. 1-21.

L'archéologie ne met au jour que des vestiges infimes, fragments souvent peu identifiables de serrures, de ferrures et d'ornements métalliques provenant de ces meubles. Le nombre des clés mises au jour sur un site noble tout au long de son occupation est largement inférieur à celui que laissent soupçonner les inventaires pour un épisode donné. Aux Andelys en 1398, on peut compter au moins 30 clés dont 13 pour des grands contenants (coffres, « aumaires », dressoir, autel, assise de chaise) et 17 clés de porte correspondant aux pièces inventoriées du manoir. L'inventaire de **Chailloué** laisse ignorer les salles mais on connaît au moins 10 coffrets et écrins fermant sans doute à clé. La confrontation de l'inventaire des Andelys avec deux sites archéologiques permet d'évaluer le degré de fuite des informations suivant qu'il y eut déménagement ou abandon brutal. Dans la haute cour du château de Saint-Vaast-sur-Seulles ravagée par le siège de 1356 et jamais réoccupée par la suite, les fouilles ont mis au jour un nombre de clés, tout compte fait, comparable à celui des Andelys, 27 dont une petite clé de coffret et une très grande. En revanche le sol de la maison forte de Rubercy occupée entre 1150 et 1204 n'a donné que 4 clés de fer identifiées comme des clés de coffre²⁶. Ce petit nombre de clés pourrait être aussi l'indice qu'à cette date on utilise peu les serrures pour tenir les portes fermées.

Le confort

Le confort des salles d'apparat et des pièces plus privées est obtenu par de nombreuses tapisseries, tentures et « chambres » énumérées dans les inventaires et abondamment représentées par l'iconographie. D'autres éléments surviennent çà et là, tel ce paravent ou pare-feu d'osier (« escrain ») chez l'archevêque de Rouen à Paris. L'archéologie et les sources écrites se rejoindraient dans la relative ignorance où elles nous laissent en ce qui concerne l'éclairage. Le manoir de **Chailloué** est doté de 19 chandeliers de fer (5 à double mèche, 7 sans mèche et 7 petits) que la formulation ne permet pas de rapprocher des bougeoirs et des chandeliers zoomorphes en bronze conservés au musée de Rouen, ni davantage des chandeliers à broche en fer mis au jour sur de nombreux sites autant nobles que non nobles (village abandonné de Saint-Ursin, château de Saint-Vaast-sur-Seulles)²⁷. Il faut sans doute envisager de nombreux dispositifs d'éclairage en terre cuite, aux formes plus ou moins

26. Claude Lorren, « Le château de Rubercy... », art. cité, p. 109-178.

27. Sandrine Berthelot, Jean-Yves Marin et Monique Rey-Delqué (dir.), *Vivre au Moyen Âge*, op. cit., p. 144-147 et 270 ; Anne-Marie Flambarb Hélicher, « Aspects de la vie quotidienne... », art. cité, p. 119.

sophistiquées, comme cette lampe à huile en terre cuite glaçurée en forme de bélier mise au jour au château de Bretoncelles²⁸.

Ces inventaires croisés ont révélé l'abondance et souvent la richesse de l'équipement matériel des maisons nobles et cela est généralement considéré comme caractéristique du cadre de vie de l'aristocratie à tous les niveaux. Il convient cependant d'apporter quelques nuances dans la mesure où de tels équipements, dans leurs grandes lignes, sont constatés et par l'archéologie et dans les sources écrites à propos de sites non nobles comme à la grange du Mont en Côte-d'Or, où un mobilier métallique très abondant a été mis au jour et il ne s'agit pas seulement d'outils²⁹. Le très riche inventaire établi en 1435 après le décès de Pierre Sureau ne le cède en rien à ce que l'on constate dans les maisons de la plus haute aristocratie³⁰. L'« orloge sonnante toute fournie » du manoir de **Chailloué** comme le sceau de la dame du lieu ne peuvent pas non plus être considérés comme des indices suffisants. En revanche, les maisons seigneuriales détiennent d'indiscutables signes de la noblesse de leurs tenants, certains que l'archéologie peut dévoiler tels les éperons dorés du seigneur de **Chailloué**, d'autres que le temps fait disparaître, les deux « estendars aux armes de Monsr de Vieupont » et une « banierre semblable des diz estendars ». Au-delà de la vaisselle cassée, les inventaires restituent l'atmosphère bruyante et chaude de la cuisine, l'intimité émouvante de la chambre et l'apparat impressionnant de la grande salle.

Université de Bretagne-Sud-Lorient

Complément d'information du Château de Chailloué (extrait)

TABLEAUX VII : DIOCÈSE DE SÉES

Archidiaconé	Doyenné	Commune	Canton	Statut	Présentateur	Observations
Sées	Sées	Sées	Sées	Ch C		Première mention connue : 2 août 1338 : Guillaume Mauger achète la dime de Radon pour fonder la chapelle ¹ .
Le Houlme	Argentan	Sées	*	Ch ma	le seigneur, collation par le prieur et le chapitre de Sées	Au château de Chailloué . La fondation remonterait à 1333 par Jean de Vieux-Pont, chevalier, seigneur du lieu. La chapelle fut dotée d'une partie des dîmes de la paroisse. Mention en 1655 ² .
		Argentan	Argentan	E HD		D'abord dédiée à La Trinité, ruinée pendant les troubles de 1173, l'église de l'Hôtel-Dieu fut restaurée grâce aux largesses de Henri II et consacrée en présence du roi sous le vocable de Saint-Thomas de Cantorbéry ³ .

1. *Pouillé Savary*, manuscrit p. 55; éd. t. I, p. 90. N'est plus l'objet d'aucun culte.

2. *Pouillé Savary*, manuscrit p. 66; éd. t. I, p. 160-161. Selon Xavier ROUSSEAU, *Le pays d'Argentan*, 1935, le château de **Chailloué** était défendu par quatre tours, dont trois subsisteraient; la quatrième était occupée par la Chapelle Saint-Thomas.

3. Peut-être au début d'octobre 1177 : à cette date, en effet, Henri II rassemble une armée à Argentan et y tient sa cour (EYTON, p. 220). *Le Pouillé Savary* (manuscrit p. 499) mentionne deux chapelles : *Ia et Iia sancti Thomas in Domo Dei Argentonensi*. Il s'agit de deux chapellenies qui auraient été fondées dès 1208 par Henri Clément, sieur de Metz, maréchal de France et seigneur d'Argentan, pour desservir l'église de l'Hôtel-Dieu ou église Saint-Thomas. Au xv^e siècle, les deux chapelains revendiquaient le titre de « curés-chapelains en l'église Saint-Thomas de l'Hôtel-Dieu ». (Notes communiquées par M. l'abbé Flament, archiviste diocésain, d'après Laurent). Voir également GERMAIN, p. 92, et la Pl. II de l'ouvrage de Chrétien de Joué qui reproduit un ancien plan monumental : l'Hôtel-Dieu était situé hors-les-murs de la ville, d'où on y accédait par la rue Saint-Thomas conduisant à la porte du même nom. Avant la guerre de 1939-1940, l'Hôtel-Dieu d'Argentan était encore appelé « l'Hôpital Saint-Thomas ».

Moulin de Follet dépendance du seigneur de Chailloué

Le moulin de follet appartenait bien au seigneur de Chailloué qui l'exploitait. Le « droit de moudre » était un privilège du seigneur; aussi, cela lui permettait de prélever l'impôt en plus du service rendu.

Etymologiquement, le mot « Follet » est synonyme de « feu follet » qui, autrefois n'était pas forcément qu'une légende; En effet dans certaines zones marécageuses pourvues d'une certaine végétation en putréfaction, il se dégage par fermentation du gaz méthane, ce gaz léger hydrogéné est très volatile et, il est particulièrement inflammable;. La seule question est: Par qui, ou par qu'elle chaleur produite ce gaz naturel pouvait-il s'enflammer. Ce gaz était peut-être seulement phosphorescent dans des conditions particulières (mais c'est un autre sujet)

Ci-joint extrait réunion au niveau du baillage d'Alençon traitant de la fermeture du réservoir d'eau du moulin de follet suite a la construction de la route Impériale. après réclamation du seigneur de Chailloué.

Il semble bien que ce dernier ait obtenu satisfaction puisque un nouveau réservoir a été reconstruit, celui-ci est l'actuel existant toujours aujourd'hui.

L'ancien réservoir qui semblait naturel au regard de la configuration du terrain est toujours visible aujourd'hui (coté route opposée au moulin).

Rbn

MM. les commissaires de province devant regarder plus leurs places comme honorifiques que comme lucratives. — Rapport de l'ingénieur sur le mémoire présenté par le sieur de Chailloué demandant à ce qu'on refit le réservoir de son moulin de Follet, en compensation de l'ancien, comblé par la nouvelle route d'Alençon à Rouen. — Supplique adressée à l'intendant par le sieur Beauregard de Jarossay, major d'infanterie, demandant, tant pour lui que pour son père,

Plan dit de Napoléon
1810

le don

Rivière

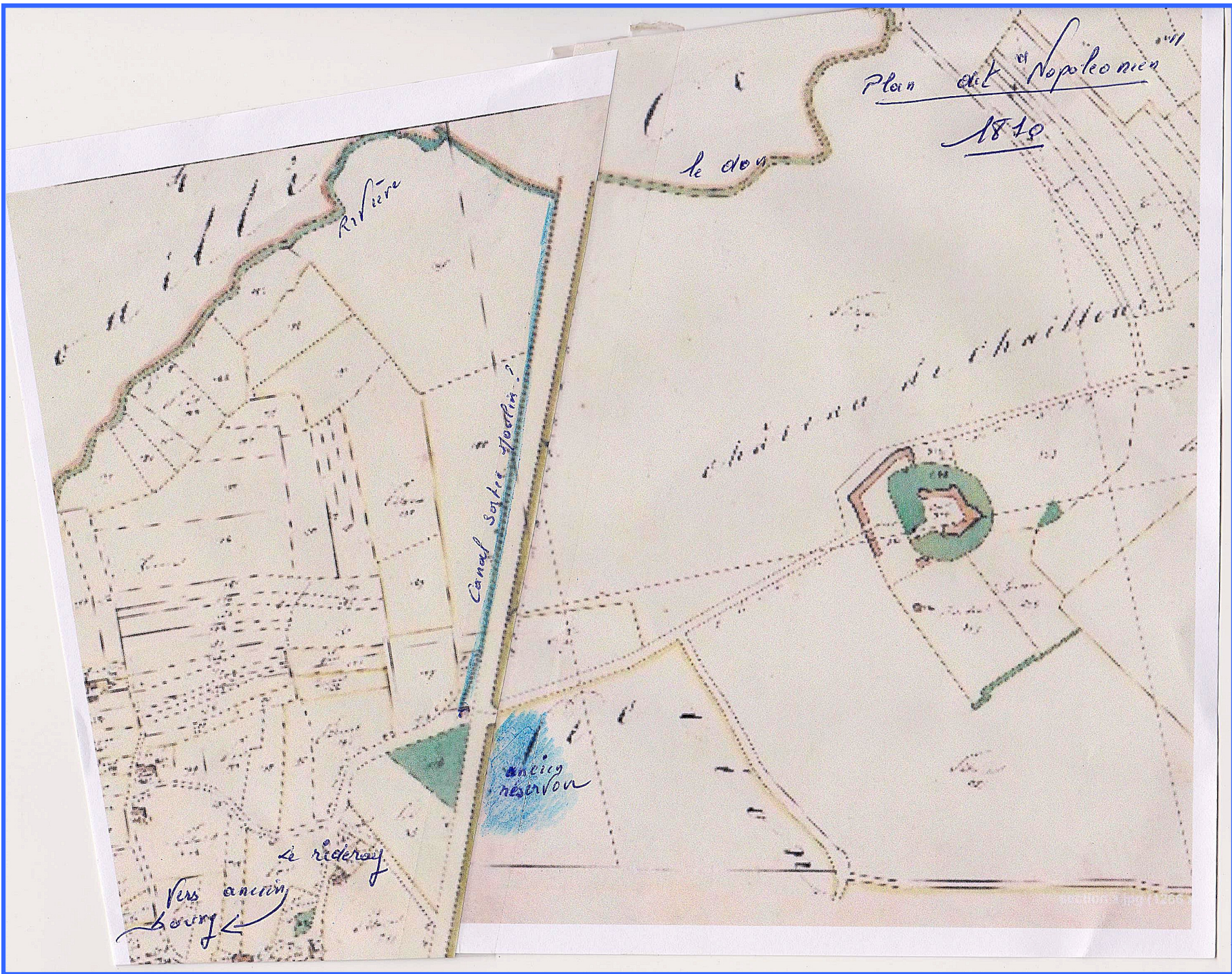
Canal de la Rivière de la Houle

Fort de la Houle

ancien réservoir

le riedray

Vers ancien
bourg



Les autres moulins, tout près de Chailloué, situés sur la commune de Marmouillé

Le pain avait une part prépondérante pour l'alimentation de nos aïeux, Le problème essentiel pour parvenir à la confection du pain, c'était la fabrication de la farine. Il était nécessaire d'avoir recours aux moulins qui étaient installés et gérés sous le monopole des seigneurs locaux.

En plus du moulin de Chailloué, il existait trois moulins sur la paroisse de Marmouillé:

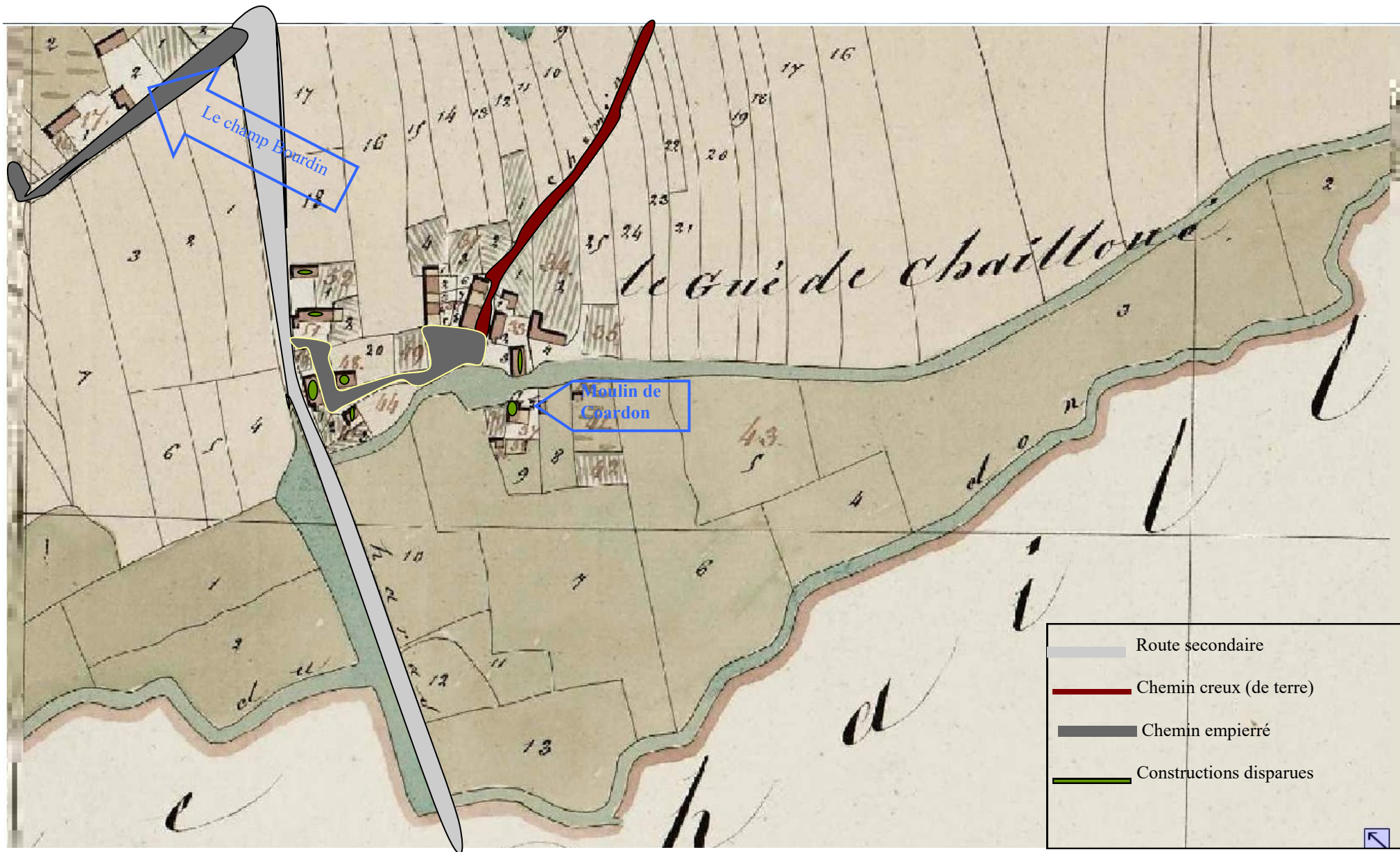
Le moulin de Coardon situé au lieu « le gué de Chailloué »

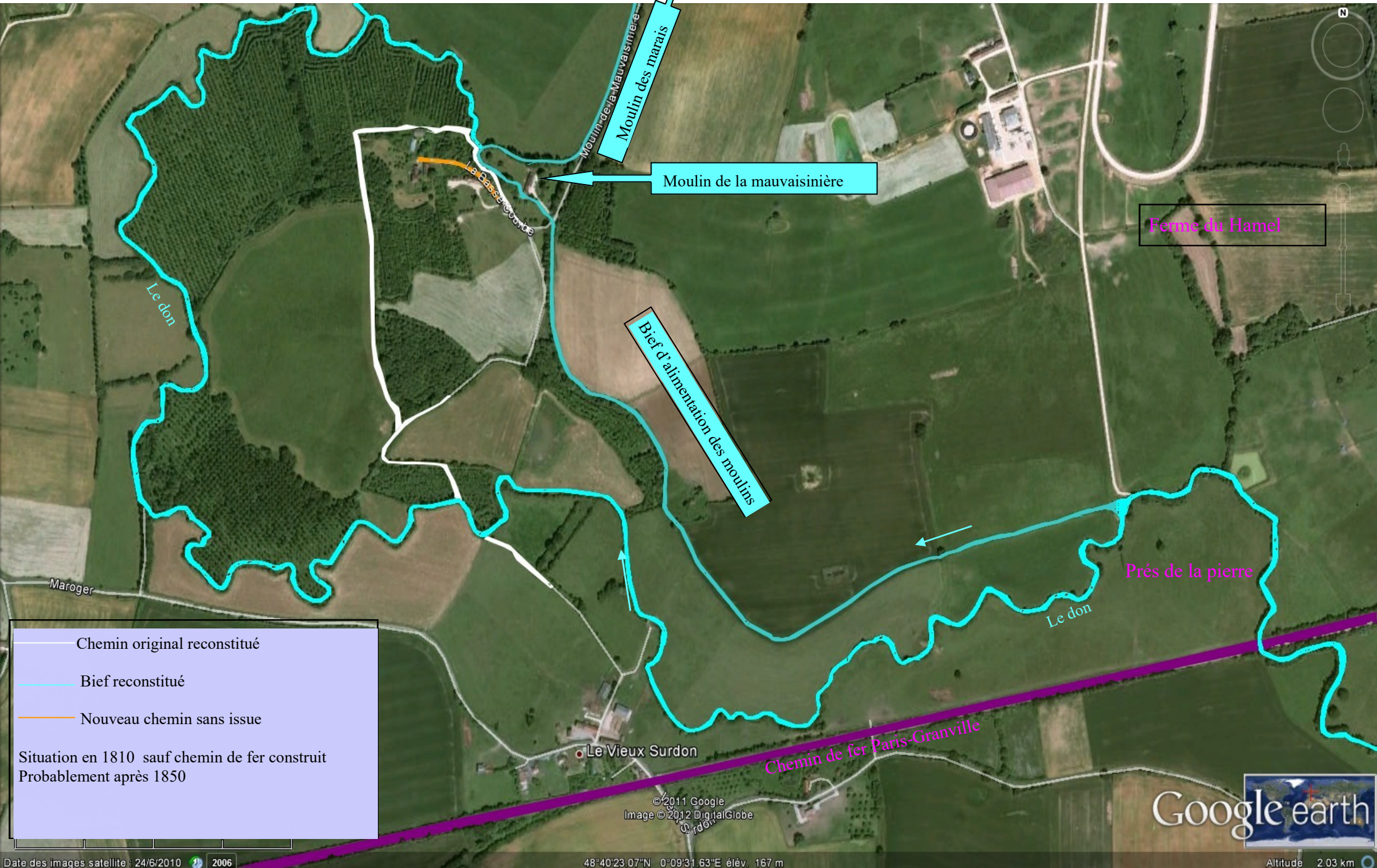
Le moulin de la Mauvaisinière, Le moulin des Marais, ces deux derniers étant proches l'un de l'autre, leur accès se faisait par un passage à gué à partir de l'ancienne paroisse de Surdon

Ces moulins étaient situés sur la rivière « le don »

D'autres moulins existaient aussi dans les communes avoisinantes: Château d'Almenèches, Nonant le Pin, Godisson, Neuville près Sées.

Voir les plans pages suivantes...





Moulin de la mauvaisinière

Moulin de la Mauvaisinière
Moulin des marais

Ferme du Hamel

Bief d'alimentation des moulins

Prés de la pierre

— Chemin original reconstitué
— Bief reconstitué
— Nouveau chemin sans issue

Situation en 1810 sauf chemin de fer construit
Probablement après 1850

Quelques réflexions sur l'occupation Romaine dans la contrée

N'ayant plus de traces aujourd'hui de cette période, Il faut bien sur reprendre les enseignements de nos anciens, transcrits sur des livres ou sur le bulletin d'antiquités et d'archéologie de l'Orne réalisés par nos aînés historiens.

Sur les documents cités il est écrit:

- 1) *Qu'il existait deux ponts Romains à Chailloué, alors qu'il n'existait qu'une seule route Romaine Le Mans-Rouen transitant par Exmes.*
- 2) *Qu'un camp romain a été découvert à Chailloué*

Tentons de raisonner.

Après l'invasion de la Gaule par les romains, pour asseoir leur pouvoir, contrôler la population et faire face aux rebellions de nos aînés les Gaulois, les Romains s'étaient organisés de la façon suivante:

Des groupes de légionnaires étaient détachés et utilisaient les plus hautes collines pour surveiller « de près » ce peuple un peu frondeur pour prévenir les rebellions éventuelles.

Dans notre secteur, des troupes de Rome s'étaient installés de façon durable sur la butte et place forte d'Exmes et aussi à Sées surface très plane, place qu'elle leur convenait, pour développer leur commerce et leur colonie. Entre les deux nouvelles places fortes, il leur fallait contrôler la situation, c'est très certainement pour cette raison que des groupes de légionnaires étaient disposés de collines en collines. Pour ce qui concerne notre contrée, la colline de St Honorine à Chailloué, la colline de Bonnevent à Marmouillé, la colline de Montaigu à Nonant le Pin etc.. La voie dite Romaine permettait de communiquer rapidement et de contrôler la situation. Les voies romaines étaient très certainement et le plus souvent des améliorations des voies Gauloises. Cette description simple apparaît logique, même si elle n'est pas, ou ne peut prétendre à la vérité historique; Je pense néanmoins que l'on doit être assez proche de la réalité.

Le tronçon de chemin Romain de Chailloué à Sées est le chemin (sans issue aujourd'hui) en face le château d'eau, il a malheureusement disparu au remembrement de 1968.

Le tronçon Chailloué Exmes est la route du vieux bourg, direction Marmouillé traversant la rivière le don (pont Romain), ensuite cette route transitait par « l'être au marchand » pour rejoindre le flanc de colline du petit Bonnevent. Cette voie très ancienne est aujourd'hui un chemin creux (Chemin creux, non pas parce que il aurait été creusé, mais bien parce que il a été érodé à la fois par le temps (plusieurs millénaires) et les passages d'usagers avec chariots ou non. Pour poursuivre notre chemin il faut passer par la croix blanche, traverser la route actuelle de Nonant-Almenèches, transiter par la Reboursière pour retomber sur la route principale Nonant-Argentan. (Après la Colline de Montaigu). A partir de là, le parcours historique apparaît plus incertain, il empruntait probablement un bout de la route principale (Ex N26) jusqu'au lieu de la tête au loup près du haras du pin.

La route de la tête au loup (existante toujours actuellement) pour rejoindre Exmes est tout à fait plausible comme route romaine de Sées à Exmes. La route d'Exmes-Gacé semble pouvoir être elle aussi voie Romaine d'origine.

Pour concrétiser l'hypothèse de ce tracé, il serait nécessaire de procéder à des fouilles, mais là c'est une autre histoire.

L'abbé Barret passionné d'histoire cite les deux ponts Romains au lieu le gué de Chailloué qu'il a connu avant leur destruction comme ponts de franchissement du don et aussi des marécages

Evidemment les ponts romains cités étaient trop étroits et dégradés, ils ont disparu pour laisser place à de nouveaux ouvrages; La route à cet endroit a été fortement surélevée. .

Les lieux cités ne le sont, que pour tenter de reconstituer un parcours historique; Les dénominations de lieu d'aujourd'hui n'existaient peut-être pas ou pouvaient être différents à cette époque.

L'abbé Barret, curé de Chailloué à étudié la voie Romaine dans la contrée et décrit quelques détails dans la rédaction d'un fascicule dénommé « excursion à Exmes: La légende de la tombe de la Prieure, la voie Romaine d'Exmes à Sées, la chaussée et les ponts romains du vieux bourg de Chailloué » disponible en lecture à la médiathèque de Mortagne.

Je cite l'Abbé Barret: « Aux anciens marais du Don, quatre arches successives à plein cintre portant de voie, traverse le vieux Bourg, gravissant la butte de Chailloué et revenait en ligne droite gagner l'ancienne route de Sées au Merlerault au lieu-dit la croix des Potences »

L'Abbé précise par ailleurs, que ces ponts étaient de forme cintrés ronds et étaient construits en pierre sans aucun mortier. Il le décrit encore en ayant réalisé le croquis d'une arche. Il est intervenu auprès de responsables des services départementaux pour tenter de sauver ces ponts. « Ces messieurs » ont jugés que ces ouvrages antiques n'étaient d'aucune valeur! »

Pour avoir plus de précision de cette voie Romaine, il faut me demander le document « Les voies Romaines dans l'Orne » (écrire mël à « rob161@wanadoo.fr »)

Miesse, la Mare, Bellouet ⁵³, Bellou, le « Haut de Lisores » et le « Pont Percé » ⁵⁴, où elle franchit la Vie, dont elle remonte ensuite la rive gauche jusqu'à Exmes, par la Bove, le Val-Béquet, Belhotel, le « Marché de Survie », les Noës, la Blancherie, le *Chemin* et l'Orgerie.

Au delà d'Exmes, cette voie gagne Sées, par les « Ponts de **Chailloué** », puis, continuant au sud, en laissant Alençon à l'ouest, passe la Sarthe, près d'Hauterive, et atteint Le Mans par Ballon.

On pouvait également atteindre directement Sées sans passer par Exmes. A Bellou, en effet, un chemin se détache de l'itinéraire précédent, en direction du sud-est, et continue de suivre les hauteurs, au lieu de descendre vers la Vie; il traverse ainsi la forêt des Moutiers - Hubert, passe à la Biéville, à la Roussière, aux Maris, où il croise la voie du Sap à Falaise, à la Giffardièrre, au « Hêtre au Loup », au Bocage, à la Grégère, aux Burets ⁵⁵, à la Bergerie, à Croisilles et à Nonant-le-Pin. De là, il se dirige vers Marmouillé et retrouve la voie d'Exmes pour passer les Ponts de **Chail-loué** ⁵⁶.

Château-d'Almenêches

**Route Romaine Axe Le Mans- Sées-
Exmes supposé (En tenant compte des
places ou camps occupés connus)**

Macé

Chailloué

A28

Sées

Aunou

© 2013 Google
Image © 2014 DigitalGlobe

Le Frêne
Bourg-Saint-Léonard

Exmes

Le Pin-au-Haras

La Cochère

Nonant-le-Pin

Le Château-d'Almenêches

© 2013 Google
Image © 2014 DigitalGlobe

(Remplacer les f par des s (ancien Français))

92

CONSULTATION.

M. *Miffa*, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, un des Consultans, vient de me faire part d'un fait arrivé, il y a vingt ou vingt-cinq ans, au Bourg de **Chailloué**, près de Séez en Normandie. Une femme perdit son mari au bout de huit mois de mariage, & accoucha un an après la mort du défunt. Il y eut contestation sur la légitimité de l'enfant. Le Procès fut jugé à la première Jurisdiction en faveur de l'Intimée, & l'enfant déclaré légitime. Ce jugement fut ensuite confirmé à Séez où les héritiers collatéraux en avoient appelé, après avoir oui le rapport des Médecins & Chirurgiens de Paris, de Montpellier & autres Villes. L'avidité des collatéraux les induisit à interjetter appel en second lieu au Parlement de Rouen; mais ils cessèrent toutes poursuites, sitôt qu'ils eurent eu l'avis des plus célèbres Avocats de cette Cour, qui étoient contraires à leur prétention.

Naissance tardive à Chailloué

CONSULTATION. 93

Dans l'instant où mes *Nouvelles Observations sur les Naissances tardives*, & la *Consultation* qui leur donne la plus grande force, sont sur le point de paroître, j'apprends par une Lettre de M. Gerbier de Vologé, Défenseur des droits de Renée & du Fils de Charles, que cette illustre Malheureuse, succombant à sa douleur, est morte le 7 du mois de Février dernier.

Signé, LE BAS.

F I N.

1959, p. 14-15.

081 - Chailloué

Situé à 5 km au nord-est de Sées, Chailloué (cf. carte, fig. 141, p. 189) est connu pour ses importantes carrières de grès qui auraient alimenté dès le Moyen Age les chantiers de construction de la ville de Sées.

Fig. 48 - Chailloué, Bois Maheu. Epées de type Rosnoën dé-



Photos RBN expo musée de la dentelle Alençon (2002 environ)

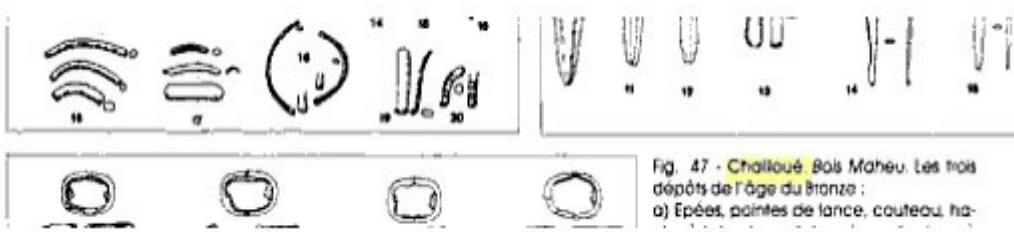


Fig. 47 - Chailloué, Bois Maheu. Les trois dépôts de l'âge du Bronze : a) Epées, pointes de lance, couteau, ha-

Fig. 37 - Buré, *La Sarthe*. Puits - fait 109 (V. Hincker, N. Forfait, 1998b, fig. 57) : p. 91
 Fig. 38 - Buré, *La Sarthe*. Mobilier céramique des faits 2, 10, 18 et 16 (V. Hincker, N. Forfait, 1998b, fig. 42) : p. 92
 Fig. 39 - Buré, *La Sarthe*. Mobilier céramique découvert dans le puits - fait 45 (V. Hincker, N. Forfait, 1998b, fig. 20) : p. 92

Fig. 55 - Chandat, *La Houssais*. La céramique architecturale (L. Renault, 1835, M.S.A.N., atlas, planche XVIII, reproduction P. Corbierre, pour le S.R.A. de Basse-Normandie) : p. 101
 Fig. 55 - Chandat, *La Houssais*. La céramique architecturale (L. Renault, 1835, M.S.A.N., atlas, planche XIX, reproduction P. Corbierre, pour le S.R.A. de Basse-Normandie) : p. 102

Collection des objets et outils en bronze trouvés à Chailloué (pas de date des trouvailles) au lieu-dit le bois Matheux
 Ces objets sont probablement conservés par un musée d'Alençon.

(ces objets sont souvent cités en référence pour des comparaisons avec des objets trouvés sur d'autres sites)



Découverte archéologique. — Nous transcrivons ici une note parue dans *l'Indépendant de l'Orne* (n° du 25 mars 1906), et signés d'initiales que nous croyons appartenir à un Membre de notre Société :

A Chailloué, près Sées, sur le terrain dit « la Forêt Maheu », colline boisée où se trouve une vaste carrière qui expédie chaque jour un train de cailloux sur Paris, les ouvriers viennent de

découvrir une curieuse cachette. Elle se compose d'armes anciennes en bronze : épées, haches, fragments de haches et d'épées, pince à épiler, agrafes, faucille, rasoirs, spatules, poignards, anneaux et nombreux fragments indéterminables. Tous ces objets étaient réunis dans une fissure du rocher, à environ 70 centimètres de profondeur.

Ainsi s'est trouvée confirmée fortuitement la tradition d'après laquelle on disait dans le pays qu'un trésor était caché dans les bruyères de **Chailloué**.

Les objets trouvés, qui vont être l'objet d'un travail plus approfondi dans des Revues scientifiques, sont intéressants pour l'étude de l'époque celtique dans notre région. Nous ne pensons pas en effet qu'on ait jamais trouvé une telle quantité d'armes en bronze en un seul point du département de l'Orne.

Toutes les pièces qui composent cette découverte sont actuellement à la mairie de **Chailloué** où, après classement fait, elles attendent l'arrivée de M. Léveillé, maire de la commune et propriétaire du terrain où la découverte a été faite.

Nous faisons des vœux pour que cette collection reste complète. Sa dissémination lui enlèverait une grande partie de l'intérêt archéologique qui s'y rattache.

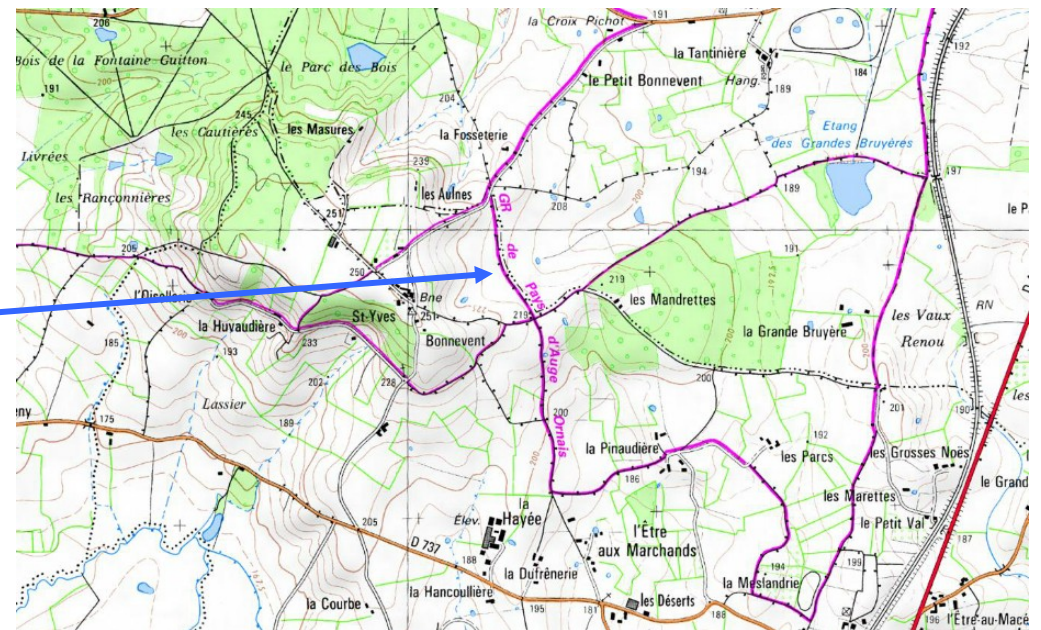
O. G.

*Membre de la Société des Etudes préhistoriques
de Normandie.*



Marmouillé Dolmen tombé en bordure ancienne route Romaine (supposée) Sées-Exmes

Endroit approximatif



Un historien issu de Chailloué (Extrait)



BAZEILLE (TRANQUIL-AUGUSTE-ADOLPHE), né à **Chailloué** (Orne), le 6 juillet 1857 ; écrivain et historien français ; membre et lauréat de plusieurs Sociétés savantes.

Adresse : Bures, par Saint-Scolasse (Orne).

Le Clergé français n'est pas seul à mériter les suffrages des historiens pour les recherches qu'il a entreprises un peu de partout dans le domaine de l'histoire locale ; les instituteurs sont, eux aussi, entrés dans cette arène pacifique, depuis quelques années. Si l'administration académique voulait bien les encourager, il est certain qu'ils seraient à même, comme les curés, de faire des fouilles fructueuses dans les archives locales et de publier d'intéressants ouvrages sur les communes dont ils sont généralement les secrétaires de mairie. Une enquête sur le Folklore pourrait aussi leur être demandée. Ils la mèneraient sûrement à bonne fin, s'ils avaient la certitude que cette enquête n'allât pas s'enfuir manuscrite à la Bibliothèque nationale comme il est arrivé pour le *Recueil des chansons populaires de la France* ordonné par Napoléon III, et dont les volumes restent manuscrits depuis 50 ans dans notre grand Dépôt national.

Nous avons signalé l'œuvre de plusieurs maîtres de l'enseignement primaire ; celle de M. Bazeille mérite aussi que nous nous y arrêtions.

M. Tranquil Bazeille appartient à une honorable famille de cultivateurs originaires du canton de Courtomer (Orne). Du côté maternel, il descend de Pierre de la Rivière, fermier avant la Révolution de la terre de la Gauchetière, en **Chailloué**, appartenant alors à Le Carpentier de **Chailloué** qui fut député de la Noblesse aux États-généraux de 1789 pour le bailliage d'Alençon. Les La Rivière étaient alliés à la famille Le Mâle de la Cutoupière qui habitait la commune de Macé. A l'époque révolutionnaire, le nom de la Rivière fut abandonné pour ceux de Rivière, Delarivière et Larivière.

M. T. Bazeille entra à l'Ecole Normale d'Alençon en 1873. Il en sortit en 1876. En 1878, il obtenait son brevet complet. Instituteur adjoint à Longni jusqu'en 1880, il passa comme titulaire à Colonard.

En 1882, le Préfet de l'Orne demanda à tous les instituteurs une notice concernant l'origine des noms des chef-lieu, fermes, hameaux, lieux-dits, etc., des communes du département où ils exerçaient leurs fonctions. M. Bazeille rédigea ce travail pour les deux communes de Colonard et de Corubert. Il l'envoya à la Préfecture et n'en entendit plus parler. Ce fut cependant ce qui le dirigea vers les études d'histoire locale. Il se mit à dépouiller les archives de Colonard, de Cour-

Pendant la Guerre 1914-1918 des soldats prisonniers Allemands étaient employés à la carrière du bois Maheux pour faire face à la pénurie de main d'œuvre; il n'est pas impossible qu'ils aient été employés dans certaines fermes également. Le camp de prisonnier se situait au lieu-dit le bois-chassevent.

Prisonniers Allemands accompagnés

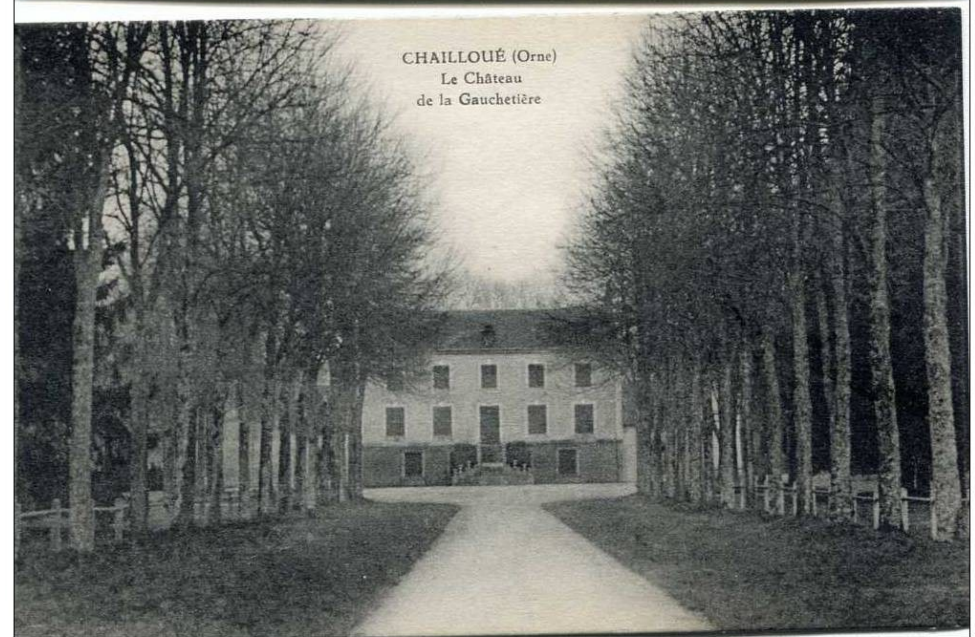
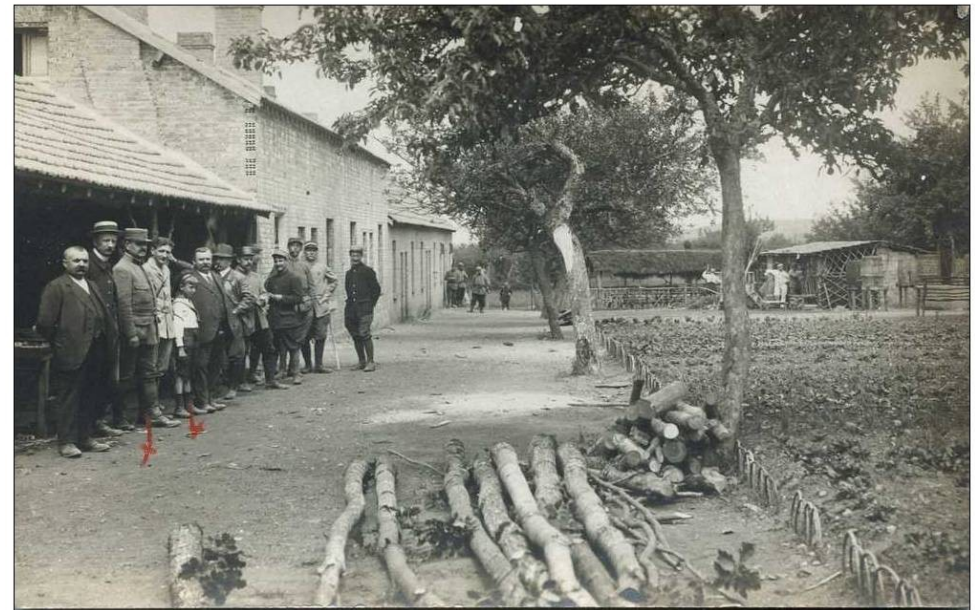
extrait

partagée entre trois entrepreneurs : les frères Thébault, le Service des Ponts et Chaussées et la Société des Carrières de l'Ouest. La majeure partie des matériaux extraits à **Chailloué** est utilisée pour la zone armée. Les frères Thébault demandent à l'administration des prisonniers de guerre allemands pour travailler dans leur carrière. Le contrat qui leur permettait d'obtenir cette main d'œuvre stipulait qu'il fallait obligatoirement pourvoir au logement des ouvriers. Ils construisent donc des baraquements au Bois-Chassevent. En sep-

La Commune de Chailloué a été profondément marquée par cette terrible guerre, Beaucoup de jeunes cailloutins y laissèrent leur vie.

De nombreux autres jeunes revinrent au pays handicapés physiques. Les autres jeunes rentrant étaient profondément marqués psychologiquement, traumatisés, après les atrocités qu'ils avaient vécu. Beaucoup de ces jeunes gens rendus à la vie civile n'ont pu avoir de retour à la vie normale. Beaucoup de ces jeunes survivants souvent incompris dans leur malheur par la société sont morts dans une certaine indifférence.

Rbn



Evolution de la Commune De Chailloué (Histoire récente)

Création route impériale Rouen Bordeaux

La création de Grandes voies de circulation en France fut décidées à plusieurs reprises. les travaux engagés sous Louis XV étaient Inachevés. Ils furent relancés par Napoléon Bonaparte en vue d'abord de faire circuler le plus efficacement possible son armée et son arsenal et l'intendance nécessaire; Cette décision fut aussi salutaire pour le développement du Pays. A Chailloué, la route d'Alençon transitait par le vieux bourg et arrivait à Nonant face à l'église. (voir carte de Cassini) La grande route de Nonant à Gacé–Bernay n'existait pas. La route Impériale construite à partir de 1811 RI N° 158 devenue Route Nationale en 1824 « RN 138 » et aujourd'hui devenue RD 438 transitant par Chailloué. Cette nouvelle voie, a créé une sorte de bouleversement dans la commune. Certains habitants ont préférés construire à proximité de cette nouvelle grande route, les conseils municipaux de l'époque se succédant ont certainement favorisé cette évolution puisque dans cette période une mairie-école a été construite. Cette grande voie Nationale fut goudronnée dans l'Orne probablement en 1933. (problème évoqué lors d'un conseil général en 1932; Le retard été dû à Mr Bohin entrepreneur de Chailloué) L'ancien bourg a été renommé « vieux bourg » et le nouveau bourg baptisé « le bourg joli ». (aujourd'hui le mot « joli » a été oublié). L'église située à st Honorine existait déjà, ainsi que le village autour. (Il n'y avait pas de route entre le bourg joli et l'église) Le dénommé vieux Bourg a perdu ses anciennes écoles, son cimetière et probablement une ancienne chapelle. Je vous laisse découvrir à la page suivante le plan Napoléonien de 1810 avec des informations transmises oralement par nos grands Parents. (la nouvelle grande route y figure déjà)

Village du vieux Surdon

Avant la révolution de 1789 ce village était une petite paroisse, une église existait tout près de la voie de chemin de fer (construite bien après). En 1792 ce village est devenu une commune comme pratiquement toutes les paroisses de France. A l'évidence cette commune de quelques habitants n'était pas en mesure de subvenir à ses besoins (réalisation école etc..) . Dans le cadre d'une réforme générale dans tout le pays concernant ces « trop petites communes», Le village fut rattaché à la Commune de Chailloué en l'année 1821

Voie de Chemin de fer

La nouvelle voie de chemin de fer St Cyr-Surdon (le tronçon l'Aigle– Surdon mis en service en Aout 1867) dont l'évolution de la construction faisant , cette ligne fut dénommée « Paris– Granville » Elle fut construite et financée par la société des chemins de fer de l'Ouest. Cette ligne transite partiellement par Chailloué au lieu-dit le Vieux Surdon.

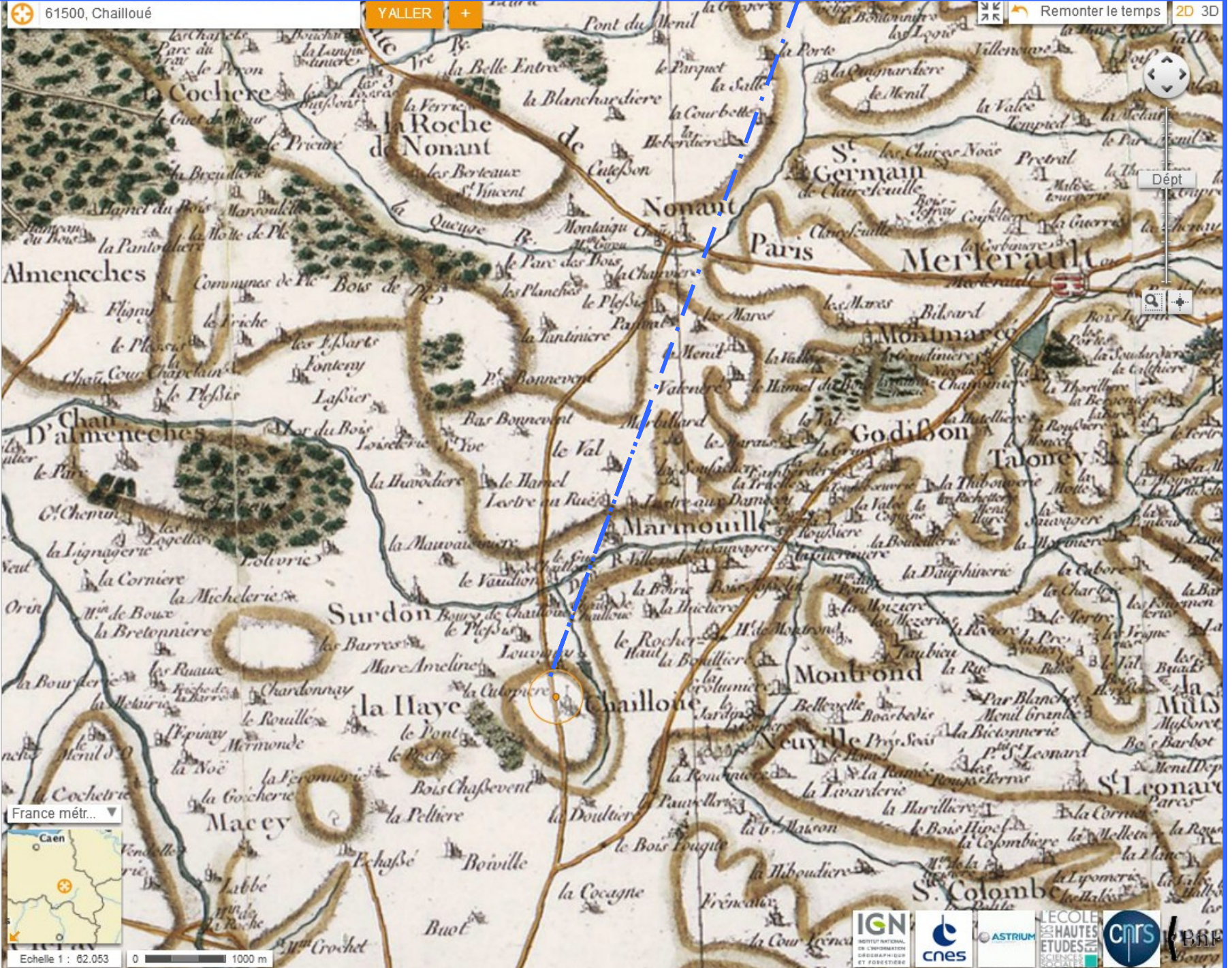
Par la suite l'industrialisation des carrières du bois Maheux et le besoin d'exportation de ballast vers d'autres régions ont amenés à la construction d'une voie de desserte rejoignant la ligne de chemin de fer Caen-le Mans et la ligne Paris-Granville passant à proximité.

Il est assez difficile d'imaginer aujourd'hui le chambardement causé par ces évènements avec en accompagnement, les expropriations, les modifications de voies routières, Les divisions de terres agricoles etc...

Remembrement des terres Agricoles en 1968

La configuration des parcelles de terrain à complètement été modifiée. La plupart des haies à disparu, la commune disposait de nombreux chemins creux datant certainement pour certains de plusieurs millénaires; ils ont disparus dans la tourmente; Pour beaucoup ces chemins étaient en friche, mais aujourd'hui on les regrette tout de même, la commune avait un certain charme.

Carte des Frères Cassini



Relevés topographiques
Entre 1756 à 1789
On voit très bien les
grandes voies existantes
Ainsi que les communes
ou plutôt les paroisses de
l'époque gérées par l'ancien régime (Noblesse et Clergé)

Nouvelle route
Vers Nonant-Bernay
construite
ultérieurement
(aujourd'hui RD 438)

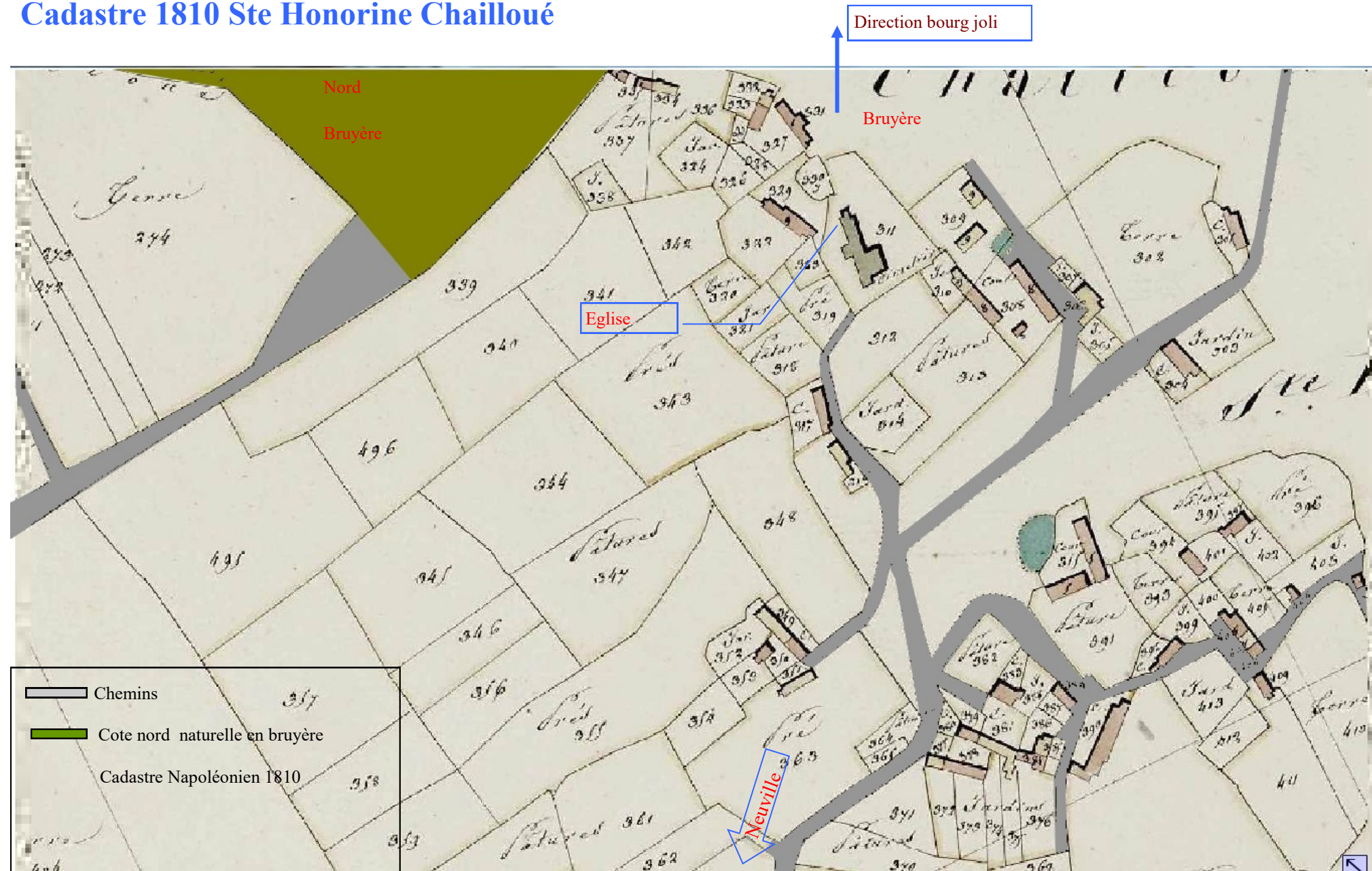


Echelle 1 : 82.053

0 1000 m

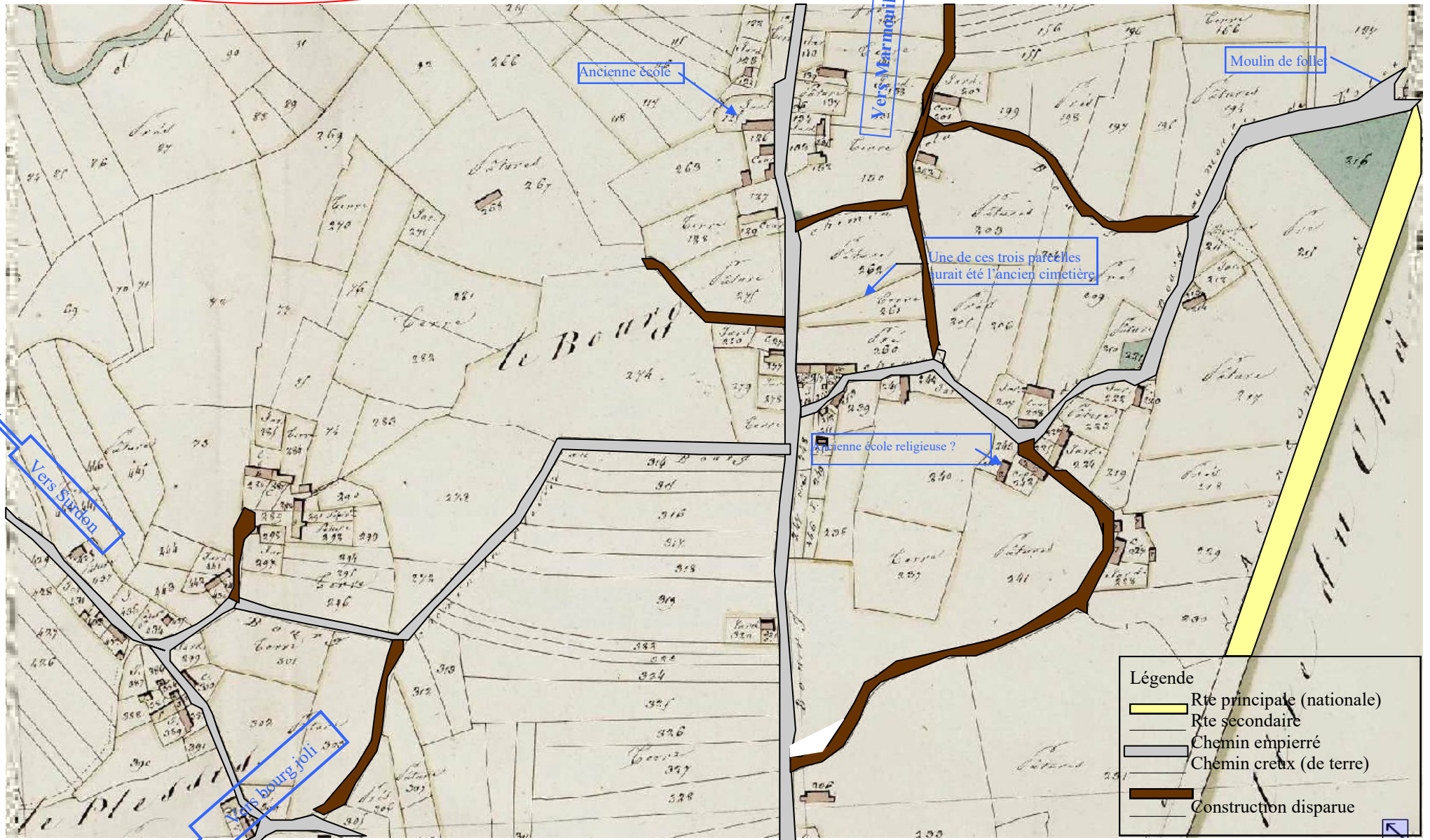


Cadastre 1810 Ste Honorine Chailloué



Commentaires: La rue qui monte du bourg à l'église n'existait pas, l'accès de l'église se faisait par le petit chemin à l'arrière. Le coteau situé au nord était alors, couvert de bruyère

Ancien bourg, aujourd'hui Vieux bourg
Cadastre 1810



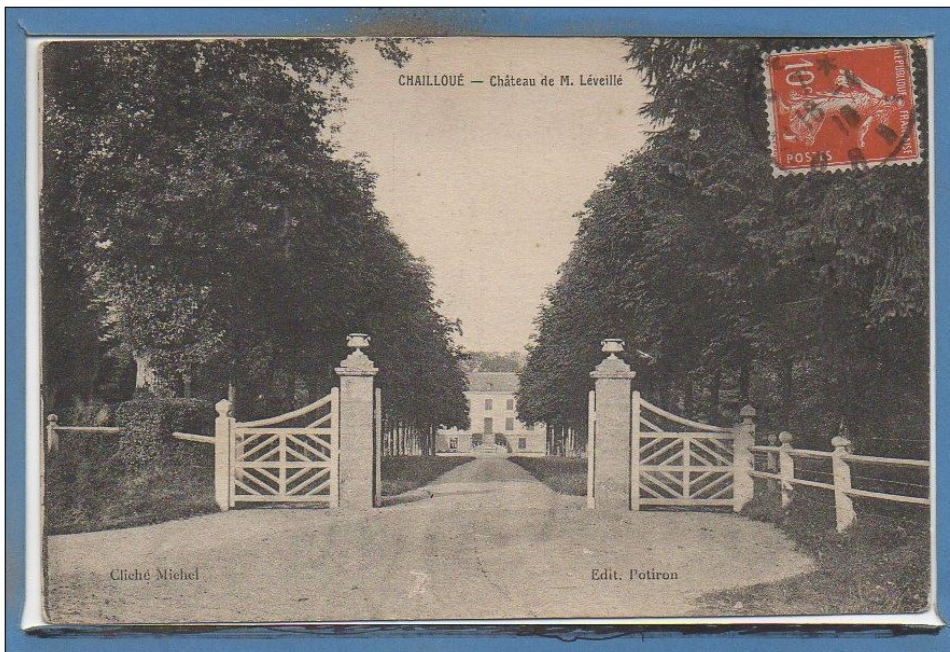
Légende	
	Rte principale (nationale)
	Rte secondaire
	Chemin empierré
	Chemin creux (de terre)
	Construction disparue



Cette statue de la Vierge exposée dans l'église de Chailloué (A gauche en entrant dans la petite chapelle) provient de l'ancienne église de Surdon disparue en 1832

Ancien presbytère de Surdon à l'état d'abandon





Lespins

www.delcampe.net



Chipie65

www.delcampe.net



RAYMOND LEFEVRE

Cet homme, alors instituteur à Chailloué s'est comporté de façon remarquable pendant l'occupation Allemande (1940-1944).

Il a œuvré pour obtenir des faux papiers pour des gens mis en difficulté par l'oppression Allemande ou les services de Vichy. Pour cela il disposait d'un groupe de spécialistes faussaires installés et cachés dans le clocher de l'église Notre Dame à Alençon.

L'ensemble du réseau fonctionnant certainement pour l'ensemble du département à été dénoncé, et découvert par les services Allemand.

C'est probablement à partir de ce moment que Raymond Lefèvre a été arrêté et déporté en Allemagne pour ne plus jamais revenir.

Nous ne savons pas à quel niveau et par qui la dénonciation a été faite.

Raymond Lefèvre à aussi participé à la réception de parachutage des alliés à st Léonard des Parcs.

Les élèves de l'école de Chailloué sous le patronage des instituteurs ont réalisé un travail de mémoire sur ce sujet.

Ci- joint copie de l'association relatant des faits dans l'Orne

Rbn

La Résistance en Lozère

Chailloué, façade de l'école

ONAC 61

Chailloué, plaque dans l'école

Sur la façade de l'école, une plaque en pierre blanche, avec médaillon sculpté à l'effigie de Raymond Lefèvre, commémore le souvenir de cet instituteur. Appartenant à la Résistance, il est arrêté par la Gestapo le 3 janvier 1944 et déporté.

*" Raymond LEFEVRE
1918-1945
Instituteur à Chailloué
Résistant arrêté par la Gestapo
Le 3 janvier 1944
Déporté, mort en déportation
Les habitants de Chailloué et ses amis reconnaissants "*

Cette plaque a été financée par une souscription publique.

Sources :

Service départemental de l'ONAC

La Résistance en Lozère

Les équipes BOA sur le terrain "Aurore"

Stéphane Robine

juin 1943-mai 1944

Denormandie Roger

Le terrain de parachutage " Aurore " est situé au village des Rouges Terres, commune de Saint-Léonard-des-Parcs. Ce terrain n'a pas disposé d'un comité de réception attribué à proprement parler. De plus, il n'existe aucun groupe du BOA à Saint-Léonard-des-Parcs. Le responsable chargé de superviser les opérations, Emile Rattier, réside d'ailleurs à Chailloué. Il a, en outre, la charge d'un autre terrain, dont le nom de code est " Godet ", localisé au Merlerault.

Les deux premiers parachutages sont effectués sous la direction d'Edouard Paysant, entrepreneur à Sées. De fait, les comités de réception se composent dans un premier temps d'hommes des environs proches de cette localité : Jean-Pierre Granger et Roger Denormandie, tous deux de Macé, Julien Cosnard de Belfonds, les gendarmes de Sées, Raymond Lefèvre instituteur à Chailloué, Marcel Tesson, Alcide Balavoine et Victor Chevreuil, tous de Mortrée, sans oublier les Tessier père et fils du groupe BOA de Tanville.

Suite au démantèlement des groupes BOA consécutif à l'affaire de la forteresse volante tombée à Belfonds le 4 juillet 1943, Emile Rattier continue néanmoins à assurer les parachutages. Mais il lui faut alors avoir recours à des équipes voisines, notamment au groupe du Merlerault d'où le gendarme Richard vient accompagné d'André Neveu, Samson, Langevin et Delangle.

Depuis Sées, il peut bénéficier du renfort de Clotaire Bouffay, chauffeur, des cultivateurs Edouard et Maurice Cercueil et des gendarmes Gaulendeau et Dumont qui assurent la protection du terrain lors des parachutages.

A Chailloué-même, Rattier peut enfin compter sur le concours de son fils Adolphe et d'André Burtré, régisseur de domaine. Ne pouvant plus compter sur les camions de l'entreprise Paysant pour évacuer le matériel, ce sont les frères Cercueil et Burtré qui assurent le transport à l'aide de

leurs vachères.

A trois reprises, Emile Rattier et Raymond Lefèvre ont assisté à des parachutages sur le terrain " Orage " à Macé sous la direction de Roger Denormandie ; Rattier assurait la sécurité et Lefèvre était au balisage. Ce dernier est arrêté le 3 janvier 1944, suite à une dénonciation, et mourra en déportation.

Les opérations de largage d'armes ont eu lieu aux dates suivantes :

- 10-11 juin 1943 (échec).
- 12-13 juin 1943 (succès).
- 22 septembre 1943 (succès).
- 29 février-1^{er} mars 1944 (succès).
- 7 mars 1944 (succès).
- 9-10 avril 1944 (succès).

La commune de Chailloué a rendu un nouvel hommage à Raymond LEFEVRE en dénommant le stade de la commune de son nom.

Il est important de se souvenir que des hommes courageux ont été jusqu'à donner de leur vie pour secourir leurs compatriotes et ceci, de façon totalement désintéressée. Il serait nécessaire de méditer leur action. (Rbn)

Cette guerre fut une longue peine pour les prisonniers de guerre. Beaucoup d'entre eux venaient de faire 2 ans sous les drapeaux pour leur formation de soldat; Pour bien de soldats , il n'y eut pas de répit; Us furent mobilisés, envoyés au front pour être fait prisonnier rapidement. Le temps d'absence de leur domicile fut donc entre 5 et 7 ans. Les camps de travail qui leur étaient dévolus étaient difficiles à vivre, (Travail sous la contrainte) la nourriture composée souvent de soupe aux rutabagas était ni appétissante ni nourrissante.

Recensement des Prisonniers de Chailloué (Services de Vichy) BNF Gallica

Vivien Marcel, Colas Fernand, Bignon André, Lorme Alexis, Pauloi Marcel, Génou Roland,

Cosnier Marcel, Fleury Hubert, Geslain André (père de Jean), Bomard André, Bidard désiré, Véron Maurice (sacristain)

Il doit manquer des noms à cette liste qui n'auraient pas été recensés par les services administratifs de l'époque

Quelques faits et anecdotes sur l'occupation Allemande et la libération par le Américains lors de la guerre 39-45

Occupation du château par les troupes Allemandes

1944 Occupation du château par les troupes d'occupation Afro-Américaines destinées à l'intendance générale

A la libération un char Américain à partir de la route Nationale s'arrête à la hauteur de la petite route conduisant au château, oriente sa tourelle vers le dit château ,tire une rafale de mitrailleuse sur Henri Burtet (fils de Mr Burtet ferme du château) encore adolescent et le blesse gravement. Les Américains s'apercevant de la méprise ont pris leurs dispositions pour soigner le blessé (rapporté par GL).

G.L (le gué de Chailloué, Marmouillé) se fait agresser par un soldat Afro-Américain; ce dernier tire plusieurs coups de feu dans sa direction tout près de lui. Sa mère, alors alertée par les coups de feu accourt , appelle son fils. Le soldat s'est déplacé , et, s'est allongé à terre, il met G.L en joue, mais heureusement ne tire pas.

Dans la période de la libération, la zone de combat été toute proche (poche de Chambois) Deux avions Allemands ont été abattu sur la commune de Chailloué, Le 1er serait un avion relativement léger avion de reconnaissance ou de chasse vers le Vieux Bourg. Le second suivant le témoignage recueilli était un avion « double queue » probablement un bombardier.

Des morceaux de carlingue d'avion (aluminium peint en jaune) sont restés au moins jusqu'à la fin des années 50: l'un chez Mr Gautry dit « bidaine » au lieu le plessis, l'autre chez Mr Bignon André le vieux bourg, il s'agirait probablement d'un avion abattu par les Anglo-américains. Celui-ci aurait explosé en vol. (témoignage Roger Bignon pour les débris d'aéronef)

Le 2ème Avion Allemand s'est scratché à terre (probablement abattu par un avion allié) entre le Château de Chailloué et la sauvagère tout près du carrefour, (Rte qui remonte aux Cottins) dans un herbage dénommé « le plan » (plan de pommiers)

Un allemand était resté accroché dans un pommier la tête arrachée, deux autres allemands étaient resté dans la carlingue calcinée. (Témoin GL)

A la libération, un groupe de soldats Allemands était resté caché toute la journée sous le passage piéton (petit pont) passant sous la ligne de chemin de fer situé entre le plessis et le vieux Surdon, Le soir venu, ils décidèrent de remonter direction Paris à pied sur les sentiers de la ligne de chemin de fer; Ils s'arrêtèrent à la ferme chez Mr Mme TR pour s'inviter à manger. Ils déposèrent leurs armes sur la table et se « refirent une santé ». A la fin de leur repas Ils demandèrent la route la moins dangereuse pour rejoindre leur unité; Mr TR leur indiqua de reprendre la route vers le vieux bourg de Chailloué en sachant que des troupes Américaines y étaient alors stationnées.

Quelques minutes après, la famille entendit un échange de coups de feu. Ayant beaucoup de crainte sur les suites de cette fusillade, les époux TR accompagné de leurs Enfants sortirent par la porte arrière de la maison et partirent se réfugier dans la campagne.

Une autre fois, pendant que des troupes Américaines étaient stationnées à Chailloué, un groupe de ces soldats Américains soupaient le soir chez Mr TR, après un bon repas plutôt bien arrosé un soldat surexcité dirigea son arme contre Mr TR. Ce dernier, saisissait promptement l'arme par le canon, retira le chargeur du fusil pour contraindre « l'énervé » de se calmer . Par la suite les soldats s'en allèrent rejoindre leur camp; Mais, le soldat énervé revint un peu après, armé de son fusil, Il tira dans la serrure de la porte, puis à plusieurs reprises dans les fenêtres. Les époux TR craignant pour leur vie se sauvèrent dans la campagne par la porte arrière avec un de leur fils. Leurs deux autres enfants étaient resté blotti la peur au ventre dans leur chambres au 1er étage. Pendant longtemps les traces de cet événement restèrent marqué (impacts de balles)

Une autre anecdote; pendant l'occupation Allemande: Un jour une équipe de deux Allemands SS motocyclistes s'étaient arrêté sur la route à hauteur de la ferme de Mr TR (au dos des clapiers) pour réparer une roue crevée de leur engin, ils avaient pour cela, déposés et adossés leurs armes sur le talus. MR TR « très plaisantin » saisissait une arme des Allemands et les mit en joue. On imagine le risque pris pour seulement plaisanter et s'amuser.

Témoignage Gl ,recueilli Rbn

Histoire des Carrières de Chailloué

la période connue se situe à partir de 1870
jusqu'à nos jours

Dans le département de l'Orne en 1913 il y avait 531 carrières en exploitation, la production totale de matériaux produits était de 300 000 tonnes. Il n'en subsiste aujourd'hui 24 seulement.. Les effectifs salariés étaient au nombre de 4000 dont 1314 mineurs.

Certaines d'entre-elles étaient en exploitation permanente, mais beaucoup fonctionnaient de façon saisonnière et en fonction des besoins.

Il y avait différentes sortes de matériaux recherchés:

- ✿ Moellons de grès ou de pierre blanche pour la construction
- ✿ Granit pour la construction de l'habitat, mais aussi pour les pavés et bordures de trottoir dans les villes. (Carrières dans la région de Domfront et à Condé sur Sarthe près d'Atlençon)
- ✿ Ballast Pour le développement des chemins de fer
- ✿ Tout-venant, gravier, sable pour le développement des routes et la construction de l'habitat. (Carrières de Chailloué, Boitron, Montchevertel, Sées « les choux » etc...)
- ✿ Marne pour l'usage de la chaux après cuisson ou l'usage en épandage pour l'agriculture
- ✿ Argile pour tuileries, briqueteries.

Situation des carrières de Chailloué

Le début de l'exploitation de la pierre à Chailloué remonte certainement à des temps très anciens, puisque l'étymologie du nom de la commune provient du mot caillou,

La carrière la plus importante de Chailloué au 19ème siècle et au début du 20ème siècle est celle située au bois Maheux près du lieu-dit «le pont».

Une autre carrière du nom de carrières Bohin se situait au lieu dit « les Douits ». Elle se situait en fait assez près des carrières Jhébaud. Elle possédait d'un quai de chargement pour les wagons de chemin de fer près de l'ancienne maison connue sous le nom de « maison Fstevès »

Bien sur, il ne faut pas oublier les carrières Communales exploitées aujourd'hui par le groupe Vinci.

Il en existait une autre pas très loin après le village « Le Pont » Au lieu « Le Rocher » mais sur la Commune de Macé. Cette carrière était également intégrée à la carrière des frères Jhébaud.

Nature de la roche exploitée

Il s'agit d'un grès contenant du quartz ou grès quartzique. Ce grès a la particularité d'être très dur, beaucoup plus, qu'un grès normal.

Avantages: il est particulièrement prisé par les chemins de fer pour la fourniture de ballast.

Il est tout aussi viable pour la confection et l'entretien des routes.

Inconvénient: *Il ne peut être guère utilisé pour la construction ou pour la confection de pavés de rue (Il ne se prête pas à la taille, il préfèrera éclater.)*

Situation des carrières de Caillou

La carrière communale était exploitée pour satisfaire l'entretien des chemins de proximité; Des particuliers pour leurs besoins, pouvaient venir casser du caillou; En contrepartie, ils devaient en produire la même quantité pour la commune. La Commune de Marmouillé disposait aussi d'un droit d'exploitation pour ses besoins propres.

Avant 1900 la carrière n'était pas ou peu industrialisée.; Elle était exploitée par les chemins de fer de l'ouest; le travail était manuel et très pénible; Peut-on aujourd'hui imaginer un travail aussi harassant:

Casser la pierre à la massette par des femmes et des enfants adolescents, les plus gros blocs par les hommes à la masse, trier les différents matériaux avec des cribles manuels, les différents déplacements de matériaux avec pelles brouettes et tombereaux.

En 1900, la carrière du bois Matheux, produisait néanmoins 150 tonnes/jours de matériaux à la sueur des ouvriers des femmes et des enfants. Au début du siècle les ouvriers étaient au nombre de 200.

Les frères Jhibaut nouveaux patrons acquièrent la carrière du bois matheux en 1904; c'est alors que le développement industriel commença réellement: Vers 1915 la construction de logements fut engagée, ainsi que des bureaux l'essentiel de l'investissement étant l'amélioration importante des moyens de production

Installation d'une machine à vapeur pour entrainer le nouveau concasseur, pont-bascule. La roche était transportée par une petite locomotive à vapeur du front de taille aux concasseurs



Pour information complémentaire, lire l'article excellent de Maud Guichard (Personne de Caillou) sur le site d'éditions scientifiques « Persée »

Titre de l'article: L'exploitation des carrières de l'Orne de 1870 à 1939

L'investissement ne cessa pas;

Une machine à vapeur de 85 cv et 2 Decauville attestés en 1919. Environ 250 employés vers 1913 ; 70 ouvriers en 1919 dont 30 prisonniers, dont une trentaine de femmes et d'enfants pendant la guerre 1914-1918; Les conditions de travail étaient toujours néanmoins très pénibles et dangereuses.

L' extraction quotidienne grimpa à 300 tonnes/jour de grès quartzites pour macadam et ballast, de gravières et de sable, attestée en 1919 ; l'exploitation fut reprise en 1919 par la société des quartzites et porphyres de l'Orne .

Après les années 20, l'électricité se développant, la carrière fut équipée en force électromotrice.

Les conditions de travail étaient toujours néanmoins très pénibles et dangereuses.

En effet s'il y avait des wagons à l'intérieur du site (charge utile 1,7 tonne), il fallait les charger à la pelle manuellement. Il subsistât longtemps des chevaux pour tirer des wagonnets. Il était aussi, très dangereux d'opérer près du front de taille, en effet des éboulements de pierres ou de roches ont tué ou blessé gravement plusieurs travailleurs.

Les salariés étaient peu rémunérés, en 1920 un carrier gagnait 6 francs/jour, pour comparer la douzaine d'œufs coûtait 1.20f.

Avec l'avènement de l'industrialisation (concasseurs, trieurs) Une poussière énorme se développait auprès de ces machineries; les ouvriers ainsi exposés une quinzaine d'années (des jeunes adolescents , des femmes aussi) subirent une nouvelle maladie mortelle due à la poussière de silice: la silicose.

En 1921, le nombre de carriers habitant à Chailloué dépasse la centaine. La Société des Quartzites en employe 84, l'entrepreneur Bohin une quinzaine et la Société anonyme des carrières de l'Ouest seulement trois. À partir des années 1920, les carriers les plus nombreux n'habitent plus dans le bourg de Chailloué mais surtout au lieu-dit le Pont et dans les logements ouvriers du

Il à fallu beaucoup trop de temps et beaucoup trop de morts pour lutter efficacement contre cette silicose, afin que les patrons carriers commencent à mettre en place des moyens de confinement (après 1960) dans les postes de travail dangereux pour la santé. Pendant la guerre 1914-1918, le manque de main d'œuvre était crucial du fait de la mobilisation générale des hommes les plus jeunes, alors que la demande de matériaux était quand à elle accrue pour satisfaire les besoins du front. Les frères Thébaut demandèrent auprès de l'état de la main d'œuvre disponible. Ils obtinrent satisfaction, par l'envoi de 25 prisonniers de guerre Allemands. Ces derniers logeaient dans des baraquements au lieu dit "le bois chassevent ".

Les frères Thibaut ont vendu la carrière du bois Maheux à la fin de la 1ère guerre mondiale à la société des quartzites de l'Orne.

Pendant l'occupation Allemande en 1939/1945, la carrière fut exploitée sous le contrôle de l'occupant pour ses besoins de matériaux, probablement pour la construction du mur de l'Atlantique..

Développement de la commune et histoire des hommes

La population de la commune de Chailloué, alors petite commune rurale à la fin du 18ème siècle vivait essentiellement d'une agriculture d'autosuffisance animée de l'activité de petits propriétaires utilisant des ouvriers journaliers en particulier pour les travaux des champs et des récoltes; Le développement industriel bouleversa le paysage local:

la population grimpa à 764 habitants en 1911 dont 100 carriers.

Il y avait 5 entreprises artisanales

5 cabarets (cafés)

2 épiceries

boulangerie, boucherie.

Les ouvriers ont certainement ressenti des moments forts de frustration:

Conditions de travail particulièrement pénibles

Très faibles salaires, 10 heures de travail/jour pour les hommes, 8 heures pour les femmes et les enfants.

En 1912.. une grève pour l'obtention d'une augmentation des salaires sous l'égide de l'organisation syndicale CGT était déclarée le 10 mars pour durer jusqu'au 15 mars. Les salariés durent reprendre le travail sans obtenir satisfaction.

En mesure de rétorsion, les patrons sanctionnaient deux salariés qu'ils considéraient comme « les meneurs » en les licenciant.

Il y eut une autre grève du 20 au 25 février 1912 contre l'arrivée de travailleurs étrangers (Espagnols, polonais), ils craignaient certainement pour leurs propres emplois. Les ouvriers étrangers ne seront pas embauchés.

L'exploitation du bois Maheux a cessé en 1950

Tout près de la carrière du bois maheux était une autre carrière sur la commune de Macé au lieu dit « le Rocher » De mémoire Orale par Mr « G » De Chailloué cette carrière a vendu de la pierre de construction pour l'établissement de la cité de « Surdon » au nom des chemins de fer.

Nouvelles carrières.

En fait, la carrière située alors tout près du bourg, aujourd'hui rebouchée de déblais divers est certainement très ancienne; Avant 1939, il y aurait existé plusieurs petites carrières dans le même secteur, il existait une carrière communale, mais aussi une carrière ou une portion de la dite carrière exploitée par la commune de Marmouillé. Des particuliers ou des entreprises prélevaient la pierre pour leurs besoins; en échange, ils devaient produire la même quantité de matériaux au profit de la commune. La municipalité vendait aux clients cette production réalisée à son profit. C'était évidemment intéressant pour les finances communales.

L'exploitation était épisodique en fonction des besoins et aussi en fonction de la main d'œuvre disponible; en effet les travaux des champs étaient alors prioritaires.

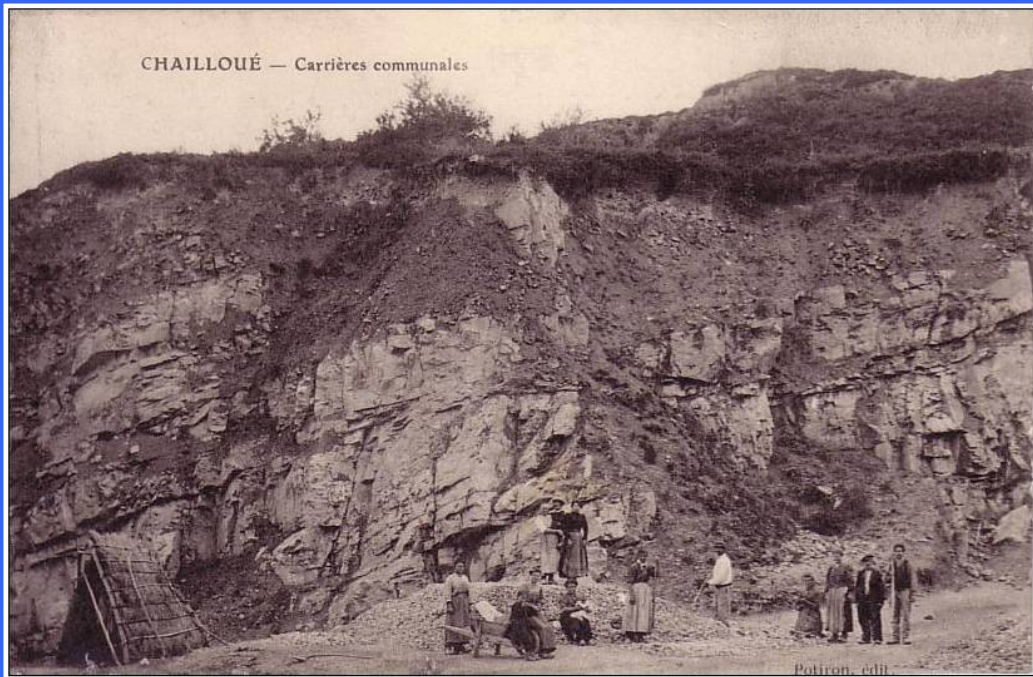
A partir de 1932 la société des carrières Pascal obtint une concession d'exploitation près des carrières communales; Ainsi l'épopée pour cette exploitation de ballast et autres différents matériaux continue aujourd'hui.

Avant la 2ème guerre mondiale, Un transporteur, Monsieur P, nom bien connu dans la commune, puisqu'il a de nombreux descendants dans le pays, assurait le transport de matériaux avec tombereau et chevaux pour le compte des clients.

Aujourd'hui, cette carrière du nom de « Carrières de Chailloué » est exploitée par le groupe Vinci-Furovia coté en bourse.

De très importants investissements ont été réalisés, Une nouvelle usine a été édifiée (nouveaux concasseurs, broyeurs etc... avec une automatisation et des performances accrues)

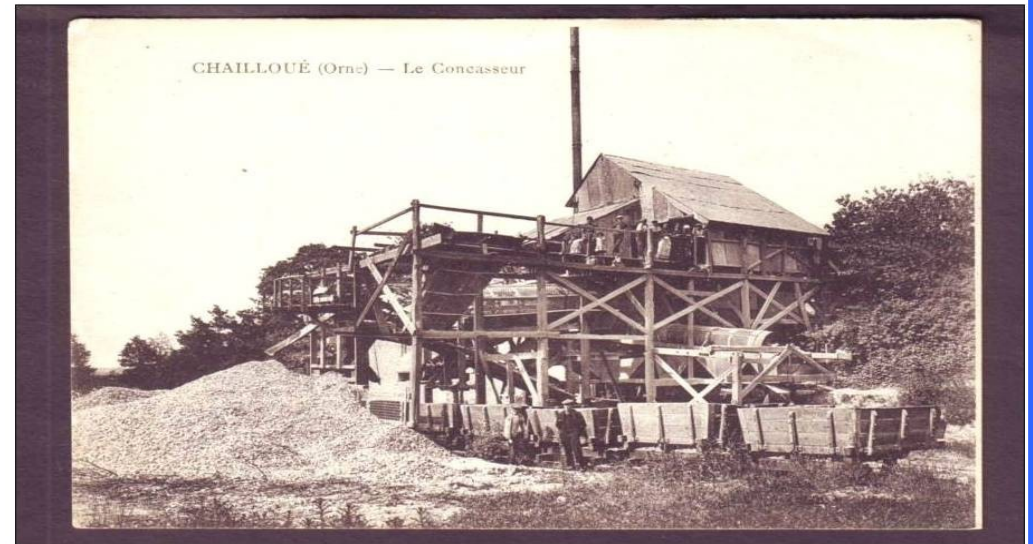
La surface totale est de 160 hectares, la profondeur actuelle est à 50 mètres, elle est autorisée jusqu'à 90 mètres. L'exploitation occupe actuellement 64 hectares. La carrière dispose d'un terminal ferroviaire très automatisé d'une capacité de 4 trains de matériaux/jours.



En matière d'emplois environ 52 salariés en assurent le fonctionnement en relais par deux équipes. Le second pourvoyeur d'emplois lié à la carrière est le transporteur attiré, situé dans une commune voisine. Il faut ajouter un certain nombre d'emplois induits, d'entreprises extérieures nécessaires au bon fonctionnement

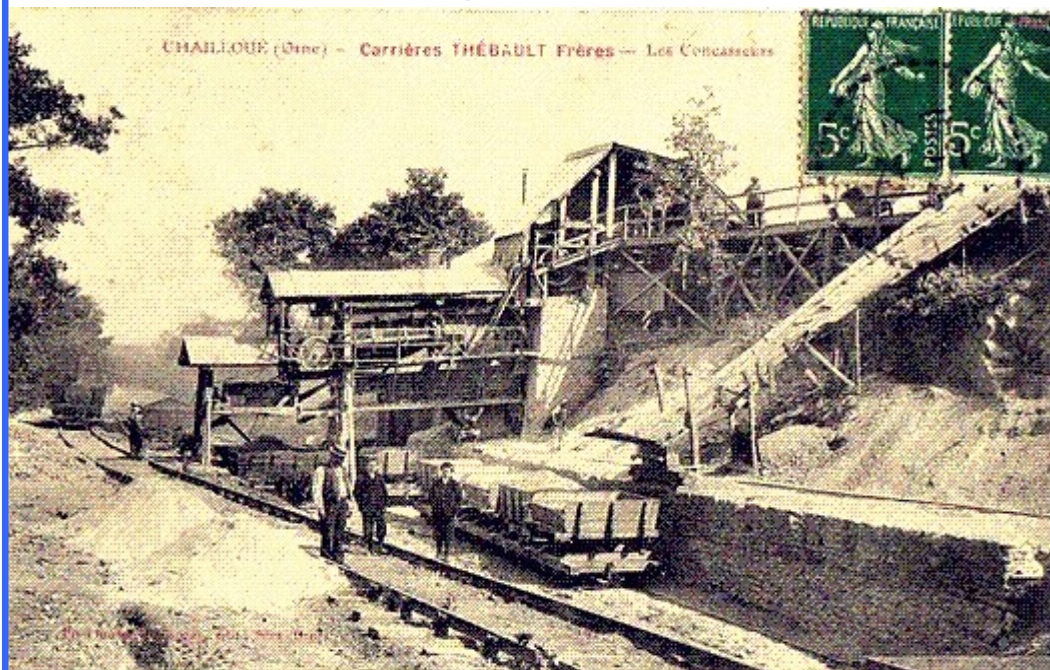
La production annuelle est plus ou moins 2.000.000 de tonnes; l'exploitation administrative est prévue jusqu'en 2030. Mais il est très probable que cette exploitation se poursuivra bien au delà, Des possibilités d'extension sont possibles sans difficultés majeure d'environnement, Les besoins seront toujours là, réalité économique sera toujours aussi pressante, les autorisations administratives ne devraient n'être qu'une formalité.

La commune de Chailloué, ses habitants en participant à cette épopée industrielle ont bénéficié directement ou indirectement des retombées économiques des carrières. Ce bénéfice économique dépasse amplement la seule contrée de Chailloué. Rbn.



Lepaco

Occupation du château par



Durdur14

Histoire du bec-Corbin (ou pierre Corbin) aux carrières d'aujourd'hui

Il s'agissait peut-être d'une pierre levée ou menhir, ou alors, un rocher naturel debout sur le site de la carrière; Elle avait une particularité: En haut de la pierre Il y avait une sorte de cuvette, dans cette cuvette il y avait toujours de l'eau, même l'été paraît-il. Pendant des années d'exploitation, les ouvriers carriers préservèrent ce monument en prélevant de la roche «pas trop près» en la contournant. Ce sont les carriers qui l'ont peut-être dénommé ainsi, mais il semble que ce rocher était connu de ce nom par les gens de la commune avant l'avancée de l'exploitation. En vieux Français Bec Corbin signifiait «bec de Corbeau»

Le mégalithe n'a malheureusement pas survécu à la modernisation de l'usine.

La tête de cette pierre a été posée sur une petite place de la colline Ste Honorine, la place a été dénommée « place Corbin »

Il serait intéressant d'obtenir une photo de ce bec-Corbin, situé alors dans la carrière pour illustrer le propos. (témoignage personnes de Chailloué, recueilli Rbn)



Définition par l'ancien
dictionnaire
Godeffroy



Claudio

La langue moderne n'a conservé ce mot que dans la locution : bec de *corbin*.
Guernesey, *corbin*, corbeau, corneille.
Nom propre, *Corbin*.

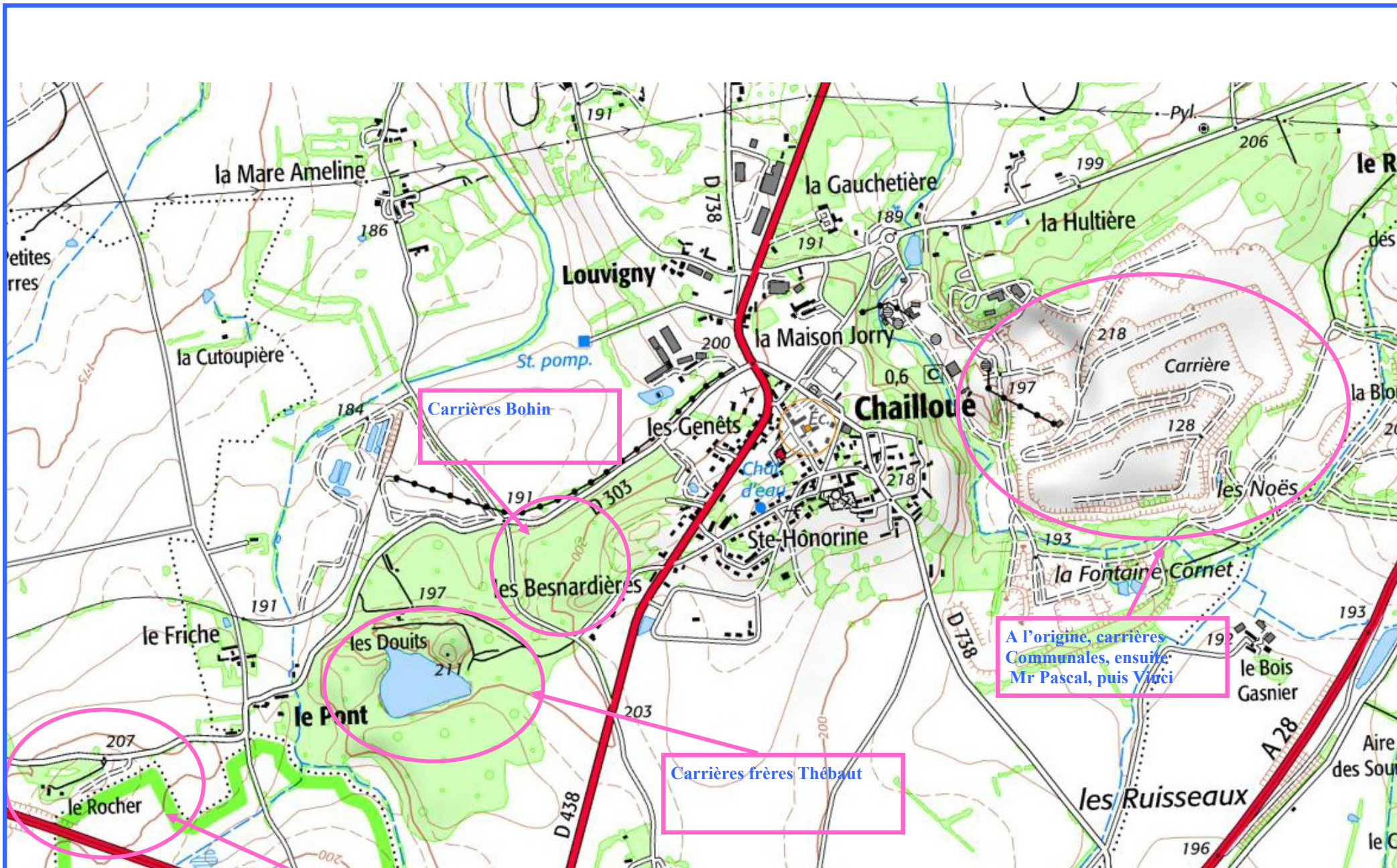
2. CORBIN, adj., de corbeau :

Le genre *corbin*.²(BELON, *Nat. des oys.*, 6, v, éd. 1555.)

3. CORBIN, adj., courbe :

Et s'il a bonne venoison si la (cuisse) coupe plus large et la face espoisse de char soubz la gresse et laisse ung poy de l'os *corbin* si sera plus ferme. Puis levera les cuisses hors de l'os *corbin*, ce est l'os qui est dessus le treu du cul et ou la vecye est. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f^o 58^d.)

Faut lever le cymier, depuis le commencement des costez et de longueur jusques au bout de la queue, en eslargissant sur les cuisses, jusques aux joints, laissant l'os *corbin* tout franc. (DU FOUILLOUX, *Venerie*, f^o 54, ap. Ste-Pal.)



Carrières du Rocher à Macé
Exploitant ? (Peut-être frères
Thébaut)

A l'origine, carrières
Communales, ensuite
Mr Pascal, puis Vinci

Carrières Bohin

Carrières frères Thébaut

La vie de nos ancêtres à Chailloué

Avant 1850, la révolution industrielle n'avait pas, ou très peu atteint notre contrée, cet évènement important dans notre pays n'avait encore marqué la vie de nos aïeux. La grande majorité des gens vivait du travail de la terre et, il est probable qu'il exista tout au plus une dizaine d'artisans.

La grande majorité était plutôt pauvre, même si les charges fiscales avaient été réduites avec les effets positifs de la révolution de 1789.

Il y avait à Chailloué beaucoup de fermes (estimation une quarantaine) et la majorité d'entre elles était trop petites pour subvenir à l'ensemble des besoins pourtant très modestes des familles.

Une des caractéristiques de la situation d'alors était que nos aînés, pourtant souvent pauvres, faisaient beaucoup d'enfants. Pourtant, il n'existait aucune aide sociale. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela:

- 1) Au regard de l'état civil, il y avait beaucoup de décès soit à la naissance soit pendant l'adolescence.
- 2) Il n'existait pas dans notre campagne de système de retraite, les enfants, même, si les parents ne vivaient pas vieux, avaient le devoir de subvenir au besoins des parents.
- 3) Les parents ont toujours eu le souci de pouvoir transmettre un patrimoine aux enfants.
- 4) Les enfants aidaient leurs parents aux travaux des champs; ils étaient même souvent indispensables.

Si l'on observe le cadastre Napoléonien, on constate un morcellement excessif des terres exploitables. (beaucoup de parcelles avaient moins d'un hectare)

Il faut bien sûr, mettre en corrélation le morcellement des terres et le nombre d'enfants héritiers sans autre alternative d'emploi. Cette situation de partage explique au moins pour une bonne part le morcellement des terres, ainsi que le nombre des toutes petites exploitations agricoles.

Aussi pour tenter de vivre mieux, beaucoup de couples « petits exploitants » se mettaient à disposition de quelques exploitants plus importants, en particulier dans les périodes de récoltes au statut de « journalier ». A l'époque, en matière d'emploi, il n'existait pas de règles, ni bien sûr, aucun contrat de travail. C'était un contrat moral basé sur la confiance. Les femmes étaient souvent utilisées pour de travaux de raccommodage et lessive (au lavoir)

Pour beaucoup de gens, c'était surtout une agriculture de subsistance, le surplus de production était mis en vente au marché de Sées. Œufs, crème, beurre, volailles, lapins etc..

Une partie des animaux étaient vendus directement aux bouchers ou charcutiers. Les clients particuliers habituels achetaient de la marchandise proposée.

Il y avait aussi des marchands grossistes qui acquéraient des productions afin de satisfaire leur réseau commercial destiné à alimenter en victuailles le commerce des villes plus importantes.

Cette façon de commercer était essentielle pour faire vivre les familles modestes qu'étaient les petits agriculteurs. Elle leur permettait de réaliser des achats indispensables complémentaires.

A Chailloué, outre les cultures traditionnelles de céréales et autres cultures destinées aux animaux, les agriculteurs cultivaient du lin. En fin de saison, le lin était arraché manuellement et disposé dans les fossés de drainage des prairies alors en eau près des cours d'eau, ruisseaux, et la rivière du don. Cette trempe assez longue dans l'eau avait pour action « d'écrouir » le lin, afin de séparer ensuite la fibre de lin de la tige. Aujourd'hui, il reste quelques tronçons de ces fossés dans les prés situés en contrebas du lieu le Plessis.

Le lin autrefois, était la principale matière à tisser, en particulier pour le drap; Le coton, matière d'importation est arrivé relativement récemment. A la même époque pour obtenir un tissu plus fin et surtout plus léger se tissait la laine, mais c'était déjà un travail industriel; la ville de Louviers avec ses manufactures de tissage de laine était pionnière dans notre région.

Pour connaître les métiers artisanaux de l'époque, il suffit de consulter l'état civil de l'époque:

Tisserand, sabotier, Maréchal-ferrant, bourrelier, charron etc..

A partir de 1850, la révolution industrielle a commencé de bouleverser cette façon de travailler et de vivre.

D'abord beaucoup de jeunes réalisant ce changement sont partis vers les nouvelles usines de la région. En effet, les patrons ayant besoin de main d'œuvre ont exercé une certaine réclame pour recruter des nouveaux ouvriers pour faire fonctionner les nouvelles fabriques, pour cela, il n'hésitaient pas à proposer avantages, et logement avec beaucoup plus de confort.

L'avènement du chemin de fer proche de notre village est arrivé à point nommé pour favoriser l'exode.

Cette nouvelle situation pour les jeunes ouvriers était perçue comme un grand progrès, même si quelquefois la situation rêvée n'était pas au rendez-vous.

Cette situation nouvelle aura eu pour effet de libérer un peu la contrainte sur le besoin de terres nécessaires pour vivre; Ceci-dit, il faudra encore beaucoup de temps pour y parvenir. L'avènement heureux de l'exploitation industrielle des carrières à Chailloué a contribué pour sa part à cette évolution et à ce progrès.

Les agriculteurs de Chailloué comme partout ailleurs ont eux aussi profité de l'évolution industrielle. Beaucoup d'outils nouveaux sont apparus:

Faucheuses mécaniques

Faneuses

Andaineuses

Charrues réversibles

Etc etc..

Ce matériel fonctionnait avec la traction animale, mais, quel progrès!

Après des siècles de léthargie, un progrès considérable arrivait dans tout le pays et tous les secteurs d'activité étaient partie prenante. Depuis cette époque ce progrès technologique est toujours en marche.

Documents complémentaires carrières de Chailloué

61 CHAILLOUE
USINE D'EXTRACTION

V - ANNEXES -

Annexe 1 : MINISTERE DE LA GUERRE, l'Orne..., 1919, p 63

MM. THÉBAULT FRÈRES exploitent depuis 1904 à Chailloué, les anciennes carrières de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest. Ils occupaient 250 ouvriers avant la guerre et extrayaient une moyenne de 300 tonnes par jour de grès quartzites pour macadam et ballast, et de graviers ou sables.

Depuis la guerre, MM. Thébault continuent l'exploitation d'une partie des carrières, de laquelle ils extrayent environ 150 tonnes, avec un personnel de 30 prisonniers et 40 ouvriers ou ouvrières. La force motrice est fournie par une machine à vapeur de 85 chevaux ; les bâtiments et les chantiers sont éclairés à l'électricité. L'aménagement comporte deux Decauvilles, un embranchement spécial à voie normale rejoignant la ligne de Sées à Argentan, des concasseurs et des cribleurs. Les wagons Decauville amènent la pierre aux concasseurs, et le chargement du macadam concassé se fait directement sur wagons.

La carrière de Bois-Maheu, voisine de la précédente et appartenant également à MM. Thébault, et la carrière du Rocher de la Haye, située près de Chailloué, sur la commune de Macé, ont été exploitées en régie, de 1916 au 31 décembre 1918, par le Service-des-Ponts et Chaussées. Cette administration, qui disposait de 12 ouvriers civils et de 230 détenus fournis par les ateliers de travaux publics, extrayait 500 tonnes par jour, dont la majeure partie était envoyée aux Armées.

Les carrières de Chailloué et de Sées produisent environ les deux tiers du ballast et du macadam extraits dans le département. On évalue, en effet, à 1.500 tonnes par jour la production totale du département de l'Orne.

Le prix du mètre cube, qui était de 7 fr. 80 en 1914, est aujourd'hui de 8 fr. 25.

Le développement des carrières que nous venons de passer en revue, est lié étroitement à la création du canal projeté entre la Loire et la Manche, soit qu'on envisage la canalisation de Mayenne à Caen par Flers et Condé-sur-Noireau, qui favoriserait les exploitations de Domfront, ou celle du Mans à Caen, par Alençon ou Argentan, plus avantageuse pour les chantiers de Chailloué et de Sées. Les macadams supportent des frais de transport souvent supérieurs à leur valeur de fabrication, et les voies navigables, sensiblement moins onéreuses que les voies ferrées, conviennent particulièrement à ce genre de production.

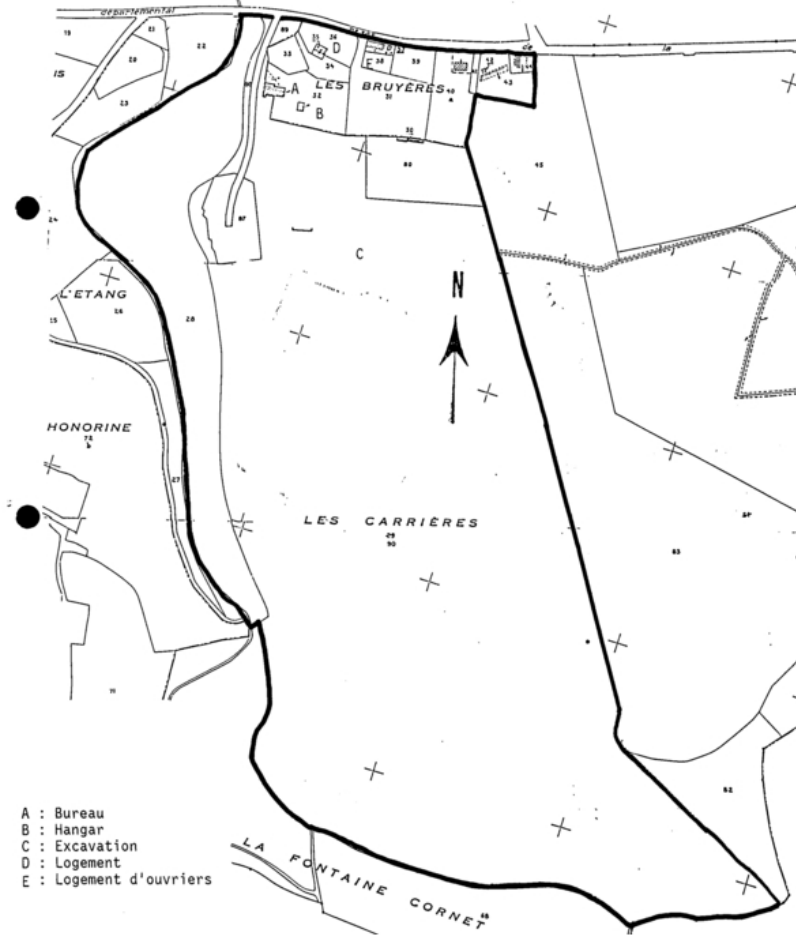
61 CHAILLOUE
USINE D'EXTRACTION

V - ANNEXES -

Annexe 1 : MINISTERE DE LA GUERRE, l'Orne..., 1919, p 63

La création d'un canal permettrait sans doute l'importation de nos matériaux en Angleterre, importation actuellement impossible, en raison du prix élevé du transport. Cette nouvelle source de débouchés n'est pas négligeable. Considérons, en effet, que si nos carrières ont fourni pendant la guerre les régions du Nord et de l'Est, il semble normal que ces mêmes régions soient alimentées dans l'avenir par les carrières des Ardennes et de la Belgique, plus rapprochées que les nôtres et mieux outillées pour une production intensive. La Belgique, à elle seule, exportait annuellement 600.000 tonnes de matériaux d'empierrement dans tout le Nord de la France et jusqu'en Seine-et-Oise.

Pl.II Plan de situation
Extrait du plan cadastral, 1983
Section ZH, 1/4000e





Carrières Pascual



Carrières Pascual



fer de Paris-Lyon-Méditerranée, donne (1) une appréciation analogue et insiste sur la question de perméabilité du ballast, essentielle au bon entretien de la voie.

Nous renverrons nos lecteurs, pour de plus amples détails, aux traités spéciaux (2) qui ont été publiés sur la matière, entre autres à l'intéressant traité de M. Em. Baudson, *Recherche et choix des matériaux de construction et de ballastage*, à celui de M. Ch. Goschler et à l'étude publiée par M. Gustave Braet.

Un bon ballast doit, en thèse générale, posséder les qualités spéciales suivantes :

1° Être très perméable ; 2° posséder une certaine mobilité et fluidité ; 3° être consistant, non gélif, ni argileux ; 4° être de dimensions suffisantes (7 à 8 centimètres environ), anguleux et rugueux ; 5° donner le moins possible de poussières, qui, soulevées par le passage du train, incommode les voyageurs et le personnel, pénètrent dans les organes et le mécanisme des locomotives, dans les boîtes à graisse des essieux, les usent, les corrodent et les détériorent.

Choix du ballast. — On emploie comme ballast, suivant les régions, les matières les plus variées : sable de rivière, sable d'alluvion quaternaire renfermant des silex, briques concassées, schistes, laitiers et scories, galets de mer, pierres concassées.

La pierre concassée est de l'usage le plus général, car on la trouve naturellement presque partout. Lorsqu'elle provient de roches calcaires ou siliceuses extraites en carrières ou dans les tranchées, il ne faut employer que les bancs non gélifs, durs et bien compacts, qui fournissent, à la condition d'être convenablement cassés, un excellent ballast.

Recherche du ballast. — On a toujours, en si petite quantité que ce soit, des gisements de pierre à ballast à proximité d'une voie ferrée. Mais, comme le fait parfaitement remarquer M. Em. Baudson, ce sont les gisements importants et pouvant se raccorder avec la ligne et surtout s'enlever par voie, wagons et machines, qu'il s'agit de découvrir à proximité de la ligne en construction. Le transport à quelques kilomètres de plus ou de moins n'est pas à considérer si l'on a toutes facilités d'approche et de chargement.

L'exploitation par MM. Genève et Laferrère, entrepreneurs de la carrière de Chailloué (Orne), appartenant à la Compagnie de l'Ouest, que nous décrirons plus loin, en la prenant comme type, est un excellent exemple de ce choix judicieux.

Exploitation mécanique des ballastières. — C'est à la main et au marteau que le ballast a été tout d'abord élaboré à l'origine des voies ferrées. Il va sans dire que la main-d'œuvre était considérable et le rendement faible. Les progrès de la construction mécanique ont permis de substituer à ce moyen primitif l'emploi de concasseurs puissants,

l'avons dit, à la carrière de Chailloué (Orne), sur le réseau de l'Ouest.

Exploitation de la ballastière de Chailloué. — La carrière de Chailloué (Orne), fut ouverte en 1887, pour la fourniture du ballast nécessaire à la construction de la deuxième voie de la ligne de Paris à Granville, dans la partie comprise entre Laigne et Surdon. Elle se trouve sur le versant d'un coteau formant deux mamelons.

Le premier de ces mamelons, situé vers l'entrée de la carrière en A, était formé à sa base d'une épaisse couche de terre; on y ouvrit une tranchée, afin de prolonger la voie d'accès dans toute la longueur de la carrière, soit sur 500 mètres de longueur, avec une rampe uniforme de 10 millimètres par mètre; c'est la voie principale de l'exploitation VV (pl. II).

Une voie d'évitement BB, s'embranchant sur la voie d'accès en A à l'entrée de la carrière, vient rejoindre la voie principale V vers le milieu de sa longueur en C, et forme avec elle une demi-lune. Cette voie d'évitement BB, qui ne reçoit que les wagons vides, a nécessité peu de déblais; aussi a-t-elle sur certains points des rampes de 25 à 30 millimètres par mètre.

Les deux autres voies, qui s'embranchent, l'une sur la voie principale en E, l'autre sur la voie d'évitement en D, ne sont que des voies de dépôt.

Vers le milieu de la tranchée, en M, sur deux murs, sont installés deux puissants concasseurs, dont nous donnerons plus loin la description, à mâchoires de 1 mètre de longueur sur 0^m850 de hauteur. Ces concasseurs sont suffisamment élevés pour que les wagons-plates-formes passent dessous et que les pierres cassées y tombent directement et en opèrent le chargement.

La manœuvre des plates-formes se fait de la façon suivante :

Lorsque le train vide revient de la décharge, il est refoulé par la locomotive sur la voie d'évitement B jusque sur la voie principale V. La locomotive est décrochée et revient, par la voie d'évitement, se placer à l'entrée de la carrière vers A, en tête du train chargé, pour repartir à la décharge. Pendant ce temps, les plates-formes vides qui ont été laissées sur la voie principale, sont descendues, à l'aide des freins, sous les concasseurs. La pente de la voie étant suffisante, ces plates-formes se mettent d'elles-mêmes, automatiquement, en mouvement; tout se borne à une simple manœuvre des freins; il n'y a donc aucun temps d'arrêt pour les concasseurs pendant ces manœuvres.

Les deux concasseurs, comme l'indique notre planche II, déversent, par des couloirs, leurs pierres cassées dans la même plate-forme. M. Laferrère a préféré cette disposition à celle qui eût consisté à charger simultanément deux plates-formes; le service des concasseurs ainsi conjugués est en effet plus régulier et plus facile à régler, le chargement est plus régulier également et la surveillance de l'ensemble plus économique, le personnel se trouvant réduit à son strict minimum.

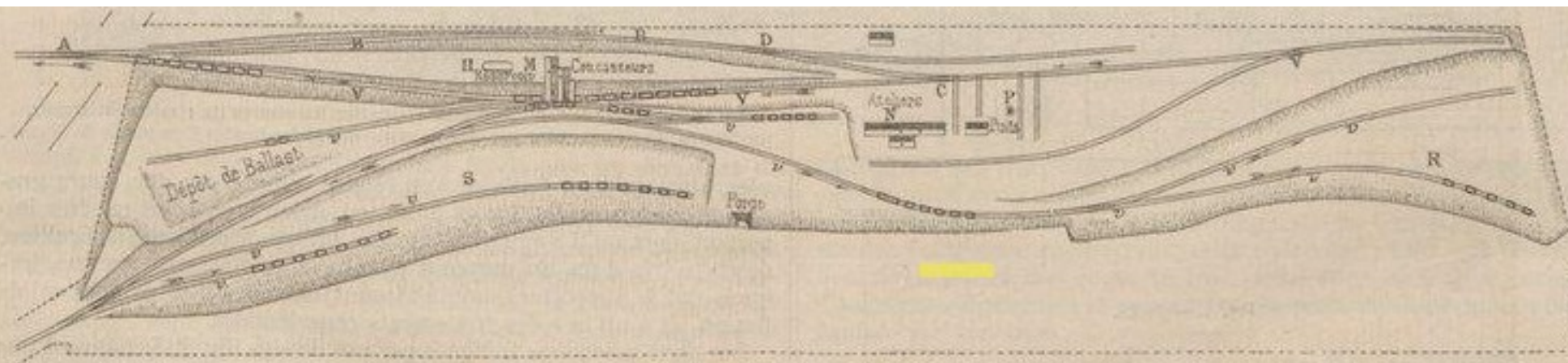


FIG. 1. — Plan général de l'exploitation de la ballastière de Chailloué (Orme).

grâce auxquels l'exploitation des carrières est devenue à la fois méthodique et intensive.

Les excavateurs jouent aussi, dans l'exploitation des ballastières, un rôle important. On trouvera divers exemples de leur emploi dans *le Génie Civil* (3), les *Annales des Ponts et Chaussées* et la *Revue générale des chemins de fer*.

Nous ne faisons que rappeler ici les études détaillées publiées, à ce sujet, par divers Ingénieurs, et dans lesquelles on trouvera des chiffres utiles sur le prix de revient et l'économie résultant de l'exploitation mécanique.

Nous insisterons sur la disposition générale adoptée, ainsi que nous

(1) *Revue générale des chemins de fer*, août 1886.

(2) *Traité des chemins de fer et Recherche et choix des matériaux de construction et de ballastage*, par Em. BAUDRY, éditeur, à Paris. — *Traité pratique de l'entretien et de l'exploitation des chemins de fer*, par Ch. GOSCHLER. — *Note sur les différentes matières employées au ballastage des voies ferrées*, par GUSTAVE BRAET, Ingénieur aux chemins de fer de l'Etat belge. — *Revue générale des chemins de fer*, mai 1882.

(3) Voir *le Génie Civil*, tome VIII, n° 44, p. 247, et tome X, n° 7, p. 105. — *Annales des Ponts et Chaussées*, février 1886. *Note sur l'extraction mécanique du sable et des pierres à casser*, par M. MOZYK. — *Revue générale des chemins de fer. Note sur l'excavateur avec crible cylindrique rotatif pour exploitation de ballastière*, par M. J. MICHEL, août 1886. — Voir aussi *Note sur l'empierrement des routes*, par M. RINGELMANN, Carrière de la Rabatélaie, *le Génie Civil*, tome X, n° 7, p. 105.

Lorsqu'une plate-forme a reçu son chargement, ce chargement est régalez à la pelle et disposé géométriquement, en vue du cubage, sous la forme d'un solide à quatre faces déterminé.

Le service d'approvisionnement des concasseurs est fait avec une petite machine locomotive à voie de 1 mètre et des wagonnets à terrassement de la capacité de 2 mètres cubes. Deux chantiers d'approvisionnement R et S, parfaitement distincts l'un de l'autre, fournissent la pierre à casser. Ils sont desservis par des voies *vv* étroites de 1 mètre.

La même locomotive va constamment et sans interruption d'un chantier à l'autre, chercher les wagons chargés pour les conduire devant les concasseurs, où elle les abandonne; sans s'occuper des wagons vides, elle repart immédiatement chercher d'autres wagons pleins.

Au fur et à mesure que les wagons sont déchargés dans les couloirs des concasseurs, ils sont refoulés dans un cul-de-sac K, et dès qu'une rame de wagons est déchargée, un cheval la ramène sur une deuxième voie en face des concasseurs, au point culminant. Les wagons vont ensuite seuls, en raison de la pente des voies, se mettre en charge, soit dans un chantier (S) soit dans l'autre (R); cette pente est telle que le mouvement se produit spontanément, la vitesse étant réglée et l'arrêt produit par un garde-frein.

Trois rames de wagons sont attachées au service de chaque chantier :

de la sorte, il y a toujours des wagons en charge, en parcours et en

FIG. 2. — Coupe par AB.

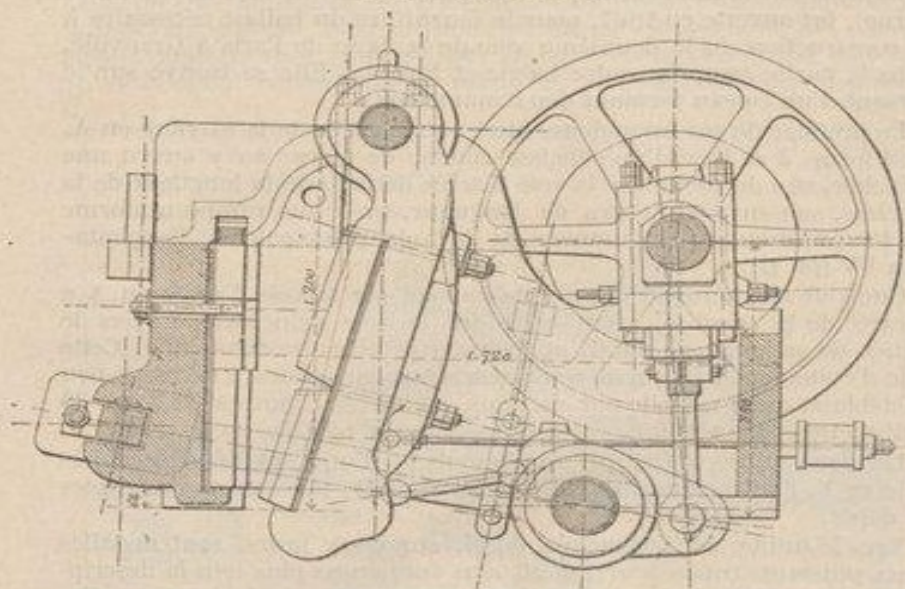
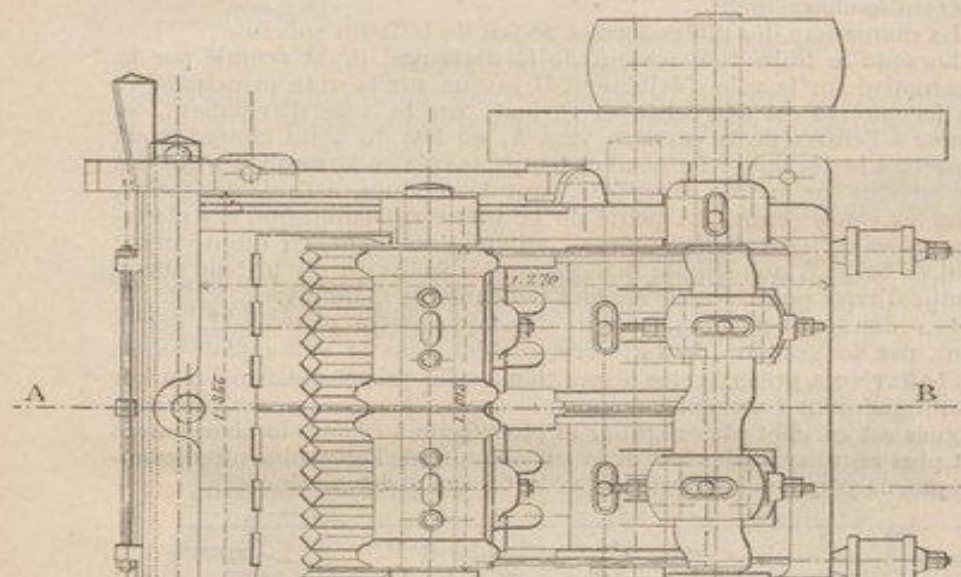


FIG. 3. — Plan.

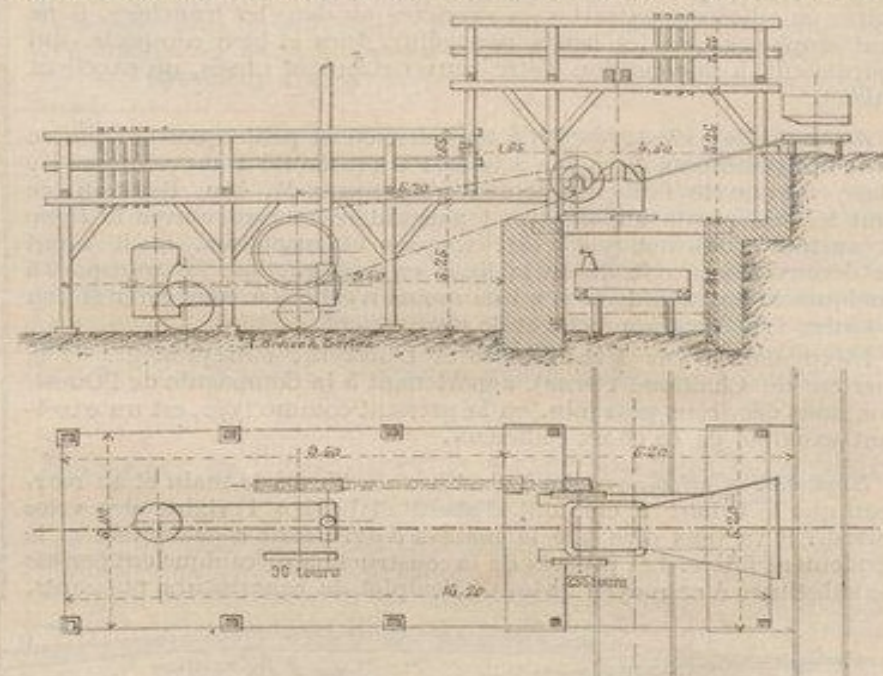


de faciliter les manœuvres, deux voies de charge *uv* ont été établies dans chaque chantier.

Les ateliers et les forges de réparation sont placés en N, entre les deux chantiers d'extraction. Un puits P fournit l'eau nécessaire au réservoir H qui alimente les concasseurs.

Concasseurs. — Les concasseurs constituent une partie très importante de l'outillage mécanique de la ballastière; on peut dire que c'est du bon établissement et de la perfection des organes en mouvement de ces appareils, que l'exploitation des carrières par les machines a dépendu longtemps, et c'est d'elle que le succès d'une exploitation de ce genre dépend encore dans une large mesure. Les types brevetés en sont nombreux en France et à l'étranger, et il y aurait une intéressante monographie à faire des perfectionnements nombreux et succésifs qui ont amené le concasseur à entrer dans une pratique courante et usuelle. Cette monographie sortirait du cadre de notre étude. Nous nous bornerons à une description brève du type employé à la carrière de Chailloué et qui sort des ateliers de M. A. Lego, Ingénieur constructeur au Mans (Sarthe); cet appareil, de construction toute française, donne les meilleurs résultats, et son rendement est égal ou supérieur à celui de tous les autres modèles connus d'appareils analogues. Il convient de le signaler.

Le concasseur Lego se compose d'un bâti principal en fonte, robuste, quoique d'un volume relativement faible, sur lequel repose tout le mécanisme. Les conditions d'équilibre et de stabilité sont bien obser-



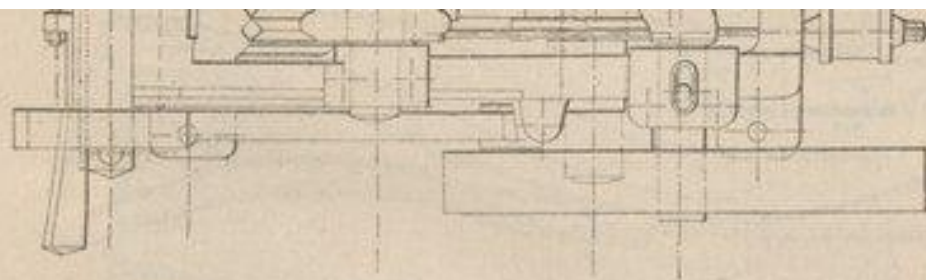


FIG. 4. — Profil.

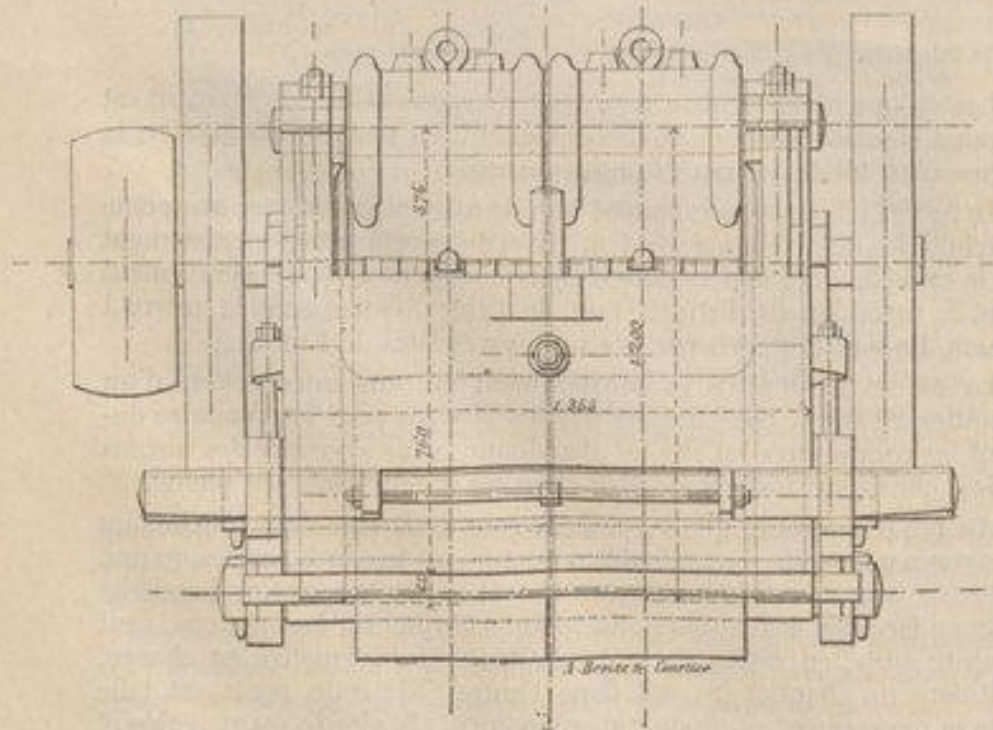


FIG. 2, 3 et 4. — Machine à casser les pierres, système A. Lego.

décharge, et le travail est continu, sans aucune perte de temps. Afin

FIG. 5. — Installation d'une machine à casser les pierres de 4 mètres de largeur, produisant 200 mètres cubes par jour, à Saint-Vincent-des-Landes (Compagnie de l'Ouest).

vées, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par une épure graphique sommaire des forces mises en action : ce point est très important alors qu'il s'agit d'obtenir une brisure sensiblement régulière, de corps très durs, au moyen d'organes en mouvement brusque, lesquels ont à supporter simultanément des efforts de rupture et de flexion, et à utiliser des frottements considérables.

Les porte-mâchoires indiqués par nos dessins (fig. 2, 3 et 4) sont mis en jeu au moyen de deux leviers puissants actionnés par l'arbre excentré des volants, auxquels ils sont reliés par deux bielles en acier. Ces leviers, du premier genre suivant la théorie mécanique, ont leur point d'appui placé entre la résistance et la puissance : la puissance, en ce cas particulier, est fournie par les excentriques : la résistance s'applique sur deux taquets agissant sur les porte-mâchoires ; le point d'appui consiste en un gros arbre d'acier, rond, placé sous l'appareil.

L'arbre rond de ces leviers, qui portent la dénomination de *chiens*, en raison de leur forme particulière, est relié au moyen de deux fortes bielles en fer à un autre arbre carré, encastré sur le devant de la machine, dans une rainure qui le rend absolument fixe. La disposition de ces deux arbres, avec les bielles, forme un rectangle d'une grande résistance, entre les côtés duquel tous les efforts viennent se réunir. Cette disposition permet de diminuer le poids du bâti et de donner cependant aux appareils la largeur suffisante, ce qui n'est qu'imparfaitement réalisé dans un certain nombre de systèmes proposés.

Ce système de concasseurs permet d'obtenir aisément du ballast de grosseurs différentes ; il suffit, à cet effet, de raccourcir ou d'allonger les bielles formant les côtés du rectangle articulé ; ces modifications de longueur s'effectuent au moyen de deux coins d'acier, glissant à volonté, par l'intermédiaire de vis de rappel, dans les têtes de bielles et sur l'arbre carré de l'avant.

Les deux concasseurs de ce système, en activité sur le chantier de

MM. Genève et Laferrère, à Chailloué, ont une largeur de 1 mètre, et font de 250 à 260 tours par minute; leur production collective est considérable : elle atteint et dépasse 500 mètres cubes par jour, grâce à l'organisation et à la production continue du chantier. La force motrice nécessaire, répartie entre deux locomobiles, est de 20 chevaux. Le poids total de chaque concasseur est d'environ 12 tonnes $\frac{1}{2}$.

Utilisation d'une locomotive à voie de 1 mètre sur les voies de 1^m 45.
— Nous terminerons cette étude en signalant un dispositif qui, pour être secondaire, n'en constitue pas moins une particularité intéressante de la mise en exploitation de la ballastière de Chailloué par M. Laferrère, et dont on pourra peut-être tirer parti dans des circonstances analogues. M. Laferrère disposait d'une locomotive de service à la voie de 1 mètre. Dans un but de recherche technique et en même temps de sage économie, il se proposa de la rendre, en quelque sorte, à deux fins, c'est-à-dire de la modifier de façon qu'elle pût être utilisée, à la fois, sur les voies des chantiers à 1 mètre de largeur et sur les voies principales de 1^m 45 de largeur.

Ce problème a été ingénieusement résolu (fig. 6). Voici comment :
La machine employée à ce double usage est une machine de 10

Pour réaliser le renvoi de mouvement, on fixe sur deux paliers, à l'arrière du truc, un arbre intermédiaire terminé par deux manivelles. Deux bielles, placées sur les roues motrices, à l'emplacement des bielles d'accouplement, relient ces roues à l'arbre intermédiaire; deux autres bielles relient également l'arbre intermédiaire aux roues arrière du truc. Il en résulte que, lorsque la vapeur agit dans les cylindres de la machine, le mouvement des roues motrices se transmet aux roues du truc. Afin de racheter la différence d'écartement de la voie de 1 mètre à celle de 1^m 45, les bielles de transmission sont légèrement coudées à leurs extrémités.

Le mouvement du frein, dans cette modification, reste le même que primitivement, sauf que les sabots du frein d'avant sont reportés aux roues d'avant du truc. Lorsqu'on fait mouvoir la vis du frein, les roues motrices de la machine et celles d'avant du truc s'enrayent simultanément.

Cette machine a été utilisée sur les grandes voies de la carrière; elle y faisait les manœuvres des wagons-plates-formes et formait les trains dans les ballastières exploitées à l'excavateur. Environ 600 000 mètres cubes de ballast ont été manœuvrés par la locomotive, ainsi

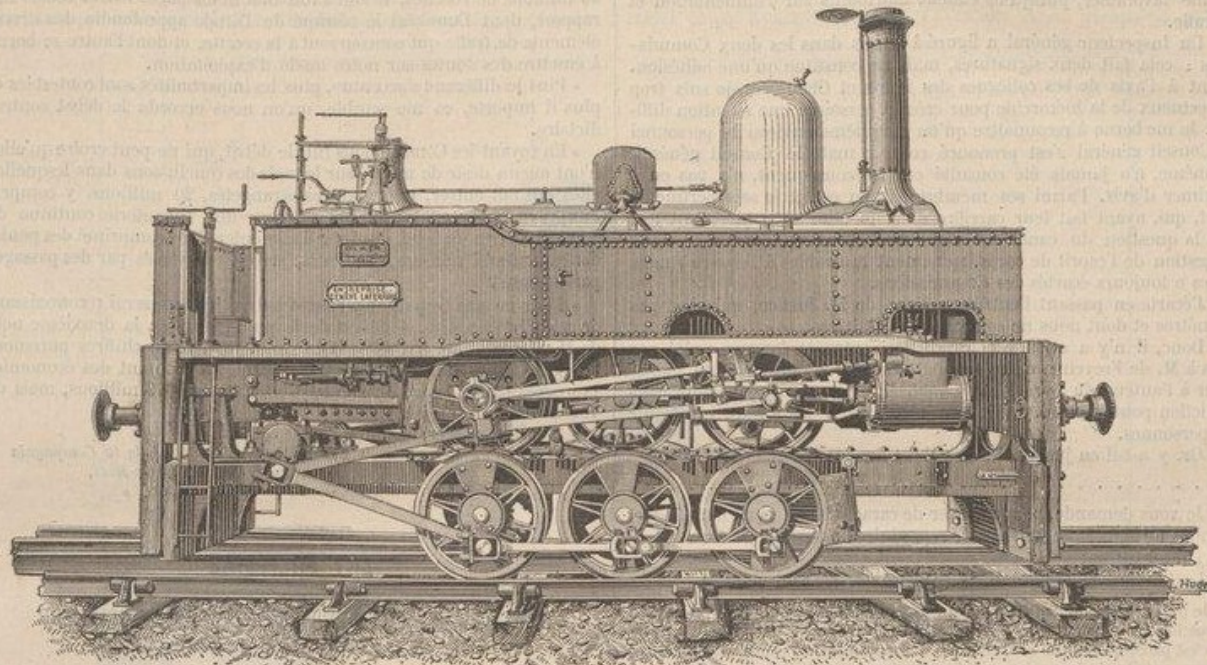


FIG. 6. — Utilisation d'une locomotive à voie de 1 mètre sur les voies de 1^m 45.

tonnes, à la voie de 1 mètre. Lorsqu'elle fonctionne sur les voies de 1^m 45, elle est montée sur un truc dont les roues sont d'un diamètre un peu moindre que celui des roues de la machine, et solidement fixée sur ce truc. Dans ces conditions, les deux roues motrices seules restent libres, et leur essieu repose sur deux coussinets ayant leur point d'appui sur le truc. Rien dans le mouvement de la machine n'est dès lors changé, sauf que les bielles d'accouplement sont démontées et placées aux roues du truc.

montée sur son truc, depuis 1876, sans que l'on ait eu à relever d'accidents ni d'avaries. L'adjonction du truc, relativement assez lourd, avait pour effet d'abaisser le centre de gravité de l'ensemble et d'augmenter l'adhérence sur les rails; cette condition, jointe à la diminution de diamètre des roues du truc, avait pour effet assez curieux d'augmenter finalement la puissance de la locomotive alors qu'elle était équipée sur son truc.

MAX DE NANSOUTY.

Délibérations conseil communal de Chailloué dans la période très troublée de la révolution Française

CHAILLOUÉ

331

4^e CHAILLOUÉ (1).

Les délibérations qui suivent sont extraites de deux registres :

1^{er} Arch. comm. Chailloué, D 1. Pas de titre.

97 feuillets. 34 cm. sur 21. — Couverture parchemin. En bon état. Commence le 21 décembre 1790 ; finit le 15 novembre 1792.

2^e Ibid., D 2. Registre municipal.

145 feuillets, numérotés seulement de 1 à 27, depuis le 2^e jusqu'au 28^e. — 35 cm. sur 22. — Couverture en parchemin provenant d'un fragment manuscrit de plain-chant. En assez bon état.

Commence le 23 janvier 1793 ; finit le 24 novembre 1834.

Municipalité de Chailloué, de 1788 à l'an IV.

Syndic municipal : Jean Belhomme 1788-1790.

Maires : Pierre Jorry fils, 8 février 1790-12 novembre 1791 ; — Gabriel Chassel, 13 novembre 1791-15 décembre 1792 ; — Delauney des Iles, négociant et cultivateur, 16 décembre 1792-15 brumaire an IV.

Greffiers : Pierre Hainville, 8 février 1790-30 décembre 1792 ; — Pierre Mérot, 30 décembre 1792, refuse ; — Pierre Hainville, 1^{er} janvier 1793-15 brumaire an IV.

5447. — Sans date. — Delange, curé de Chailloué, s'engage à contribuer de 12 livres aux besoins de l'État et à payer cette somme en deux termes avant l'expiration du délai fixé par l'article 11 du décret de l'Assemblée nationale (*).

Arch. comm. Chailloué.
Registre des délibérations, D 1, fol. 1.

5448. — Sans date. — Messire François Delauney des Iles, chevalier de Saint-Louis, déclare que son revenu, déduction faites des charges, n'excède pas 400 livres, et s'engage à contribuer de 100 livres aux besoins de l'État, dans les termes fixés par le décret.

(1) Arrondissement d'Alençon, canton de Sées. — Population : en 1789, 150 feux ; le 27 octobre 1790, 178 feux, 792 habitants ; le 13 septembre 1793, 656 habitants (N 18 ; M 6 ; D 7) ; le 26 messidor an II, 184 feux, 728 habitants ; le 11 fructidor an III, 728 habitants. — Population actuelle : 708 habitants, y compris l'ancienne commune de Surdon, réunie à Chailloué en 1821.

(*) Il s'agit du décret du 6 octobre 1789, relatif à la contribution patriotique. Voir n^o 96, note 3, et 1185, note 3.

332

RECUEIL DES DOCUMENTS ÉCONOMIQUES

21 déc. 1790

Même déclaration et même engagement de Louis-Michel-Antoine Delauney des Iles.

Ibid., fol. 1.

5449. — Sans date. — A la suite, 65 soumissions, faites par autant d'individus, de contribuer aux besoins de l'État pour des sommes variant entre 3 sols et 18 livres.

Ibid., fol. 2-6.

5450. — 21 décembre 1790. — Le curé Delange représente à l'assemblée générale de la commune, réunie pour les élections municipales, qu'il doit être déchargé de la taille de 1790 (1) à raison de la moitié des menues dîmes qu'il tenait à ferme de M. de Brest (2). Celui-ci étant mort au début du carême de 1790, le bail a été résilié et les dîmes, tant grosses que menues, ont été adjugées, le 25 juin 1790, par le chapitre de Sées, à Sébert, dernier enchérisseur, habitant de Chailloué. Le curé, qui n'a point joui de la moitié des dîmes, demande à en être dé-

(1) Montant des impositions directes de Chailloué pour 1790 : 4.805 l. 3 s., savoir : imposition principale, 2.115 l. 1 s. ; impositions accessoires, 1.326 l. 15 s. ; capitation, 1.353 l. 7 s. — La prestation des chemins, en outre, s'élevait à 515 l. 10 s. Arch. dép. Orne, C 1280.

(2) René-François Delange était curé de Chailloué, à portion congrue, c'est-à-dire avec un revenu de 700 livres : il avait, en outre, 72 livres pour acquit des fondations de la Charité de Chailloué. La portion congrue du curé, ainsi que celle de son vicaire, l'abbé Desnos, chapelain de la Charité et maître des petites écoles, montant à 350 livres, formaient une somme de 1.100 livres prélevée sur les grosses et menues dîmes de Chailloué. Celles-ci consistant, les grosses en blé, orge, avoines et autres grains, les menues en chanvre, moutons, laines, veaux, cochons, fruits et poissons de l'étang, étaient possédées, moitié par M. de Brest, grand chantre de la cathédrale de Sées, à titre de « curé primitif de Chailloué », et par le chapitre de Sées après sa mort, et moitié par l'abbé Carpentier, comme chapelain titulaire de la chapelle Saint-Thomas du château de Chailloué. Chaque moitié des dîmes était évaluée à plus de 1.000 livres. État estimatif et désignatif du 4 mars 1790 et état en détail du 26 janvier 1791. Arch. dép. Orne, Q, 41 et 42. — La grande dîmeresse de Chailloué fut vendue, le 28 octobre 1791, à François Germond et François Blanche, de Chailloué, pour 1.000 livres.

Ces dîmes étaient une lourde charge pour les habitants, et l'article 10 de leur cahier de doléances, rédigé le 24 février 1789, s'exprimait ainsi : « Les dîmes sont le produit et l'essence des sueurs du peuple ; les frais de culture sont immenses, de sorte que, tout bien calculé, il reste un bien petit produit au propriétaire, pendant que les gros décimateurs emportent tous les avantages d'une paroisse, sans y contribuer en rien aux charges publiques. » L. DUVAL. *Cahiers du baillage d'Alençon*, p. 75.

chargé au compte de Sébert. L'assemblée ratifie cette demande, qu'elle trouve « juste et raisonnable ».

Ibid., fol. 13.

5451. — 4 janvier 1791. — Le Conseil général arrête la déclaration du détail de la dime de la paroisse⁽¹⁾ et procède au relevé du Registre pour la contribution patriotique⁽²⁾.

Ibid., fol. 13 v°.

5452. — 6 février 1791. — L'Assemblée générale des habitants, réunie dans la salle de l'école de charité⁽³⁾, nomme douze commissaires, dont six pris dans le Conseil général de la commune et six dans le « général » pour faire l'estimation des biens de la paroisse en vue de la répartition de la contribution foncière⁽⁴⁾.

Ibid., fol. 13 v°.

5453. — 27 février 1791. — Les officiers municipaux procèdent à la division du territoire de Chailloué en quatre sections : la première, section du Rocher ; la deuxième, section de Sainte-Honorine ; la troisième, section du Pont ; la quatrième, section du Bourg⁽⁵⁾.

La première section, du Rocher, est limitée : à l'est, par le chemin du Rocher au Pont de Pierre ; au nord, par le Don ; à l'ouest, par le chemin de Marmouillé à Neuville ; au sud, par la paroisse de Neuville.

La deuxième section, de Sainte-Honorine, a pour limites : à l'est, le chemin de l'église de Chailloué à celle de Neuville ; au nord, la bruyère appartenant à Chailloué ; à l'ouest, la grande route de Sées à Rouen ; au sud, la paroisse de Neuville.

(1) Cet « Etat en détail » des dîmes de Chailloué, arrêté le 4 janvier 1791, est conservé aux Arch. dép. Orne, Q 42. Voir n° 5450, note 2.

(2) Montant du rôle de la contribution patriotique de Chailloué : 223 l. 9 s. Arch. dép. Orne, L 1035.

(3) La maison d'école de charité était affectée au logement du vicaire, chargé de tenir les petites écoles : il y avait, auprès d'elle, une écurie et cour et jardin d'environ 20 perches. Cette maison fut vendue, avec ses dépendances, le 9 prairial an III, à Jean Bouchard, de Chailloué, pour 11.000 livres. Arch. dép. Orne, 8^e registre de ventes, etc...

(4) Voir n° 165 et 166.

(5) Voir n° 163.

La troisième section, du Pont, est bornée : à l'est, par la route de Sées à Rouen ; au nord et à l'ouest, par la paroisse de la Haye et le Don ; au sud, par la paroisse de Saint-Ouen-de-Sées.

La quatrième section, du Bourg, a pour bornes : à l'est, le chemin de l'église de Marmouillé à celle de Neuville ; au nord, le Don ; à l'ouest, le chemin de Laumone au chemin de Surdon ; au sud, la bruyère de Chailloué.

Ibid., fol. 14, 14 v°.

5454. — 7 août 1791. — La municipalité procède, en présence de la commune assemblée, à l'adjudication de la location de la ci-devant grange dimeresse.

Mise à prix, par Jean Jorry, à 18 livres ; par Pierre Jorry, à 24 ; par Jean Jorry, à 27 ; par Charles Hébert, à 30.

Adjudicataire définitif : Pierre Jorry, maire, pour 40 livres.

Ibid., fol. 15.

5455. — 15 août 1791. — La municipalité nomme Joachim de La Rivière, meunier, comme receveur des impositions pour l'année 1791⁽¹⁾.

Ibid., fol. 15.

5456. — 11 septembre 1791. — La municipalité procède à l'adjudication au rabais du recouvrement « de toutes les impositions qui pourront naître pour l'année 1791 »⁽²⁾.

Adjudicataire : François Blanche fils, pour 50 livres, sans pouvoir prétendre aucun autre denier.

Ibid., fol. 15 v°.

5457. — 12 février 1792. — Les officiers municipaux accordent à François Blanche et Pierre Jorry, officier municipal, l'autorisation « de mettre en émission des patriotes de cinq sols

(1) Voir n° 185 et 1100.

(2) Montant des impositions foncière et mobilière de Chailloué pour 1791 : 11.175 l. 11 s. 1 d. Montant de la contribution mobilière seule : 1.421 l. 19 s. Arch. dép. Orne, L 1844 et 1049.

à trois livres⁽¹⁾ qui porteront ces mots à un bout : *Département de l'Orne* ; à l'autre bout : *District d'Alençon*, ainsi que le nom de la paroisse et la somme de leur valeur et le remboursement écrit au milieu du billet ». Ils ont la permission d'en faire imprimer jusqu'à la somme de 10.000 livres. Ils engagent tous leurs biens, meubles et immeubles, comme garantie des dits billets.

Ibid., fol. 69.

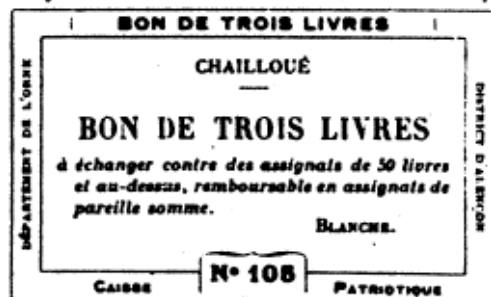
5458. — 22 avril 1792. — En présence de la commune assemblée, la municipalité loue à Pierre Joachim de la Rivière, pour 15 l. 5 s., le jardin de la maison « de la Sœur »⁽²⁾ et l'herbe du cimetière.

A la suite, récépissé de cette somme pour une année de fermage payée le 20 floréal an II.

Ibid., fol. 18^{re} (sic).

5459. — 24 juin 1792. — L'assemblée générale des habitants décide l'établissement, dans la paroisse, d'un maître d'école pour les garçons et d'une maîtresse d'école pour les filles. Les nouveaux « précepteurs », Firmin Vaquet et sa

(1) M. Lelièvre, instituteur à Saint-Quentin-les-Chardonnets, possède dans sa collection un bon patriotique de 3 livres, n° 105, provenant de l'émission de Blanche et Jorry. Il m'en a donné un fac-similé dont voici la disposition :



Au verso, cachet aux lettres entrelacées B. J. et la signature : Jorry.

(2) La maison affectée au logement de la sœur de charité chargée de l'instruction des enfants était entourée d'un jardin de 3 perches, et d'une terre de 7 perches. Arch. dép. Orne, Q 41. Cette maison fut vendue, le 9 prairial an III, à Louis Germond, de Chailloué, par 5.300 livres. Arch. dép. Orne, 8^e registre des ventes, etc.

lemme, donneront leur enseignement deux fois par jour, moyennant 220 livres par an, payables par moitié au 24 décembre et au 24 juin. Ils entrent en jouissance de la maison d'école de charité et de son jardin. Au cas où cette somme, « provenant en partie d'une rente fondée au bénéfice de la maison de la sœur et des fondations de la maison d'école de charité »⁽¹⁾, ne pourrait être réalisée en totalité, le surplus serait obtenu par une répartition au marc la livre sur tous les contribuables.

Ibid., fol. 21.

5460. — 23 septembre 1792. — Sur la représentation du procureur de la commune qu'il s'élève de grandes discussions à propos du rôle de la contribution mobilière, tant à cause de l'énormité de la somme imposée⁽²⁾ que de l'irrégularité de la répartition, l'assemblée générale des habitants arrête que, vu la surcharge qu'éprouvent les fonds de la commune⁽³⁾ par l'imposition foncière qui absorbe la moitié du revenu au moins et vu l'absence de réponse du Directoire de district, auquel une requête a été envoyée à ce sujet⁽⁴⁾, le rôle de l'imposition mobilière ne sera mis en recouvrement que lorsqu'il aura été fait droit à cette requête.

Ibid., fol. 91^{re}, 92 (sic)

(1) D'après l'état désignatif et estimatif de mars 1790, les rentes constituées pour l'entretien de la sœur s'élevaient à 120 livres, et les fondations de la maison de charité à 516 livres. Arch. dép. Orne, Q 41.

(2) Montant de l'imposition mobilière de Chailloué en 1792 : 1.497 l. 15 s. 8 d. Arch. dép. Orne, L 1082. Voir n° 5466.

(3) Les habitants de Chailloué s'étaient déjà plaints en 1789, dans leur cahier de doléances, de la lourdeur de leurs impositions. « Une partie considérable de cette paroisse est inculte, disaient-ils, et pas même susceptible de culture ; le revenu de la paroisse est très médiocre, et malgré sa médiocrité, elle est néanmoins chargée de 7.300 livres d'imposition. » L. DEVAL, *Cahiers de bailleage d'Alençon*, p. 76.

(4) La municipalité de Chailloué avait adressé, le 1^{er} juillet 1792, au département de l'Orne une demande en modération d'impôt. Elle représentait que le revenu foncier de la paroisse était de 21.058 l. 11 s. 8 d. ; que l'imposition foncière s'élevait à 9.753 l. 12 s. 1 d. et qu'en y ajoutant 1.421 l. 19 s. d'imposition mobilière, le total des impositions de la paroisse était de 11 075 l. 11 s. 1 d., soit 646 l. 3 s. 3 d. de plus que la moitié de ses revenus. Elle demandait que la paroisse fût ramenée à une imposition de 6.179 l. 3 s. 4 d. Le 20 juillet, on voit le district communiquer cette requête aux municipalités de Sées, Neuville et la Haye, pour examen et avis. Arch. dép. Orne, L 1847.

21 octobre 1792

CHAILLOUÉ

337

5461. — 1792, sans date de jour ni de mois. — Les officiers municipaux délivrent récépissé à Pierre Hainville, greffier, de la somme de 30 l. 15 s. pour patentes de l'année 1791, qu'il a reçues en qualité de percepteur provisoire.

Ibid., fol. 92 v°.

5462. — 21 octobre 1792. — Premier affichage de la proclamation de la confiscation des biens meubles et immeubles des émigrés (1).

Ibid., fol. 93 v°.

5463. — 28 octobre 1792. — Second affichage de la proclamation de la confiscation des biens meubles et immeubles des émigrés.

Ibid., fol. 93 v°.

5464. — 4 novembre 1792. — Troisième et dernier affichage de la proclamation de la confiscation des biens meubles et immeubles des émigrés.

Ibid., fol. 93 v°.

5465. — 15 novembre 1792. — Transcription du mandement de la contribution foncière de Chailloué pour 1792, établi par le Directoire du district d'Alençon et adressé aux officiers municipaux.

La contribution foncière de toute la République est de 240 millions; celle de l'Orne de 3.558.000 livres; celle du district d'Alençon de 793.528 l. 5 s., et celle de Chailloué de 8.900 l. 12 s., à savoir :

Pour le principal de la contribution foncière	7.236 l.	13 s.	7 d.
Pour les fonds des décharges et non valeurs, à raison du sou pour livre du principal	361	16	8
Pour les dépenses à la charge du département, à raison de 2 s. 6 d. 7/10 pour livre du principal	925	5	5

(1) Les émigrés désignés comme possédant des biens fonciers à Chailloué par le Directoire du département de l'Orne, le 27 mars 1793, étaient : Pierre-Louis Le Carpentier, ancien seigneur du lieu, et Charles-Philippe Villiers. Sur les biens du premier, voir plus loin, n° 5490, note 2.

Pour les dépenses à la charge du district, à raison de 12 deniers 5 10 pour livre du principal

	376	16	4
--	-----	----	---

Ibid., fol. 95 v°, 96.

5466. — 15 novembre 1792. — Transcription du mandement de la contribution mobilière de Chailloué pour 1792, établi par le Directoire du district d'Alençon et adressé aux officiers municipaux.

La contribution mobilière de toute la République est de 60 millions.

Celle du département de l'Orne est de..... 775.000 l.
 Celle du district d'Alençon est de... 197.617 l. 13 s. 4 d.
 Celle de la commune de Chailloué est de..... 1.497 15 6

à savoir :

Pour le principal de la contribution mobilière	1.170	4	
Pour les fonds des décharges et non valeurs, à raison des 2 sous pour livre du principal	117	0	5
Pour les dépenses à la charge du département, à raison de 2 s. 6 d. 7/10 pour livre du principal....	149	12	8
Pour les dépenses à la charge du district, à raison de 12 deniers 5 10 pour livre du principal	60	18	5

Ibid., fol. 96 v°, 97.

5467. — 21 décembre 1792. — François Blanche et Pierre Jorry viennent faire aux officiers municipaux de Chailloué, la déclaration des billets patriotiques, qu'ils ont « mis en émission » depuis le 12 février précédent (1). Ils en ont mis en circulation pour la somme de 16.206 l. 19 s. Les officiers municipaux, les trouvant « bons et suffisants pour remplir cette somme », prient le receveur du district d'Alençon « de

(1) Voir n° 5457.

leur donner des coupons d'assignats pour la somme de 13.981 l. 1 s. pour faciliter leur remboursement et en font brûler en leur présence pour la somme de 2 282 l. 18 s.

Ibid., fol. 7 (sic).

5468. — 24 décembre 1792 — Malassis-Cussonnière, imprimeur à Alençon, délivre à Jorry un certificat attestant que les planches faites pour les citoyens Blanche et Jorry sont « distribuées et rompues » et « qu'il n'en existe dans son imprimerie d'aucun prix de cette société ».

Ibid., fol. 7.

(Pièce annexe, collée à la cire, adhérente à ce feuillet.)

5469. — 30 décembre 1792. — Destruction par le feu, à la maison commune de Chailloué, en présence des officiers municipaux, des « patriotes » de Blanche et Jorry, pour la somme de 1548 livres.

Ibid., fol. 7.

5470. — 6 janvier 1793. — Même opération pour 1.002 l. 1 s. 6 d. : billets brûlés à porte de l'église, à l'issue des vêpres.

Ibid., fol. 7 *re*.

5471. — 20 janvier 1793. — Même opération pour 1.778 l. 9 s. 6 d., au même lieu et à la même heure.

Ibid., fol. 7 *re*.

5472. — 10 février 1793. — Même opération pour 2.479 l. 16 s.

Ibid., fol. 7 *re*.

5473. — 17 février 1793. — Même opération pour 1.591 l. 6 d.

Ibid., fol. 8.

5474. — 27 janvier 1793. — Un arrangement est conclu entre la municipalité et l'instituteur qui, en échange de la maison d'école de charité qu'il occupe, reçoit la maison de la ci-devant maîtresse d'école (1) et une indemnité de 7 l. 10 s.

(1) Voir nos 5452, note 3, et 5459.

Il échange aussi son jardin actuel pour le jardin de la maison de la sœur.

Arch. comm. Chailloué, D 9, fol. 1 *re*.

5475. — 2 février 1793. — Le Conseil général procède à l'adjudication au rabais de la perception des impositions foncière, mobilière et autres, pour 75 livres, à Joachim de la Rivière, qui était déjà, en 1792, adjudicataire des mêmes impositions.

Ibid., fol. 1 *re*.

5476. — 14 février 1793. — Les officiers municipaux font remise au district d'Alençon de deux contrats relatifs à la fondation de rentes en faveur de la fabrique par feu M. de Brest, grand chantre de la cathédrale de Sées (1), à prendre sur le haut clergé de Paris.

Ibid., fol. 2 *re* (sic).

5477. — 3 mars 1793. — La municipalité loue, moyennant 13 l. 10 s. de loyer annuel, le jardin de la maison d'école de charité à Jacques Guittard, qui s'oblige à faire entretenir par un jardinier les arbres du jardin et les deux abricotiers de la façade.

Ibid., fol. 2.

5478. — 17 mars 1793. — La municipalité nomme deux commissaires, Pierre Dubois et Louis Delaunay, chargés de donner, à Desparcs-Binet des lisses qui seront prises dans le petit bois du château.

Ibid., fol. 2 *re*.

5479. — 5 mai 1793. — La municipalité procède à la publication, par voie d'affichage à la porte de l'église, du rôle de la contribution foncière de 1792.

Ibid., fol. 3 *re*.

(1) M. de Brest, grand chantre de la cathédrale de Sées, possédait comme « curé primitif de Chailloué », la moitié de la grange dimersée; environ 1.000 livres de revenu annuel, sur lesquelles il faisait 525 livres de rente en deux fondations, savoir 360 livres pour la portion congrue du curé, et 175 livres pour celle du vicaire. État estimatif et désignatif des biens ecclésiastiques de Chailloué, 4 mars 1790. Arch. dép. Orne, Q 41. — M. de Brest était mort dans les derniers jours de février 1790.

5480. — 11 juin 1793. — Le « Conseil de la municipalité et plusieurs habitants de la commune » nomment 5 commissaires, François Mérot, Vincent Desmons, Jean Jardin, Pierre Javellier, Louis Germond, chargés de former la matrice de la contribution mobilière de 1792 (1).

Ibid., fol. 6.

5481. — 7 juillet 1793. — Le Bureau municipal est envahi par « plusieurs habitants de la commune », qui réclament du blé et forcent les officiers municipaux à leur faire livrer, par les fermiers de la Gauchetière (2), le blé et l'orge « qui appartiennent au district ».

Ibid., fol. 6 v°.

5482. — 15 septembre 1793. — Le procureur de la commune dénonce au Conseil général Pierre Chardon, ancien fermier des Noës, qui a refusé de faire la déclaration des gerbes qu'il a dans sa grange de Chailloué et qui a voulu emporter ses grains dans la commune d'O. Le Conseil général condamne Chardon à la fourniture de 3 boisseaux de blé à 4 habitants, à la livraison d'un somme de blé à la halle de Sées pour le lendemain, à 15 livres d'amende pour payer la garde qui l'a conduit à la municipalité de Sées et ramené à celle de Chailloué; enfin, à 10 livres d'amende au profit des pauvres de cette commune.

Ibid., fol. 7.

5483. — 25 octobre 1793. — Le Conseil municipal nomme quatre commissaires, Louis Germond, Jean Chénel, Pierre-François La Rivière (du Plessis) et Jean de La Rivière (de la Gauchetière), chargés de faire des visites domiciliaires dans la paroisse (3).

Ibid., fol. 8 v°.

5484. — 27 octobre 1793. — Le Conseil municipal nomme Pierre Jorry et René Delaunay (4) en qualité de commissaires des

(1) Voir n° 5460 et 5466.

(2) La terre de la Gauchetière, ci-devant à Le Carpentier, seigneur de Chailloué, était affermée aux frères La Rivière.

(3) Conformément aux articles 2 et 4 du décret du 4 mai 1793. Voir n° 348, note 2.

(4) Voir n° 4956 et 4957.

subsistances pour veiller pendant un mois, à la halle de Sées, sur la livraison des grains destinés à Chailloué.

Ibid., fol. 8 v°.

5485. — 1^{er} jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II. — Les commissaires aux subsistances nommés pour veiller à la halle de Sées se plaignent de l'insuffisance des blés délivrés à Chailloué. Trois quarts de boisseau ont été remis sur six boisseaux apportés; ils sont insuffisants à faire subsister les 50 personnes à qui on les destine. Il y en a 200 autres qui sont dans la même nécessité. Sur 34 boisseaux de grains livrés à la halle de Sées par Chailloué depuis trois marchés, il ne lui en est revenu que cinq; on ne peut nourrir 300 personnes avec de si faibles ressources.

Ibid., fol. 9 v°.

5486. — 1^{er} jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II. — Les commissaires nommés dans la séance du 25 octobre et chargés de faire des visites domiciliaires, remettent au Conseil municipal un état de recensement des grains, contenant 86 articles.

Ibid., fol. 9 v°.

5487. — 3 novembre 1793. — Le Conseil général prend connaissance d'un exploit d'assignation adressé, le 23 octobre, à la municipalité par Sennegon, huissier, à la requête de Jorry et Laporte, laboureurs; la municipalité est assignée à comparaître au tribunal du district pour s'y voir condamner à payer à chacun des deux réclamants une somme de 144 livres, « qu'ils prétendent leur être due » pour s'être rendus à Chartres, sur la réquisition de la municipalité, afin d'aller chercher des grains et farines.

Le Conseil général reconnaît que, le 23 juin, la commune, « se trouvant réduite à manquer pour ainsi dire de pain », Belhomme et Hainville furent nommés commissaires pour acheter des grains à Chartres (1). Jorry et Laporte furent chargés du transport de ces grains, moyennant une indemnité de 24 livres accordée par jour à chacun d'eux. Mais « la commune de Chailloué eut le même sort que beaucoup d'autres ». Les commissaires ne purent faire d'achat, et Jorry et Laporte revinrent avec leurs voitures vides, ou, du moins, n'apportèrent

(1) Nulle trace de cette mission au registre des délibérations de Chailloué.

rent que 14 tourtes de pains, dont eux ou les commissaires disposèrent à leur bénéfice.

Le Conseil général reconnaît, à l'unanimité, que la demande d'indemnité de Jorry et Laporte est justifiée, mais il les blâme d'avoir poursuivi la municipalité en justice au lieu de s'être adressés aux administrations supérieures.

Ibid., fol. 10, 11.

5488. — 17 frimaire 1793 (*sic*). — Le Conseil général nomme deux commissaires, Gabriel Chénel et Charles Hébert, chargés de se transporter chez tous les détenteurs de marchandises de première nécessité (1).

Ibid., fol. 11 *re*.

5489. — 17 frimaire 1793. — Le Conseil municipal nomme une Commission des subsistances (2), chargée de veiller à la livraison des grains qui sont distribués aux habitants de Chailloué.

Elle comprend sept personnes. Un président : Pierre Jorry ; un secrétaire : Michel Sebert ; et cinq membres : René Delauney ; Jean Hébert ; Jean Chénel ; Jean-Jacques Jorry Lanoë et Louis Germond.

Ibid., fol. 11 *re*.

5490. — 20 frimaire an II. — Les officiers municipaux dressent procès-verbal de constat de dégâts et d'abattis de baliveaux dans la forêt Maheu, dans le bois du Fil et dans le petit Bois, appartenant à l'émigré Le Carpentier (3).

Ibid., fol. 12.

(1) En exécution du décret du 26 juillet 1793 contre les accapareurs et de l'arrêté du district du 29 brumaire an II. Voir n° 1378, note 2.

(2) Comparer cette Commission des subsistances aux Comités qui furent établis, à la même époque et pour les mêmes causes, à Alençon, Beauvain, La Motte-Fouquet, Courtomer, Le Mêle-sur-Sarthe, n° 335, 2201, 2433, 2658 et 3877.

(3) D'après la liste des biens d'émigrés dressée, le 5 octobre 1792, par le Directoire de l'Orne en exécution de l'article 9 de la loi du 8 avril 1792, les biens possédés à Chailloué par Pierre-Louis Le Carpentier, seigneur de Chailloué, ancien député de la noblesse du bailliage d'Alençon, étaient les suivants : le château de Chailloué et les bois qui en dépendent, non affermés ; la terre de la Basse-Cour, avec un herbage et un pré, affermés aux héritiers de Pierre Jorry ; un autre pré, affermé à Louis Pignel ; la terre de la Gauchetière, affermée à Pierre et Jean La Rivière ; deux moulins à blé, avec les terres qui en dépendent, affermés à Jacques Haubert ; un étang non affermé ; un herbage, affermé à Binet jeune, de Montrond ; un pré affermé à Gabriel Chénel, et l'herbage de la Forêt-Maheu, affermé à Paul Lécuyer. Arch. dép. Orne, série Q, fonds non classé.

5491. — 1793. Sans date de jour ni de mois. — Transcription du mandement de la contribution foncière de Chailloué pour 1793, établi par le Directoire du district d'Alençon et adressé aux officiers municipaux.

Contribution de toute la République	240 millions.
Contribution foncière de Chailloué	8.952 l. 9 s. 7 d.

Savoir :

Principal de la contribution foncière	7.053 l. 9 s. 5 d.
Fonds des décharges et non-valeurs	705 l. 7 s.
Dépenses à la charge du département . . .	813 l. 1 s. 9 d.
Dépenses à la charge du district	380 l. 11 s. 5 d.

Ibid., fol. 13, 13 *re*.

5492. — 12 nivôse an II. — La municipalité procède à l'adjudication au rabais du recouvrement des impositions de l'année 1793. Adjudicataire : Pierre de La Rivière, moyennant 36 livres ; il ne pourra prétendre à aucun autre denier.

Ibid., fol. 14.

5493. — 30 nivôse an II. — Delauney des Iles déclare à la municipalité qu'il fait 50 livres de rente à l'émigré Moloré, et 33 l. 6 s. 6 d. aux ci-devant sœurs de la Providence de Sées. Etienne Pignel et Jacques Le Vivien, déclarent qu'ils font les deux autres tiers de cette rente. Gabriel Blanche déclare faire, à l'émigré Le Carpentier, une rente de 50 livres au capital de 1.000 livres.

Ibid., fol. 14 *re*.

5494. — 16 germinal an II. — La municipalité et le Comité de surveillance réunis nomment un commissaire, Pierre Anquetin, « chargé de ramasser et enregistrer toutes les poches mises entre ses mains pour la réquisition des subsistances de la commune ».

Ibid., fol. 16 *re*.

5495. — 20 floréal an II. — Pierre de La Rivière déclare avoir reçu de la municipalité la somme de 75 livres pour la perception des contributions foncière et mobilière de 1792, dont il s'était chargé.

Ibid., fol. 16 *re*.

5496. — 24 floréal an II. — Cissay, maire d'Essai, chargé de l'exécution de la loi du 21 pluviôse an II relative à la confection des rôles de secours dus aux parents des défenseurs de la patrie (1), notifie ses pouvoirs à la municipalité et l'invite à hâter la confection de ce rôle, avec pièces à l'appui.

Ibid., fol. 16 *re*.

5497. — 25 floréal an II. — En présence de Cissay, commissaire du district, le Conseil général procède à l'enregistrement des parents des volontaires qui ont droit aux secours accordés par la loi du 21 pluviôse. La liste comprend 22 articles et le rôle se monte à 2.795 l. 3 s.

Le Conseil nomme deux commissaires-vérificateurs, Amesland et Jardin, et deux commissaires-distributeurs, Delauney-des Iles, maire, et Thomas Jorry, agent national; il charge Jean Pignel d'aller encaisser cette somme au chef-lieu du district.

Ibid., fol. 17.

5498. — 26 floréal an II. — En présence de Cissay, commissaire du district, la municipalité rédige les tableaux contenant le détail des biens des émigrés situés dans la commune, et nomme un commissaire, Jean Pignel, chargé de les porter au district (2).

Ibid., fol. 17 *re*.

5499. — 25 messidor an II. — La municipalité remet le rôle de la contribution foncière de la commune pour l'année 1793, à Pierre La Rivière, percepteur, chargé d'en faire le recouvrement.

Ibid., fol. 20.

5500. — 14 fructidor an II. — Bourgeois, de Sées, commissaire de cette commune, et Vauvert, agent des poudres et salpêtres de la République, invitent la municipalité de Chailloué à mettre en activité tous les ouvriers journaliers de la commune, « pour couper, apporter au lieu de dépôt et réduire en cendre les matières indiquées par l'agent des poudres (3) ».

Ibid., fol. 20 *re*.

(1) Voir n° 2656

(2) Voir n° 2636, note 3.

(3) Voir n° 680, note 1.

5501. — 3^e jour sans culottide de l'an II. — La municipalité met en réquisition, sur l'ordre du Directoire du district d'Alençon, deux voitures pour aller charger du bois de marine à « l'autre monde », à Sées, et de là le mener à Caen (1).

Ibid., fol. 21 *re*.

5502. — 17 vendémiaire an III. — Cissay, commissaire nommé par l'administration du district d'Alençon, se fait représenter par le Conseil général les rôles de secours des parents des défenseurs de la patrie (2). On y conserve tous les citoyens inscrits « comme ayant besoin du produit du travail de leurs parents volontaires pour subvenir à leur subsistance ». On arrête le rôle du trimestre de messidor à la somme de 1141 l. 13 s. 4 d.; celui de vendémiaire à la somme de 901 l. 13 s. 3 d.

Le Conseil charge Jean Jorry de porter un double de ces rôles à l'administration du district, d'en obtenir le paiement et d'en remettre le montant aux commissaires-distributeurs de Chailloué.

Ibid., fol. 21 *re*, 22.

5503. — 30 vendémiaire an III. — L'Assemblée de tous les habitants de Chailloué délibère sur le partage de leurs bruyères et communes (3): sur 236 individus présents, 168 votent pour le partage et 68 contre. L'Assemblée nomme deux experts, Pissot, de Macé, et Marchand, de Neuville; un arpenteur, Grachaire, et deux indicateurs, Jorry et François de la Rivière. Les indicateurs désigneront le nombre d'hommes suffisants pour tracer les limites des terrains; ceux-ci seront munis d'une bêche et d'une pioche, et avertis deux jours d'avance.

Ibid., fol. 22, 22 *re*.

5504. — 8 brumaire an III. — Le Conseil général fixe le prix qui doit être accordé à Pissot et Marchand pour leur expertise. Chacun gagnera 8 livres par jour de travail employé à former les lots de terrains communaux.

Ibid., fol. 23.

(1) Voir n° 1450, note 2.

(2) Voir n° 2718.

(3) Voir n° 1386, note 1, et 1428, note 1.

5505. — 12 brumaire an III. — Les officiers municipaux mettent en réquisition, sur 10 habitants de Chailloué, la fourniture de 24 quintaux d'avoine et 90 quintaux de paille pour les besoins de l'armée⁽¹⁾.

Ibid., fol. 23 v^o, 24.

5506. — 15 frimaire an III. — Sur l'ordre du Directoire du district, la municipalité somme Dubois (de la Haye) et Besnard (de Chailloué), adjudicataires de la vente du bois Maheu, de laisser en réserve tous les bois de chêne propres à faire de « l'écorce » et de ne couper que « les dessous » comme il est d'usage⁽²⁾.

Ibid., fol. 24.

5507. — 1^{er} pluviôse an III. — La municipalité publie, avant de le mettre en recouvrement, le rôle de la contribution mobilière de Chailloué pour l'année 1793.

Ibid., fol. 24 v^o.

5508. — 1^{er} pluviôse an III. — Louis Germond, seul maître cordonnier de la commune, déclare à la municipalité que, sans se refuser à obéir à la loi du 14 ventôse an II⁽³⁾, il ne peut fournir de souliers parce qu'il est occupé à une vente de bois et à des recépages dans les communes de Neauphe et de « ci-devant Saint-Gervais-du-Perron » ; vu la rareté des ouvriers cordonniers, il sera obligé d'en fabriquer lui-même.

Ibid., fol. 24 v^o.

5509. — 1^{er} pluviôse an III. — Les officiers municipaux mettent en réquisition, sur cinq habitants, une voiture attelée de quatre chevaux pour aller prendre des fourrages à Alençon et les conduire à Vitry⁽⁴⁾.

Ibid., fol. 24 v^o, 25.

(1) Sur la réquisition de 5.000 quintaux de paille et 2.000 quintaux d'avoine, levée sur les cantons du district d'Alençon par un arrêté du Directoire du district du 2 fructidor an II, pour le service de l'armée des Côtes de Cherbourg, voir n^o 771, note 2. La part assignée au canton de Sées fut de 1.900 quintaux de paille et 400 quintaux d'avoine. Arch. dép. Orne, L 1702, fol. 96-98. — La répartition des foins fut retardée par suite de l'insuffisance des renseignements obtenus.

(2) Voir n^o 5156.

(3) Voir n^o 2763, notes 2 et 3.

(4) Voir n^o 2754, notes 1 et 2.

5510. — 21 floréal an III. — Invités par l'administration du district à faire faire les relevés des rôles de la contribution foncière de 1793, les officiers municipaux rédigent un registre pour consigner les sommes que le percepteur recevra de chaque contribuable. Ils le présentent à Joachim La Rivière, percepteur des contributions, qui refuse de le prendre pour mettre en recouvrement le premier tiers échu du mois de pluviôse dernier⁽¹⁾.

Ibid., fol. 25 v^o, 26.

5511. — 26 prairial an III. — Le Conseil général procède à l'adjudication au rabais du recouvrement de la contribution foncière « des trois quarts de 1794 »⁽²⁾. Adjudicataire : François Belhomme fils, moyennant 145 livres.

Ibid., fol. 26.

Topographie et géologie du territoire de Chailloué

La particularité de la commune est que celle-ci repose presque entièrement sur un mont ou petite montagne. Son sommet dénommé « Mont Ste Honorine » se situe près de l'église à une altitude de 221 mètres. Au nord, la base de la colline est limitée par la rivière « le don » à l'altitude moyenne de 170 mètres. La base de la colline est donc existante, du vieux Surdos à venir au-delà du lieu le rocher, en passant par le bas du plessis, le vieux bourg. Au sud, l'autoroute A26 est proche de la base de la colline. A l'ouest c'est la petite route du vieux Surdos rejoignant le village du Pont qui est le plus proche de la base de la dite butte. La dénivellation entre la base et le sommet est d'environ 50 mètres. Ce n'est pas très important, mais suffisant lorsqu'il faut grimper à vélo ce mont.

Pour ce qui concerne la géologie, c'est-à-dire la nature du terrain, cette dernière est plutôt changeante:

La commune est recouverte par un immense rocher de grès quartzite d'Ouest en Est en passant par le sommet de la colline débordant même sur les communes voisines que sont Macé et Neuville, soit sur une longueur de plus de 3 Km. La largeur de ce rocher dans sa partie la plus large serait d'environ 2 Km. L'épaisseur de ce rocher n'est pas connue. Ce rocher dépasse quelquefois, mais rarement la surface du sol.

Autour de ce rocher, au sud et à l'ouest sous la terre arable, il s'y trouve de la roche calcaire. Le sud vers Neuville est imprégné de nombreux fossiles, en particulier des coques. (Lorsque nous étions gamins, l'on courrait derrière la charrue tirée par les chevaux pour ramasser les coques dans les champs dits « de Neuville »)

C'est la preuve qu'il y a des millions d'années, la mer était présente à cet endroit. La mer était là, mais de plus, il y avait un rivage, la présence de fossiles de coques indique également la présence pas très lointaine d'un estuaire; En effet les coques vivent en eau saumâtre. Le terrain de la partie Nord de la commune, au vieux bourg, au plessis est différent: Sur au moins 60 centimètres de profondeur, la terre arable puis la terre glaise est fortement mélangée à de grosses et petites pierres de grès qui visiblement sont de la roche broyée naturellement.

L'arrête de cette roche est usagée comme arrondie par usure probablement par de l'eau courante; De plus le terrain est occupé par beaucoup de petits galets de même nature.

Ce grès broyé, usagé par l'eau à une autre particularité: Sa couleur est marron, lorsqu'on le brise, ce grès qui est aussi très dur, est plutôt de tendance marron à l'intérieur. Ce gré aurait-il subi la très forte chaleur lors de la formation de la terre?

Il semblerait en tout cas qu'un fleuve avec son estuaire venait déboucher dans la mer. La planète terre a subi d'énormes convulsions et contraintes même bien après sa formation initiale.

Malgré tout ces problèmes relatés, la vie des animaux et des hommes est quand même devenue possible sur cette commune. Comme partout ailleurs, le terrain inculte à l'origine s'est recouvert d'une couche de terre arable, plutôt faible en altitude, pour devenir plus épaisse dans les vallons et vallées après le travail naturel de l'évolution de notre planète en quelques millions d'années.

Cela étant dit la qualité moyenne des terres agricoles de la commune est plutôt faible.

Chailloué





Petits galets cote Nord du mont St Honorine de Caillou



Cailloux de grés brisés aux arêtes émoussées cote Nord du mont St Honorine de Caillou



Fossiles de coques cote sud de la colline de St Honorine prélevés Champs de Neuville (tout près de la limite de Caillou)



Identification

Poudingue jurassique minéralisé de Chailloué

Références du site : BNO0107

Intérêt patrimonial : **

Typologie : Carrière de surface

Confidentialité : Public

Localisation

Localisation administrative

Région(s)	Département(s)	Commune(s)
Normandie (Basse)	Ome	61081 CHAILLOUE

Adresse du siège du site

Nom du siège :

Adresse siège :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Fax :

e-mail :

Site web :

Coordonnées de l'emprise

Lieu-dit : Les Douits

Origine : carte au 1/25 000

Précision : métrique

Type coordonnées : Lambert 2 Etendu

N° point	X L2E	Y L2E
1	441 254	2 407 512

Références cartographiques :

Carte(s) topographique(s) IGN à 1/25 000

LE MERLERAULT (1715E)

Carte(s) géologique(s) BRGM à 1/50 000

SEES (0213)

Condition d'accès

Itinéraire : Au Nord de Sées, prendre la D438 en direction de Gacé jusqu'à Chailloué. A la sortie du bourg de Chailloué, tourner à gauche sur la D303 en direction de Macé et continuer sur environ 1 kilomètre. L'entrée du site, protégée par un portail, se situe au lieu-dit "Les Douits", anciens bâtiments liés à l'exploitation de la carrière.

Accessibilité

Facile Réglementée

Autorisation préalable Oui

Payant :

Période d'ouverture :

Description du site

Description géologique

Au flanc nord du synclinal varisque de Sées, les anciennes carrières des Douits montrent la formation du Grès armoricain d'âge Ordovicien surmontée en discordance, par le Poudingue de Chailloué d'âge Bathorien supérieur à Callovien. Plongeant de 30° vers le Sud, le Grès armoricain formait après l'aplanissement de la chaîne varisque

Descriptif de l'étude géologique réalisée par l'association sur le site de l'ancienne carrière du bois Matheux

Poudingue jurassique minéralisé de Chailloué

un paléorelief ennoyé lors de la transgression jurassique. L'érosion marine jurassique a provoqué l'accumulation de galets arrondis (jusqu'à 20 cm) et de blocs de taille métrique, émoussés et peu transportés. Cette accumulation constitue le Poudingue de Chailloué dont l'épaisseur atteint plusieurs mètres.

Le poudingue est mal cimenté et le ciment carbonaté originel décalcifié a été partiellement épigénisé par un ciment de barytine particulièrement abondant dans la butte culminant à 211 m, ou par un ciment argilo-sableux rougeâtre.

Le Poudingue de Chailloué est localement surmonté par un head.

Phénomène représentatif du site : Erosion marine

Age du phénomène

ancien	Bathorien supérieur
récent	Callovien

Age absolu en Ma

165
164

Age du terrain :

ancien	Arenig
récent	Pléistocène

Age absolu en Ma

0
475

Existence d'une coupe géologique dans la base : Non

Description physique :

Carrière abandonnée et ennoyée, ayant exploité le Grès armoricain encore visible sur une dizaine de mètres de hauteur.

La découverte de la carrière est préservée dans la butte culminant à 211 mètres, au Nord du plan d'eau.

Superficie : 6,71 hectares

Commentaire :

L'affleurement intéressant se situe sur la butte dominant le front de taille et le plan d'eau. L'accès est néanmoins dangereux.

Etat actuel Dégradé

Dégradation variable

Statuts

Propriétaire : 0

Gestionnaire : 0

Protection juridique : Non

Protection physique : Non

Intérêts

Intérêt géologique principal

Sédimentologie

Facès du Poudingue de Chailloué, témoin de l'érosion marine des paléocéans de Grès armoricain et reconstitution des environnements de dépôts, lors de la transgression jurassique.

Intérêt(s) géologique(s) secondaire(s) :

Minéralogie

Abondance de barytine massive dans le ciment secondaire du Poudingue de Chailloué.

Stratigraphie

La discordance varisque, recoupant les bancs fracturés de Grès armoricain, est observable sous le Poudingue de Chailloué.

Intérêt(s) néoquaternaire(s)

Pour tous publics Formation d'un poudingue.
Notion de discordance.
Reconstitution des paysages anciens.
Minéralisation.

Intérêt pour l'histoire de la géologie

Intérêt touristique ou économique :

Rareté du site : Régionale

Evaluation de l'intérêt patrimonial :

	Note	Coefficient	Evaluation
Intérêt géologique principal	2	4	8
Intérêt(s) géologique(s) secondaire(s) :	2	3	6
Intérêt(s) pédagogique(s) :	2	3	6
Intérêt(s) pour l'histoire de la géologie :	0	2	0
Rareté dans la région :	1	2	2
Etat de conservation :	1	2	2
Autres intérêts :	0	2	
Total			24

Intérêt patrimonial : 2 Etoile(s) / 3

Vulnérabilité, menaces

Vulnérabilité naturelle

Empiètement par la végétation.
Eboulements de blocs.

Menaces anthropiques actuelles

Aucune.

Menaces anthropiques prévisibles

Aucune.

Evaluation des besoins en protection

	Note	Coefficient	Evaluation
Intérêt patrimonial :	2	1	2
Vulnérabilité naturelle :	1	1	1
Menace anthropique :	0	1	0
Protection effective :	3	1	3
Total :			6

L'affleurement mérite d'être sécurisé et aménagé pour permettre un accès public.

Bibliographie

Identifiant	Date	Auteur(s)	Référence	Titre
BNO0028B	01/01/2006	Doré F., Pareyn C., Larocheur C., Rioult M., Juignet P.	Dunod Paris, 2 ^e édition nouvelle présentation, 216 p.	Guide géologique Normandie-Maine
BNO0029B	01/01/1997	Ménillet F., Gérard J., Kuntz G., Leturcq T., Pellerin J., Quesnel F.	BRGM	Carte géol. France (1/50000), feuille Sées (213). Orléans : BRGM. Notice explicative par Ménillet F., Gérard J., Hérard B., Langevin C., Lemoine B., Leturcq T., Pellerin J., Quesnel F. (1997), 103 p.
BNO0030B	01/01/1997	Ménillet F., Gérard J., Hérard B., Langevin C., Lemoine B., Leturcq T., Pellerin J., Quesnel F.	BRGM	Notice explicative, Carte géol. France (1/50000), feuille Sées (213). Orléans : BRGM, 103 p. Carte géologique par Ménillet F., Gérard J., Kuntz G., Leturcq T., Pellerin J., Quesnel F. (1997)
BNO0039B	01/01/1842	Blavier E.	Ann. Départ. Ome, (Alençon), 94 p., 2 pl.	Etudes géologiques sur le département de l'Ome.
BNO0109B	01/01/1951	Dangeard L.	Coll. Géologie régionale de la France. Hermann et Cie edit., Paris, 241 p.	La Normandie
BNO0187B	01/01/1980	Fily G.	In : Mégnien coord. Synthèse du Bassin de Paris, BRGM, n° 103. Lexique des noms de formation, p. 120	Poudingue de Chailloué
BNO0188B	01/01/1939	Bigot A., Dangeard L., Orfroy J.	Bull. Soc. Lim. Normandie (9), I, p. 83-96	Notice explicative de la feuille de Mortagne
BNO0189B	01/01/1926	Bigot A.	C.R. Acad. Sci., Paris, t.183, p. 40-44	Plate-forme littorale avec marmite du Bathorien de Chailloué (Ome).
BNO0190B	01/01/1901	Hommeij J., Canel C.	In : "Canton de Sées (Ome) - Géologie - Agronomie - Legs" Paris : Loubeuil, p. 1-71.	Notice de la carte agronomique

Tracabilité

Création du site le : 07/06/2011 Par Françoise et Patrick Gigot

Suivi des modifications informatiques

Sujet	Modifié le	ORGANISME	Auteur
Description générale	15/06/2011	Association Patrimoine g	CESSI, Cécile
Géologie	10/06/2011	Association Patrimoine g	CESSI, Cécile
Ratut	07/06/2011	Association Patrimoine g	CESSI, Cécile
Intérêts secondaires	07/06/2011	Association Patrimoine g	CESSI, Cécile
Documentation	05/07/2011	Association Patrimoine g	CESSI, Cécile
Documentation	08/07/2011	Association Patrimoine g	CESSI, Cécile

Ce document n'est pas exhaustif, il peut être bien sur complété, amandé.

En effet, il reste certainement des éléments nouveaux connus dans les familles, quelquefois transmis de façon orale. Il conviendrait de les rajouter à ce document.

Ce document se veut libre, il peut donc être partagé entre toutes les personnes intéressées de façon libre et gratuite.

Roger Bignon
Ferme Marie Hébert
Vieux Bourg
Chailloué

Quelques blasons de Chailloué



Compositions déjà réalisées

Histoire de Chailloué
Les voies Romaines dans l'Orne (300 pages)
Histoire de Marie Duplessis à Nonant le Pin (*la dame aux camélias*)
Histoire de l'électricité à l'Aigle et dans l'Orne
Histoire du gaz à l'Aigle et dans l'Orne
Histoire de Beaufai, Aube, Rai en descendant la risle
Patrimoine industriel de L'Aigle
Patrimoine industriel vallée de l'Iton
Histoire succincte de l'abbaye de la grande Trappe
Histoire du pénitencier de la grande Trappe
Le Perche Crimes d'antan (journal)
La petite fille de la perrière (histoire extraordinaire)
Patrimoine industriel Chantier de Surdon
Histoire des verreries dans l'Orne
Histoire de St Evroult ND du Bois
Histoire de Tourouvre
Histoire de Sées
Histoire d'Exmes
Histoire de la Roche Mabile
Histoire de Longny au Perche
Histoire de Nonant le Pin
Histoire de St Germain de Clairefeuille
Histoire de la grande trappe en images
Histoire de Neuville près Sées
Histoire d'Almenèches et Château d'Almenèches
Histoire du Merlerault et des communes environnantes
Histoire de Moulins la Marche et les communes environnantes
Histoire de la Ferté Fresnel-Glos la Ferrière et des communes environnantes
Histoire de Planches à St Hilaire sur Risle en passant par Echauffour, Ste Gauburge, St Pierre des Loges

Je peux mettre à disposition pour téléchargement sur mon « cloud » d'orange le ou les documents à toute personne intéressée par l'histoire locale.

Il suffit de le demander

« robi61@wanadoo.fr »

Roger Bignon